

Accaparement des Terres à Madagascar



Échos et témoignages
du terrain | 2013



RECOMMON



Les auteurs remercient sincèrement et très chaleureusement tous ceux qui ont contribué à la préparation de ce rapport : les témoins et les personnes interrogées qui ont accepté de partager leurs impressions et des informations avec nous, les deux interprètes et tous les traducteurs à Madagascar et en Europe, ainsi que toutes les personnes qui ont contribué par leurs commentaires à améliorer le rapport.

SOMMAIRE

Ecrit par

Giulia Franchi, Mamy
Rakotondrainibe,
Eric Hermann
Raparison, Philippe
Randrianarimanana

Photos

TerraProject
and Giulia Franchi

Graphisme

Carlo Dojmi di Delupis

Produit par Re:Common
www.recommon.org

Contacts

Re:Common:

Giulia Franchi
gfranchi@recommon.org

Collectif pour la Défense des Terres Malgaches – TANY

Mamy Rakotondrainibe
patrimoine.malgache@
yahoo.fr

Solidarité des Intervenants sur le Foncier – SIF

Eric Hermann Raparison
sif@blueline.mg

Septembre 2013

AVANT PROPOS UN PHÉNOMÈNE GLOBAL

INTRODUCTION LE CONTEXTE DE L'ACCAPAREMENT DES TERRES À MADAGASCAR

PREMIERE PARTIE LE CADRE DU PROBLÈME

1. Le contexte culturel de l'usage de la terre à Madagascar

- 1.1. La nature sacrée de la terre ancestrale
- 1.2. L'existence de droits légitimes des communautés locales

2. Cadre juridique : Quelle protection des droits des paysans malgaches dans le cadre des accaparements de terres et de l'augmentation de la pression commerciale sur la terre ?

- 2.1. Contexte : Négligence par les autorités étatiques des droits non écrits sur la terre dans le processus d'octroi de terrains aux investisseurs
- 2.2. La législation malgache et la protection des droits fonciers non écrits
 - 2.2.1. La très faible protection des droits fonciers non écrits à l'époque coloniale (1896-1960)
 - 2.2.2. La protection des droits de jouissance (droits fonciers non écrits) sur la terre à partir de l'indépendance (de 1960 à ce jour)

DEUXIEME PARTIE COUP D'OEIL SUR LES PROJETS

3. La terre : une ressource, de nombreuses utilisations

Energie

- 3.1. Tozzi Green - Italie
- 3.2. Delta Petroli - Italie

Mines

- 3.3. Ambatovy – Canada/Corée du Sud/Japon
- 3.4. Mainland Mining - Chine

Foresterie

- 3.5. Mada Woodlands - Norvège

Industrie pharmaceutique

- 3.6. LAICO/Bionexx – Lybie/Madagascar/France

Tourisme

- 3.7. Le cas de Nosy Be

Un cas particulier : Le "Meilleur projet d'investissement à Madagascar » ?

- 3.8. QMM - Rio Tinto - Royaume Uni/Australie/Canada

4. Conclusions

UN PHENOMENE GLOBAL*

Le mot *accaparement* signifie emprise, saisie, détournement, et même pillage. L'association des notions d'*accaparement* et du mot *terre* évoque un scénario très préoccupant. Mais qui exactement accapare quoi ? et qui, venant d'où ?

Commençons par la première hypothèse : ce phénomène n'est pas nouveau. Depuis des siècles, le contrôle de la terre et des ressources naturelles a été le leitmotiv de l'expansion coloniale. Des pays entiers ont été créés suite à l'éviction forcée des gens de leurs terres, et des tentatives actuelles d'imposition de modèles de développement occidentaux dans le monde, destinées à créer de nouveaux marchés et à accroître les profits, sont devenues possibles grâce au contrôle des ressources naturelles.

Au cours des dernières années, après des décennies de mondialisation forcée, de régimes néolibéraux, et un vaste pillage des ressources naturelles, une nouvelle forme d'accaparement de terres a commencé à faire émerger sa tête hideuse laide avec ses caractéristiques virulentes et contagieuses. Les nouveaux moteurs sont nombreux et variés : les terres sont accaparées pour cultiver des denrées alimentaires ou des agrocarburants, pour développer l'industrie minière, pour planter des forêts, pour construire des barrages ou d'autres infrastructures, pour développer des installations touristiques, pour délimiter des parcs naturels, pour agrandir les villes, pour mettre en place une occupation militaire en vue d'intérêts géopolitiques ou simplement pour posséder la terre en vue de garantir une sécurité contre d'autres risques .

Ce phénomène est accompagné par la criminalisation de plus en plus préoccupante des mouvements sociaux

Les dommages causés par l'accaparement des terres sur ceux qui y vivent ou qui en vivent sont souvent similaires et incalculables, quelles que soient les raisons concrètes invoquées dans chaque cas.

Les communautés locales dont on enlève l'accès à la terre sont bouleversées, les économies locales sont détruites, la culture, le tissu social, l'identité même des populations locales risquent d'être réduits à néant; les petites exploitations agricoles, la production de subsistance sont menacées; les communautés rurales sont privées de leurs moyens de subsistance et des droits d'usage des ressources nécessaires à leur survie.

Ce phénomène est accompagné par la criminalisation de plus en plus préoccupante des mouvements sociaux et des personnes qui élèvent la voix pour revendiquer leurs droits. Ceci n'est souvent possible que s'il y a connivence entre les intérêts politiques et industriels, la police locale et les milices privées. Ce processus n'est pas limité à une région spécifique; on le retrouve aussi bien dans le Sud que dans le Nord, chaque fois que les ressources communes sont menacées, et que les communautés locales décident de ne pas abandonner.

Mais pour mieux comprendre la nouvelle ruée vers la terre actuelle, il est nécessaire de mettre en lumière ses liens avec la multiplication des crises qui a contribué à transformer la terre qui n'était pas une valeur refuge des investisseurs, en une très précieuse ressource qu'il faut contrôler au plus vite :

* Extrait de "Land Grabbers – Italy's involvement in the Great Land Grab", Re:Common, June 2012. Disponible sur : <http://www.recommon.org/land-grabbers-italys-involvement-in-the-great-land-grab/>

i) la crise alimentaire et les besoins déclarés par de nombreux pays de devoir assurer la fourniture constante de nourriture à bon marché en externalisant la production de nourriture.

ii) La crise énergétique et climatique qui, selon les modèles de développement actuels a produit le besoin de diversifier les sources d'énergie, et poussé à augmenter la demande d'agrocarburants. iii) La crise financière qui, détournant d'importants capitaux des marchés traditionnels vers des investissements plus sûrs et plus rentables, a exacerbé la spéculation sur la nourriture et la terre.

L'indice de prix des produits alimentaires de la FAO, qui mesure les variations de prix sur un panier d'aliments de base, a augmenté de plus de 70% entre début 2007 et mi-2008. Au même moment, le prix du blé a augmenté de près de 80% pendant que les cours du maïs ont grimpé de 90%¹. On essaie de nous faire croire que la raison de cette extrême volatilité des prix est due, en partie, aux mauvaises conditions climatiques, à l'augmentation des coûts de production voire même à une augmentation de la demande de nourriture en provenance des sociétés émergentes². Bien au contraire, on peut mieux comprendre si on prend en compte le fait que dans plusieurs pays, et depuis bientôt trente ans, les capacités de production locales d'aliments ont été systématiquement démantelées en faveur de demandes externes de productions à grande échelle destinées à l'exportation. Suite au déclenchement de la crise financière, les capitaux spéculatifs ont fui les marchés traditionnels et découvrent que les paris sur les besoins de base des gens étaient bien plus lucratifs³.

1 Scommettere sulla fame. Crisi finanziaria e speculazione su cibo e materie prime (*Betting on hunger: financial crisis and speculation on food and raw materials*) Andrea Baranes (ed), Fondazione Culturale Responsabilità Etica, December 2010

2 Price Volatility in Food and Agricultural Markets: Policy responses, Policy Report including contributions by: FAO, IFAD, IMF, OECD, UNCTAD, WFP, the World Bank, WTO, IFPRI, UN HLTF, 2nd June 2011

3 Il grande gioco della fame: scommetti sul cibo e divertiti con la finanza speculative (*The great hunger game: betting on*



photo ©TerraProject

Alors que dans les pays riches les hausses de prix sur la nourriture ont causé une baisse subite de la demande dans les couches les plus affaiblies de la société, les populations les plus pauvres dans le monde ont été poussées de fait vers l'aide alimentaire d'urgence. Après le déclenchement de la crise, plusieurs gouvernements, en particulier au Moyen Orient et en Asie, ont commencé à réviser leur politique d'approvisionnement en nourriture, afin d'éviter, en vain, les perturbations internes et l'instabilité sociale et politique. Un certain nombre de gouvernements ont cru trouver une solution rentable en externalisant la production de nourriture, et garantir ainsi un approvisionnement suffisant, régulier et à bon marché de denrées. En d'autres termes, les pays richement dotés en capitaux mais pauvres en terres agricoles ont commencé une frénésie d'achat de terres arables à l'étranger, en Afrique, Asie et Amérique Latine, là où la terre est bien moins chère et où les gouvernements locaux sont souvent prêts à les rendre disponibles pour les investisseurs étrangers, même si cela implique un changement de législation⁴.

En même temps que la crise alimentaire, la crise financière de 2007-2008 a contribué de façon significative à transformer la terre en un atout majeur stratégique pour de nouveaux inves-

hunger and enjoying it thanks to speculative finance), Andrea Baranes, Altreconomia Edizioni, 2011

4 *Seized! The 2008 land grab for food and financial security*, GRAIN, October 2008.

tisseurs, qui se distinguent des traditionnelles compagnies multinationales. Après la crise des subprimes aux Etats-Unis et après l'explosion de la bulle de spéculation immobilière, d'énormes capitaux ont migré de ces placements traditionnels dans l'immobilier, qui ont cessé d'être attractifs, vers des sources de profit plus sûres.

Depuis 2008, une armée de fonds d'investissements extrêmement bien équipés, des fonds de pensions, des fonds à capital risques, des fonds spéculatifs et des compagnies d'assurances, se sont unis dans une course vers l'accaparement de terres à l'échelle mondiale⁵. Leur comportement a généré une soudaine hausse des prix des terres, qui laisse bien peu de marge de manoeuvre aux petits propriétaires locaux, leur retire même l'accès à la terre dont ils ont besoin pour survivre, et les prive de leur moyens de subsistance.

Ces acteurs ne saisissent pas toujours la terre pour la cultiver. L'accélération de la course mondiale vers les agrocarburants et les cultures de denrées alimentaires à grande échelle n'est qu'une partie de l'enjeu; de nombreux nouveaux investisseurs internationaux sont en train d'acquérir des terres comme garantie contre l'inflation ou comme un moyen d'accès aux nouveaux marchés, voire pour tenir des positions dominantes ou monopolistiques sur des secteurs car ils s'attendent à voir ces marchés devenir très lucratifs dans un avenir proche. Pendant cette période, dès 2007, les Etats-Unis, le Brésil et l'Union Européenne ainsi que beaucoup d'autres gouvernements ont généralement favorisé la croissance de la production d'agrocarburants dans le monde.

⁵ *The vultures of land grabbing: the involvement of European Financial Companies in large-scale land acquisition abroad*, CRBM and Merian Research, 2010.

Tout ceci a été causé par la crise du réchauffement climatique et par une préoccupation croissante en matière de crise énergétique, déclenchée par la volatilité des prix du pétrole et du gaz naturel car les pays importateurs de pétrole sont dépendants de quelques pays producteurs souvent politiquement instables. En conséquence, la production d'agrocarburant a été vivement encouragée, en tant qu'alternative bénéfique à l'environnement et alternative «propre» aux énergies fossiles. Ainsi, les objectifs ambitieux

En même temps que la crise alimentaire, la crise financière de 2007-2008 a contribué de façon significative à transformer la terre en un atout majeur stratégique pour de nouveaux investisseurs, qui se distinguent des traditionnelles compagnies multinationales

de ces gouvernements pour intégrer l'agrodiesel et l'éthanol d'origine végétale dans la filière traditionnelle de carburant pour le transport, ont littéralement fait exploser la production d'agrocarburants au cours des dernières années. La demande est en forte croissance, ouvrant l'espace à un commerce extrêmement lucratif. C'est pourquoi, pendant que les pays riches essaient d'atteindre de nouveaux objectifs en matière d'énergie propre, des terres

arables tout autour de la planète sont détournées de leur fonction première de production de nourriture, pour produire des agrocarburants⁶.

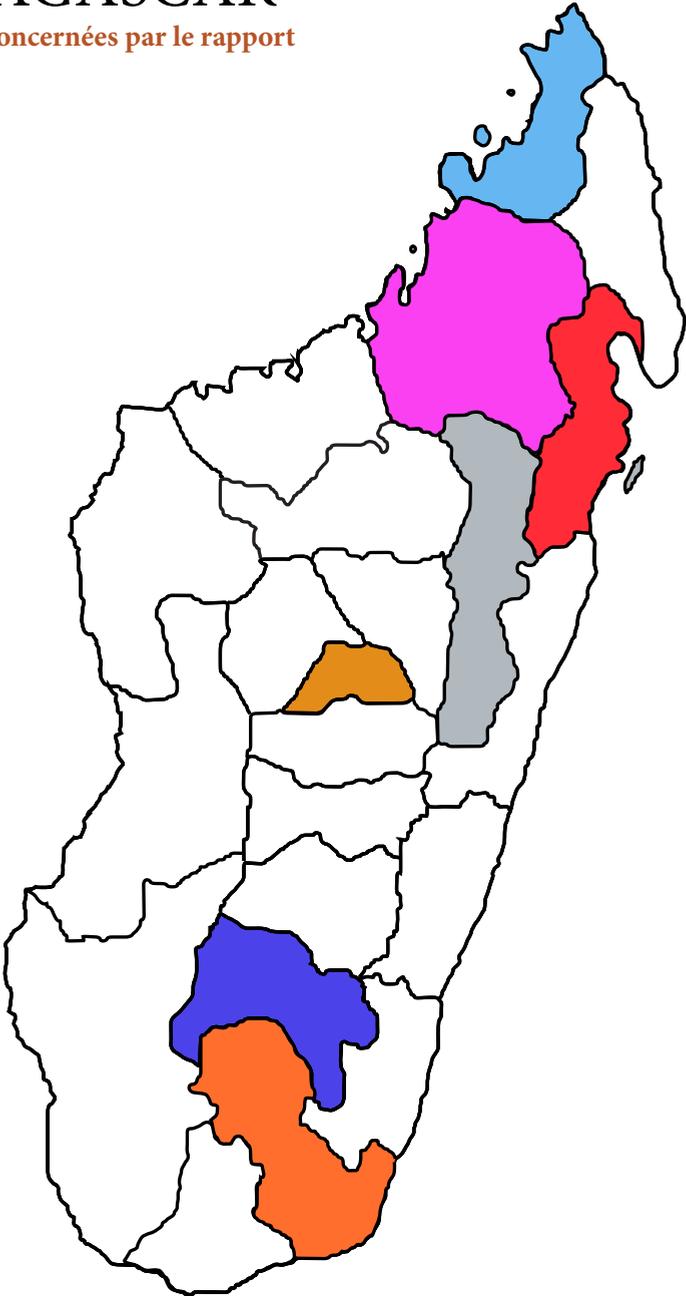
Mais la production d'agrocarburant a des conséquences directes sur la flambée des cours des denrées alimentaires et réduit considérablement les surfaces de terres destinées à la production de ces denrées. Cela conduit à l'expropriation des terres des paysans, à l'expulsion des paysans, des éleveurs, des communautés indigènes de leurs territoires, et à la criminalisation des mouvements sociaux qui s'opposent à ce modèle de développement.

Le problème est qu'on ne peut pas manger du carburant.

⁶ «Weathering the storms: land use and climate change», Shalmali Guttal, July 2011 in *Defending the commons, territories and the rights to food and water, Land Struggles*, LRAN Briefing Paper Series 2, August 2011.

MADAGASCAR

Les régions concernées par le rapport



LE CONTEXTE DE L'ACCAPAREMENT DES TERRES A MADAGASCAR

Depuis maintenant plusieurs années, une alerte globale a été lancée devant la montée en puissance de l'accaparement des terres qui vise essentiellement les pays en développement, (ou plutôt les pays “appauvris”) dans le monde entier.

L'Afrique est en première ligne, face aux convoitises sur les terres justifiées par des investissements dans des projets de développement, qui, en fait, sont source d'insécurité à tous les niveaux pour les communautés locales.

Les impacts et la sévérité de ce phénomène sont amplement perçus par de nombreuses communautés touchées comme une nouvelle forme de colonisation, puisqu'il leur retire la terre sur laquelle elles vivent, mais il leur supprime aussi leurs ressources, leur mode de vie et leur culture, et surtout exploite leurs biens.

Madagascar, riche en ressources est loin d'être épargnée, et se retrouve en première ligne des appétits des investisseurs à la recherche d'opportunités encore plus lucratives.

La tête laide hideuse de l'accaparement des terres à Madagascar a été révélée au public par l'affaire Daewoo en 2008, qui prévoyait l'octroi de 1,3 millions d'hectares de terres arables pour 99 ans à une filiale du géant sud coréen, pour des cultures destinées à l'exportation.

Le scandale a amplifié la mobilisation politique contre le régime de Marc Ravalomanana critiqué surtout pour sa mauvaise gouvernance perçue comme sourde et irresponsable face aux préoccupations de la population.

La chute de ce régime suite à un coup d'état militaire-civil, a conduit à l'établissement d'un nouveau gouvernement de transition, qui a poussé

le pays dans une crise politique catastrophique, avec des conséquences dramatiques sur le plan économique et social pour la population locale. D'après les chiffres de la Banque Mondiale, cette crise politique à rallonge, a, en réalité, été très lourdement payée par la population. L'effondrement de la croissance économique entre 2009 et 2013 a créé les conditions d'une forte augmentation (10%) du nombre d'habitants vivant au-dessous de 2 dollars par jour, qui atteint aujourd'hui 92%⁷ de la population totale. De plus, les problèmes de gouvernance à long terme de Madagascar ont été aggravés par la crise actuelle, avec une justice affaiblie, une insécurité croissante, une faible gouvernance des ressources naturelles, aucun progrès dans la lutte contre la corruption, et une très faible transparence dans la gestion des ressources publiques⁸.

Si Madagascar, avant 2009, était déjà classé parmi les plus pauvres pays du monde, la crise politique n'a fait qu'empirer les choses. Le pays fait face aujourd'hui à une situation de crise alimentaire imminente, les plus touchés étant les enfants, plus de 50% d'entre eux

La tête laide hideuse de l'accaparement des terres à Madagascar a été révélée au public par l'affaire Daewoo en 2008

7 «Madagascar: Measuring the Impact of the Political Crisis», Feature Story, World Bank, June 2013
<http://www.worldbank.org/en/news/feature/2013/06/05/madagascar-measuring-the-impact-of-the-political-crisis>

8 Madagascar: Chiffrer le couts élevés de l'impasse politique, 20 juin, 2013, Powerpoint presentation by Haleh Bridi, Country Director, World Bank, Madagascar

souffrent de malnutrition chronique⁹. La production agricole a souffert des conséquences du manque d'investissements, des difficultés d'accès aux marchés par le mauvais état du système routier, du banditisme et des vols de récoltes, et en outre, des catastrophes naturelles et des récentes invasions de sauterelles¹⁰. De plus, le pays a enregistré un fort déclin du nombre de têtes de bétail¹¹, et la pêche a rencontré de sérieuses difficultés¹². Le rapport du Rapporteur Spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation, Olivier de Schutter, suite à sa mission à Madagascar en juillet 2011 a déjà souligné tous ces risques¹³. En l'absence d'une stratégie nationale cohérente pour l'agriculture et l'élevage, la crise alimentaire frappe d'autant plus fortement.

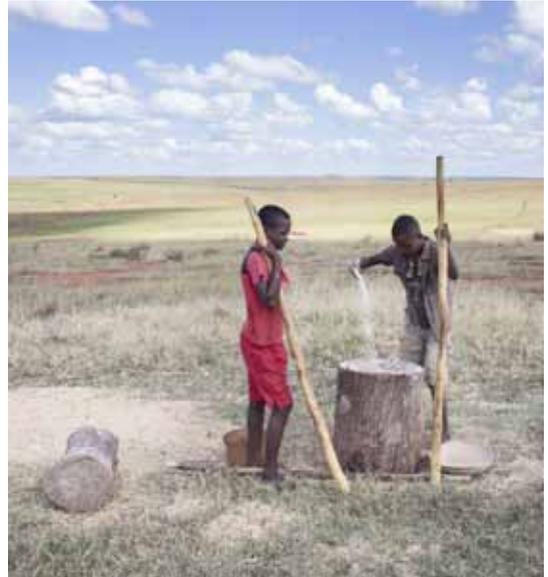


photo ©TerraProject

Contrairement à ses assertions, il est clair que le pouvoir de transition a pris très peu de mesures pour soutenir et améliorer les conditions des petits producteurs de cultures vivrières et pour s'opposer aux accaparements de terres et autres exploitations de ressources naturelles. Les gouvernements d'Andry Rajoelina semblent, en réalité, avoir poursuivi la politique du régime précédent, en ce qui concerne les investissements internationaux, rien n'a changé en substance. Cette nouvelle équipe est connue pour avoir conclu des contrats dans le secteur minier, négocié des opportunités de vente d'eau de fleuves pour l'export¹⁴ et elle reste très ouverte aux investissements agro industriels. De plus,

elle a mis en oeuvre une nouvelle législation (Circulaire N°2010-321), qui préconise explicitement la location des terres à long terme (baux emphytéotiques).¹⁵ Selon un rapport publié en 2011 par l'Observatoire du Foncier (OF) à Madagascar, entre 2005 et 2010, environ 50 projets agro-industriels ont été annoncés ou révélés dans les media et les rapports de chercheurs, affectant environ 3,000,000 ha de terres (65% pour la production de denrées alimentaires, 32% pour la production d'agro carburants, 3% pour les plantations de forêts)¹⁶. Cependant, dans le document présenté à la Conférence Internationale sur l'accaparement des terres dans le monde tenue à l'Université du Sussex en Avril 2011, l'OF a fait état de nouveaux contrats qui n'étaient pas inclus dans le rapport précédent, ce qui

9 <http://www.ambafrance-mada.org/appui-a-la-lutte-contre-la> ; <http://www.afriqinfos.com/articles/2012/6/12/madagascar-enfants-moins-souffrent-malnutrition-chronique-204059.asp>

10 http://www.laverite.mg/index.php?option=com_content&view=article&id=1411:reseau-des-observatoires-ruraux-importance-de-lagriculture&catid=4:conomie; <http://www.fao.org/news/story/fr/item/178663/>

11 <http://www.lexpressmada.com/elevage-madagascar/33107-le-cheptel-bovin-en-declin.html>

12 http://www.lemonde.fr/planete/article/2012/07/06/comment-la-peche-europeenne-lese-madagascar_1730136_3244.html.

13 <http://www.srfood.org/fr/mission-to-madagascar>

14 http://hasinimadagasikara.mg/index.php?option=com_content&task=view&id=245&Itemid=82

15 «From International Land Deals to Local Informal Agreements: Regulations of and Local Reactions to Agricultural Investments in Madagascar», Burnod Perrine, Gingembre Mathilde, Andrianirina Ratsialonana Rivo, and Ratovoarinony Raphael, Paper presented at the International Conference on Global Land Grabbing 6 - 8 April 2011

16 «Après Daewoo ? Etat des lieux et perspectives des appropriations foncières à grande échelle à Madagascar » Observatoire du Foncier à Madagascar, CIRAD, ILC. Andrianirina Ratsialonana, R., Ramarojohn, L., Burnod, P. and Teyssier, A., 2011

prouve que les chiffres qui se réfèrent uniquement aux grandes surfaces ne sont pas exhaustifs, et que de nouveaux contrats ont été conclus après 2009. Cela comprend des contrats souscrits à la fois par des investisseurs étrangers et nationaux, qui ont été négociés de manière formelle ou informelle, officiellement ou officieusement, au niveau local ou régional. Certains de ces projets sont en cours, d'autres sont suspendus ou n'ont jamais vu le jour.

Une déclaration écrite soumise au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies par l'ONG Centre Europe-Tiers Monde (CETIM) début mai 2013¹⁷, fait état de manque de légalité et de légitimité dans le processus de définition des contrats par les dirigeants de la Transition.

En d'autres termes, le scandale de l'affaire Daewoo et son énorme répercussion médiatique a contribué à masquer d'autres projets agro-industriels de moindre échelle à Madagascar, laissant le champ libre à une vague d'accaparements de terre plus silencieuse qui est en train de se dérouler aujourd'hui, avec plusieurs projets d'investissements qui sont en cours de négociation, souvent à huis clos. Cette approche des autorités malgaches cache mal une politique de connivence et de collusion avec de puissants investisseurs locaux et étrangers.

A Madagascar l'accaparement de terres se traduit par la mainmise ou l'acquisition de surfaces de terres qui affecte sérieusement les droits coutumiers d'usage et d'usufruit des terres des populations locales, en particulier par des expulsions des paysans de leurs terres. Depuis 2009, le Collectif pour la Défense des Terres Malgaches a fermement dénoncé et diffusé toutes les atteintes à ces droits connues¹⁸ et en août 2011 le Collectif a lancé une pétition internationale «Halte à

l'accaparement des terres»¹⁹, pour partager les préoccupations croissantes sur ce phénomène en augmentation dans le pays.

En fait, en dépit des tentatives de renforcement de la protection des droits coutumiers dans la réforme foncière de 2005, la mise en oeuvre de nouvelles normes et réglementations souffre encore de défauts et d'omissions légales dans la législation foncière. Le transfert de terres sur de plus ou moins vastes superficies, au bénéfice du public ou du privé, pour des acteurs étrangers ou locaux, à travers des moyens licites ou illicites, a continué. Ce phénomène, au delà du problème du cadre juridique et de son champ d'application questionne sérieusement l'existence de réglemen-

tation et de pratiques de bonne gouvernance contre le fléau de la corruption.

A Madagascar, la taille des surfaces de terres concernées par les négociations n'est pas nécessairement un critère pertinent pour la définition de la notion d'accaparement des terres, car ce dernier n'est pas limité aux transactions de

grandes superficies. Pour réduire au maximum les troubles sociaux, les investisseurs ont développé des stratégies différentes de celles qu'ils ont mises en place ailleurs.

A Madagascar les locations et baux emphytéotiques semblent privilégiés par rapport aux ventes. Pendant la période de Transition, les investisseurs ont souvent fractionné leurs projets en négociant des contrats avec des individus ou par l'intermédiaire de groupes de circonstance, en établissant des projets « pilotes » sur de plus petites surfaces avec parfois des contrats de location de plus courte durée mais renouvelables.

Un des plus perniciox aspects de ces contrats sur les terres se situe dans l'assymétrie des leviers de négociation entre les communautés locales et les investisseurs. Les villageois malgaches, en réalité, sont souvent consultés, mais rencontrent

17 Exposé écrit présenté par Europe-Third World Center (CETIM), organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif général; 16 mai 2013, UN Human Rights Council

18 <http://terresmalgaches.info>

19 <http://terresmalgaches.info/spip.php?article40>

un déficit d'information sur les impacts réels de ces contrats, ce qui les a parfois conduits à accepter des accords et à les regretter ensuite. Pour contrebalancer l'expertise et la puissance des moyens légaux au service des investisseurs, une plus solide alliance entre des juristes compétents et engagés, les paysans et les organisations de la société civile s'avère être de la plus haute importance.

Enfin, les critères relatifs à l'utilisation des territoires et des surfaces pour la production ne sont pas non plus significatifs. Une idée très répandue est que «l'acquisition» de terres à Madagascar est destinée à produire des denrées alimentaires pour contrebalancer la pauvreté et les crises alimentaires récurrentes. Dans un contexte mondial où les prix des denrées agricoles ne cessent de croître, l'agro-industrie est de plus en plus attractive pour de gros investisseurs. Or la plupart des projets agro-industriels à Madagascar sont surtout destinés à la production d'agrocarburants et d'autres cultures, telles que des plantes pour l'industrie pharmaceutique. Et les denrées alimentaires produites dans le cadre de projets agro-industriels et d'autres contrats sont surtout destinés à l'export. A côté de cela, les investisseurs continuent à développer toutes sortes de projets, avec pour seule motivation la maximisation du profit.

La probabilité pour que les paysans malgaches gagnent dans la compétition sur les terres qui les oppose aux compagnies transnationales qui investissent à Madagascar est très faible car la plupart d'entre eux sont des petits exploitants qui produisent pour leur subsistance sur des surfaces de moins d'1 hectare en moyenne. De plus, les projets des investisseurs risquent de mener à un dangereux manque de disponibilité de produits alimentaires pour les communautés locales et à un accroissement de la dépendance vis-à-vis de l'importation de produits alimentaires et de la volatilité des prix.

§ § §

Ce rapport est le résultat d'une mission sur le terrain à Madagascar qui s'est déroulée en Mars-Avril 2013 en coopération entre le Collectif pour la Défense des Terres Malgaches – TANY, la plateforme malgache d'organisations paysannes et d'ONG Solidarité des Intervenants sur le Foncier – SIF et l'association italienne Re:Common. A travers une enquête de terrain sur quelques projets et une collecte de témoignages des premiers intéressés et des communautés impactées, le rapport tente de démontrer que la pression exercée sur la terre et les ressources naturelles de Madagascar, dans le cadre d'une crise politique, augmente, et que la période de transition a été le théâtre d'une prolifération des conflits fonciers sur tout le territoire, au détriment des villageois, paysans, éleveurs et pêcheurs.

Afin de ne pas exposer l'identité des témoins et personnes interrogées, nous avons décidé de ne pas mentionner leur nom dans le rapport.

Le rapport est organisé en deux parties:

L'objectif de la première partie est de définir le problème, souligner les spécificités culturelles et le contexte juridique dans lesquels l'accaparement des terres se déroule à Madagascar. Comprendre le contexte culturel, (par exemple, la valeur de la terre et de l'élevage de zébu dans la société malgache), est d'une importance cruciale pour expliquer pourquoi l'accaparement de terres met sérieusement en péril le fonctionnement et la survie même des systèmes sociaux, culturels et économiques des communautés locales. De la même façon, une vue d'ensemble du contexte juridique est un outil efficace pour expliquer comment les relations d'obligation héritées du colonialisme sont toujours en vigueur dans le régime foncier. Il s'agit aussi de souligner le fait, que malgré des tentatives honorables d'améliorer le cadre juridique pour protéger les droits coutumiers et les droits ancestraux d'usage de la terre, le nouveau code foncier souffre encore de défauts et d'omissions. Cette vue d'ensemble mettra en évidence à la fois un vide législatif et des approches contradictoires

à l'intérieur même de la législation nationale, défauts qui sont utilisés efficacement par le gouvernement local et les multinationales pour mettre en oeuvre des actions sur le terrain, qui affectent dramatiquement la vie quotidienne des communautés villageoises

La deuxième partie est une présentation d'un échantillon de projets mis en place à Madagascar qui entraînent le transfert du contrôle de la terre et des ressources naturelles des communautés locales vers de multiples acteurs transnationaux, avec les conséquences qui en découlent. A travers un certain nombre de cas, le rapport souligne la diversité des investisseurs qui viennent du monde entier, mais aussi la diversité des secteurs dans lesquels ils opèrent, cela va de l'énergie au tourisme, en passant par les mines, les forêts, l'industrie pharmaceutique. Enfin, l'objectif de ce rapport est de décrire et de dénoncer les mécanismes et les pratiques qui font la promotion de l'accaparement des terres dans le contexte culturel et juridique malgache. Mais par dessus tout, son objectif est d'apporter dans cette lutte inégale le soutien à la résistance du peuple malgache, qu'ils soient paysans, éleveurs ou pêcheurs, et de relayer leurs paroles et leur lutte.

DATES CLÉS INDICATIVES ET CHRONOLOGIE DE L'HISTOIRE MALGACHE RÉCENTE

1896	Madagascar devient une colonie française
26 Juin 1960	Déclaration d'Indépendance par rapport au régime colonial français
2003	Promulgation de la loi 2003/028 sur l'immigration, autorisant l'achat de terres aux sociétés étrangères qui investissent plus de 500.000 USD
Mai 2005	Lancement de la réforme foncière à Madagascar : loi 2005-019
Août 2005	Amendement de la Loi sur les Grands Investissement Miniers.
Novembre 2006	Reconnaissance du droit coutumier dans la réforme foncière : loi 2006-031
Janvier 2008	Promulgation de la loi de 2007-036 autorisant les sociétés étrangères ayant une filiale malgache à acheter des terres.
2007-2008	Crise alimentaire mondiale.
Fin 2008	Révélation du projet de Daewoo Logistics de louer 1.3 million hectares de terres arables à Madagascar.
Fin 2008/ début 2009	Manifestations à Madagascar contre le projet Daewoo
Mars 2009	Coup d'Etat civilo-militaire à Madagascar: Le nouveau dirigeant du régime annonce la "fin" du projet Daewoo et la volonté du nouveau gouvernement de renégocier la plupart des grands contrats miniers.
Octobre 2010	Circulaire 321-10/MATD/SG/DGSF du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation sur la procédure à suivre en matière de demande de terrain d'une superficie supérieure ou égale à 2500 ha.
Septembre 2011	Adoption d'une feuille de route de sortie de crise qui interdit au gouvernement de conclure de nouveaux engagements à long-terme, ils sont sous la juridiction du futur gouvernement post électoral.

PREMIERE PARTIE

LE CADRE DU PROBLEME

1 CONTEXTE CULTUREL DE L'USAGE DE LA TERRE A MADAGASCAR

Les Malgaches ont un rapport viscéral avec la terre. Cela se traduit dans la notion fondamentale de *tanindrazana*, terre des ancêtres, que Madagascar symbolise dans son ensemble.

1.1. La nature sacrée de la terre ancestrale

Le *tanindrazana* est au cœur de l'identification des Malgaches en rapport avec leurs ancêtres. Ils lui vouent un culte indéfectible qui n'a pas été altéré par la christianisation. Chaque famille se rattache à son propre *tanindrazana*, territoire rural qui marque son origine et sa destination finale.

En effet, les signes d'attachement des Malgaches à leurs terres sont symbolisés par des pratiques vivaces de leur naissance jusqu'à leur mort, comme l'enfouissement sous terre du placenta, le *tavony*, ou le rapatriement de leur dépouille dans leur tombeau familial, le *fasana*, y compris si le décès intervient à des milliers de kilomètres à l'étranger²⁰.

Les tombeaux ou *fasana*, observables à travers presque toute l'île, jouent un rôle fédérateur et identitaire central pour les familles et sont l'objet de nombreux *fady*, interdictions ou tabous. Le tombeau ancestral lie les vivants, l'Ancêtre et Dieu. C'est ainsi que la terre occupe une place privilégiée dans la hiérarchie des valeurs. À part sa valeur économique, la terre est sacrée pour les Malgaches et possède un caractère quasi religieux²¹ car dans leur croyance la terre est à

la fois la Mère, l'Ancêtre et le Dieu. Un proverbe malgache ne dit-il pas « *Ny tany vadiben-janahary : mihary ny velona, manotrana ny maty* »²², Ce proverbe correspondrait à trois mythes : le mythe de la terre, épouse du créateur ; le mythe de la terre, mère du premier couple humain, et le mythe de la terre divinité.

Si le territoire rural du *tanindrazana* est habité par les ancêtres, parfois symboliquement à travers certains signes visibles dans le paysage comme les cours d'eau, les arbres et les pierres, il est aussi le lieu de vie de la communauté, avec son habitat et ses terres, cultivées, pâturages ou collines (*tanety*).²³

Du fait de son caractère sacré, la terre joue à Madagascar un rôle à la fois fonctionnel et dysfonctionnel sur l'organisation sociale, économique et politique.

Du fait de son caractère sacré, la terre joue à Madagascar un rôle à la fois fonctionnel et dysfonctionnel sur l'organisation sociale, économique et politique. Son rôle fonctionnel ressort dans le cadre des diverses activités qu'on effectue sur elle, dont l'efficacité

dépend en particulier du choix de la politique foncière. La terre est aussi l'un des fondements de la déstabilisation de l'organisation sociale et politique malgache. Un nombre important des litiges relatifs aux affaires foncières présents

20 C. Bidaud Rakotoarivony & M. Ratrimoarivony *Terre ancestrale ou Parc National? Entre légitimité sociale et légalité a Madagascar*, Vertigo - volume 7 n. 2 septembre 2006

21 René RARIJAONA, Préface de Jean CARBONNIER ; *Le*

concept de propriété en droit foncier de Madagascar (étude de sociologie juridique) ; UNIVERSITE DE MADAGASCAR, Ed. CUIJAS ; Paris ; 1967; pp.29-30.

22 «*Ny tany vadiben-janahary: mihary ny velona, manotrana ny maty*»

23 voir 20

dans les tribunaux en témoigne (un pourcentage important des affaires traitées dans les tribunaux malgaches sont liées directement ou indirectement à la question foncière)²⁴. L'insuffisance de connaissance des lois par la population est souvent la raison invoquée de ce fait²⁵.

Pour les Malgaches, la terre, en tant que propriété des ancêtres - « Tanin'ny Razana » - est inaliénable.

Au-delà d'un attachement commun à la Terre des ancêtres, les Malgaches pourraient avoir des relations diversifiées avec la terre en fonction des régions et des caractéristiques de la terre. Les migrations de populations successives dans le passé et dans la période contemporaine ont abouti actuellement à un mélange des populations originaires de régions diverses dans quasiment toutes les agglomérations communales, semi-urbaines ou urbaines de l'île.

De cet attachement à la terre découle une opposition à la vente des terres aux étrangers.

Ce précepte a été observé depuis la période des monarchies royales. Sa transgression par le roi Radama II (1829-1863) fut la principale cause qui entraîna son assassinat la nuit du 11 mai 1863. Ce roi avait signé en catimini une Charte le 28 juin 1855, au bénéfice d'un opérateur économique français, Joseph François Lambert, qui dirigeait une société privée dénommée « Menon Lambert & Cie ». L'article 04 de cette charte autorisait les Français à acheter des terrains et à avoir le droit exclusif d'exploiter la partie Nord de l'île, ce qui valut au roi l'accusation d'avoir bradé le pays aux puissances européennes.

Dans la conscience populaire, la vente de terres aux étrangers demeure un tabou à Madagascar. Mais la législation malgache sur l'investissement a levé cette interdiction en 2003, sous le régime



photo ©TerraProject

du président Marc Ravalomanana. Alors que le Code Foncier continue à interdire la vente de terres aux personnes étrangères, la modification des lois dans d'autres domaines a amené les sociétés étrangères et à capitaux majoritairement étrangers à pouvoir acheter des terres. La loi 2003-028, fixant l'organisation et le contrôle de l'immigration, autorise l'achat de terres par les sociétés étrangères qui prévoient un investissement de plus de 500 000 USD, puis en janvier 2008, la loi sur les investissements 2007-036 facilita cet achat : le critère sur le montant de l'investissement a été enlevé. Comme nous le verrons dans le chapitre suivant, il suffit pour une société d'avoir une filiale de droit malgache, dirigée par un responsable résidant à Madagascar et d'obtenir une autorisation d'acquisition de terrain selon les articles 12, 18 et 19 de cette loi.

Suite à la promulgation de cette loi, les sociétés étrangères peuvent facilement acheter des terres, cependant

l'utilisation fréquente d'une société malgache comme «prête-nom» rend l'identification des investisseurs étrangers difficile bien que de rares informations aient permis de dévoiler de telles ventes de terres²⁶.

24 <http://www.observatoire-foncier.mg/article-74/>

25 <http://www.observatoire-foncier.mg/article-66/>

26 <http://terresmalgaches.info/spip.php?article43>

Par ailleurs, la collaboration fréquente des sociétés étrangères avec des dirigeants ou des associés malgaches rend difficile la différenciation entre les investisseurs malgaches et étrangers par le simple citoyen : davantage d'informations sur les actionnaires et sur leur participation respective, sur le type de transaction opérée, vente ou location, sont nécessaires. En effet, informés de l'opposition de la plupart des Malgaches à toute vente de terres aux étrangers jusqu'à présent, les investisseurs étrangers et leurs associés malgaches ou représentants sur le terrain s'assurent de garder secrète la vraie nature des transactions. Aussi l'information disponible pour le public l'amène-t-il à penser que les investisseurs malgaches préfèrent acheter de vastes surfaces de terres, alors que les étrangers ont tendance à obtenir des baux emphytéotiques, des locations de longue durée.

Plus récemment, la question de la terre a été l'un des principaux arguments avancés par les partis d'opposition pour envenimer la crise politique malgache au début de l'année 2009 et l'une des raisons de la destitution du Président Ravalomanana. Les hautes autorités malgaches avaient engagé dans la discrétion l'État malgache dans un processus qui a conduit à une promesse de contrat de bail emphytéotique de 99 ans renouvelable pour des terrains d'une superficie de 1.3 million d'hectares à une société sud-coréenne dénommée « Daewoo Logistics », pour y planter du maïs et de l'huile de palme destinée à la Corée du Sud. L'opacité de l'information sur ce contrat a été interprétée par l'opposition et par la majorité de la population malgache, notamment les occupants des terrains concernés, dans les régions convoitées de la SAVA, d'Atsinanana, du Menabe et du Melaky, comme un acte de trahison envers la patrie, car il s'agit d'une vente des terres des ancêtres « Tanindrazana ». Même quand les Malgaches ont appris que la transaction concernait un bail emphytéotique et non une vente, la colère de la population n'a pas diminué car 99 ans d'indisponibilité de la terre ressemble à une vente, si on considère les conséquences pour les familles affectées et la perte de la souveraineté sur la terre.

Si les Malgaches considèrent comme une faute grave le fait de vendre le patrimoine foncier familial, en cas de nécessité, en dernier recours, ils vendent leurs terres ou leurs rizières, lorsqu'ils sont dans le besoin (longue maladie qui nécessite des besoins importants de liquidités, ou engagement de dépenses pour l'éducation des enfants en ville) mais cette vente respecte deux priorités :

- vendre en priorité les terrains que l'on a acquis soi-même et éviter autant que possible de vendre les terrains hérités des ancêtres, dont la vente est souvent difficile d'ailleurs quand l'héritage est soumis au régime de l'indivision;
- vendre de préférence aux autres membres de la famille, aux voisins ou à des originaires du même village, pour garder le patrimoine au sein de la communauté (tsy mifindra tàna), espérant pouvoir les racheter plus tard, ou pour que les terres n'aillent pas aux «étrangers».

Par ailleurs, la notion de jouissance collective était la tendance la plus souvent connue, aussi loin que les archives écrites permettent de remonter, notamment depuis «le roi Andriamampoinimerina (1787-1810) qui avait institué un régime de type féodal sur les hautes terres centrales et qui s'était imposé aux autres régions de l'île au fur et à mesure de ses conquêtes. Les terres devenaient propriété exclusive du roi, les sujets n'ont que l'usufruit sur les rizières pour assurer leur subsistance. Sur les terres attribuées s'exerçaient le droit de jouissance des fokonolona, les communautés locales, qui ne pouvaient pas vendre les terres»²⁷. Avec l'acquisition de titres et certificats fonciers et l'adoption des pratiques modernes – voir le chapitre 2 – et l'adoption des pratiques modernes par certains Malgaches, la propriété individuelle tend à se répandre, bien qu'une distinction soit maintenue entre les terres

²⁷ «L'accès coutumier aux ressources liées à la terre: défendre l'indéfendable?», Ramarolanto Ratiaray, Saholy Raminintraotra, in Géopolitique et Environnement, page 99-100

héritées des ancêtres et celles qu'une personne a acquise de manière personnelle.²⁸

1.2. L'existence de droits fonciers légitimes des communautés locales

A Madagascar, les droits coutumiers ou droits fonciers légitimes ont coexisté en permanence avec le droit civil écrit. A cet égard, au lendemain de l'indépendance, le fokolonona qui représente la communauté traditionnelle rurale s'est vu reconnaître des droits d'usage collectifs, de cultures, de parcours et de pâturages pour les troupeaux, de pêche, de cueillette ou de couper du bois à usage domestique.

Les pratiques et occupations coutumières sont reconnues par le «droit positif écrit» depuis la colonisation jusqu'à ce jour mais elles ne sont pas respectés par les autorités Etatiques, alors que le droit foncier se crée à partir des pratiques coutumières (occupation paisible selon les pratiques et usages du lieu, ordonnance 60-004 articles 11, 18, 26 et 31).

Les droits coutumiers réclamés par les ruraux sont basés sur le lignage historique, les liens de parenté et les pratiques culturelles.

« Dans la configuration socio-économique des campagnes malgaches, la possession de la terre est essentielle. L'individu dans ces milieux [...] tient ses droits sur la terre qu'il exploite à travers la légitimité historique, c'est-à-dire l'héritage laissé par les ancêtres qui sont les fondateurs du village. Socialement, la notion de propriété est fondée sur les liens de parenté dans le terroir. De ce fait, la communauté locale reconnaît les droits de l'individu sur ses terres par son appartenance lignagère, même si celui-ci ne possède pas de titre de propriété officiel : »c'est ma terre, je l'ai héritée de mes ancêtres» nous déclaraient les villageois ».

Outre les terres vouées à la culture et les forêts,

les terres de pâturages portent sur de grands espaces. L'élevage se pratique de façon extensive et contemplative. Dans la plupart des régions de Madagascar, le zébu occupe une place de premier plan au point de devenir un véritable symbole culturel national.

Dans le Grand Sud malgache, le zébu représente le principal marqueur de reconnaissance sociale. Plus on possède de zébus, plus on se distingue au sein de la communauté par sa richesse et son importance. Accroître son cheptel devient un facteur de thésaurisation et le but d'une vie réussie. Cette valeur du zébu explique aussi l'importance du phénomène de vols de bétail et de trafic commis par les bandits souvent lourdement armés dont les méfaits se sont multipliés depuis le début de la crise actuelle.

Historiquement, un principe fondateur dans le système foncier malgache repose sur la mise en valeur des terres²⁹. Celle-ci peut prendre plusieurs formes en fonction des pratiques culturelles, comme en témoigne le cas de l'élevage du zébu.

Par ailleurs, en dépit de la faible densité démographique, la vaste superficie de Madagascar recèle divers occupations et usages collectifs des terres qui relèvent de droits fonciers légitimes. En les prenant scrupuleusement en compte, il ressort que les terres malgaches sont rarement libres d'occupation et de droit.

On comprend mieux le fait que les convoitises sur les terres malgaches mettent en concurrence les opérateurs entre eux mais surtout les opposent aux populations locales dont les droits fonciers souffrent d'une insécurité juridique de longue date et surtout aujourd'hui.

²⁸ M. Omrane, *Accès à la terre, dynamique démographique et ancestralité à Madagascar*, Ed. L'Harmattan, 2008.

²⁹ En l'absence d'une expression satisfaisante pour traduire le concept de "mise en valeur" en Anglais, les mots "amélioration, usage, développement" seront utilisés dans la version anglaise du rapport.

Quelle protection des droits des paysans et éleveurs malgaches dans le cadre des accaparements de terres et de l'augmentation de la pression commerciale sur la terre ?

2.1 Contexte : Négligence par les autorités étatiques des droits non écrits sur la terre dans le processus d'octroi de terrains aux investisseurs

Depuis des décennies, les gouvernements qui se sont succédé à Madagascar ont adopté une politique d'investissement basée sur l'attraction des investissements directs étrangers (IDE). Les terres agricoles font ainsi l'objet d'un véritable « démarchage », étant donné que de larges surfaces à Madagascar sont considérées comme non cultivées, donc prétendument disponibles, du fait de la faiblesse de la densité de la population et le manque d'aménagement en eau permettant l'exploitation agricole.

L'acquisition de terres par les investisseurs étrangers n'est pas aujourd'hui remise en cause de manière officielle à Madagascar. La Constitution votée en novembre 2010 stipule en effet dans son article 1er que « *les modalités et les conditions relatives à la vente de terrain et au bail emphytéotique au profit des étrangers sont déterminées par la loi* ». Et dans la pratique, la démarche des gouvernants reste discutable et non transparente.

Le problème d'accaparement des terres à Madagascar a été porté à l'attention du grand public suite à la célèbre affaire Daewoo qui prévoyait l'octroi à cette firme sud coréenne de 1,3 millions d'ha de terre. Mais depuis, plusieurs projets ont été écartés, mettant en cause des investisseurs de nationalités diverses, malgache incluse: Australiens, Mauriciens, Italiens, Allemands, Anglais, Sri Lankais, Français...

Il faut noter que la distinction entre les investisseurs étrangers et nationaux devient difficile, notamment après la promulgation de la loi 2007-036. Un an auparavant, en mai 2006, une décision majeure a été prise pour la mise en place de l'Economic Development Board of Madagascar – EDBM, dont les objectifs consistent à renforcer la compétitivité du secteur privé national en apportant des solutions d'appui par la recherche de partenaires, à élaborer des business plans, en augmentant les investissements directs étrangers par la promotion de Madagascar comme destination des investissements, à élaborer et recommander des mesures incitatives pour accélérer les investissements à Madagascar et pour aider les investisseurs à réaliser leurs projets. Cette structure, supportée financièrement par la Banque Mondiale, a eu des responsables non-Malgaches à sa tête à certains moments et a été qualifiée par un juriste malgache de « bras armé » de la loi 2007-036³⁰.

Cette démarche est d'ailleurs facilitée par la sortie d'une circulaire datée du 20 octobre 2010 du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation relative aux procédures d'acquisition de terrains de plus de 2.500 ha à Madagascar qui mentionne que le bail emphytéotique est validé par un « titre spécial ». Le nom de ce document crée sûrement beaucoup de confusion sur le terrain.

L'accaparement de terres n'aurait pas été possible à Madagascar sans l'appui des autorités étatiques

³⁰ <http://www.cabinet-mci.com/669/les-innovations-apportees-par-le-projet-de-loi-sur-les-investissements-3/>

car l'acquisition foncière dans le cadre de la promotion des investissements ne peut se réaliser qu'avec une autorisation foncière délivrée par les agents de l'Etat ayant la compétence en la matière, notamment le Ministre chargé de la gestion domaniale et foncière. Or, on constate que dans le processus d'octroi des terrains aux investisseurs, l'autorité étatique chargée de la gestion foncière et domaniale ne veille pas sur les droits non écrits des Malgaches sur leurs terres, même si ceux-ci sont désormais protégés par les lois de 2005 et 2006-031.

A cause de la négligence des autorités compétentes de l'existence des droits non écrits sur la terre, la mise en œuvre de ces investissements fonciers a causé quasiment partout des problèmes au détriment des paysans se trouvant dans les endroits où les activités d'investissement sont implantées. Certes, la plupart des paysans Malgaches ne disposent pas de preuves écrites constatant leurs occupations foncières, mais les législations se succédant depuis la colonisation jusqu'en 2005, ont toléré leurs droits de jouissance sur la terre. Depuis la réforme foncière de 2005, avec la disparition de la présomption de domanialité et la mise en place d'un processus de reconnaissance de «droits locaux», ces occupations foncières devraient être mieux protégées.

Pourtant, la pratique démontre que les autorités étatiques et/ou locales, dans le processus d'octroi de l'autorisation d'acquisition foncière notamment au cours de la prospection foncière, ne considèrent que les droits constatés officiellement par écrit. Actuellement, la protection des droits de jouissance sur la terre, tolérés pendant la colonisation de manière générale mais reconnus sur les «réserves indigènes», a été renforcée par la nouvelle politique foncière de 2005 et les nouveaux textes juridiques chargés de la mettre en œuvre.

L'accaparement de terres n'aurait pas été possible à Madagascar sans l'appui des autorités étatiques car l'acquisition foncière dans le cadre de la promotion des investissements ne peut se réaliser sans une autorisation

2.2. La législation malgache et la protection des droits fonciers non écrits

Les dispositions juridiques depuis 1896 jusqu'à l'adoption de la loi n° 2005-019 du 17 octobre 2005 avaient généré une situation paradoxale sur l'appréhension de la notion de propriété, selon la définition de l'article 544 du Code civil³¹, par la population. Elles disposaient que les terrains qui ne sont pas immatriculés et dont les droits qui s'y appliquent ne sont pas inscrits dans un titre foncier sont présumés propriété de l'État. Toutefois, ces mêmes

dispositions juridiques reconnaissent que cette présomption de domanialité ne joue pas sur les terrains occupés individuellement ou collectivement d'une manière réelle, évidente et permanente.

A partir de l'année 2005, l'hégémonie de l'Etat sur la gestion foncière par le biais de la présomption de domanialité a été abrogée et remplacée par une présomption de propriété privée. Depuis la promulgation de la loi 2005-019, les droits de jouissances sur les terres occupées selon les pratiques et coutumes locales sont protégés législativement et qualifiés comme propriétés foncières privées non titrées dont les collectivités territoriales de base, les Communes, en tant que structure publique de proximité, sont leur gestionnaire.

2.2.1. La très faible protection des droits fonciers non écrits à l'époque coloniale (1896-1960)

A l'époque coloniale, la politique foncière et ses instruments juridiques étaient l'une des principales armes de conquête de l'Etat colonial

³¹ « La propriété est le droit de jouir et de disposer des choses de la manière la plus absolue, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par la loi ou par les règlements ».



photo © TerraProject

français pour accaparer le territoire malgache, c'est la raison pour laquelle dès les premiers mois de l'annexion de Madagascar à la France une loi sur la propriété foncière fut promulguée par la reine Ranavalona III, le 09 mars 1896, visée par le Résident général de la République française Hippolyte Laroche, sous la pression et au profit de l'État colonial français pour organiser la propriété foncière indigène. Cette politique foncière avait pour finalité d'exploiter le potentiel agricole de Madagascar afin de ravitailler en matière première les industries métropolitaines et les besoins de la France.

Pour ce faire, l'Etat colonial, par cette loi, a renforcé la présomption de domanialité, domaine éminent du roi d'alors, par le biais du système d'« Act Torrens » qui vise à individualiser et à formaliser l'appropriation foncière par le biais de la publicité foncière. Comme aucun des Malgaches à l'époque ne disposait de pièces écrites pour prouver ses droits fonciers, cette loi en ses articles 2, 4 et 6 reconnaissait l'occupation par les indigènes de leurs parcelles sur lesquelles ils avaient bâti et de celles qu'ils avaient l'habitude de cultiver avant la promulgation de la loi foncière. Ce droit de jouissance, étant la limite du principe de présomption de domanialité, était en position de faiblesse car le décret du 28 sep-

tembre 1926 exigeait la présentation des preuves écrites pour prouver l'existence du droit de jouissance sur la terre afin de contrer la présomption de domanialité : « *l'Etat est présumé propriétaire de tous les terrains non bâtis ni enclos, au jour de la promulgation dans la colonie du présent décret, ne sont pas possédés par des tiers en vertu de titres fonciers d'immatriculation ou de titres réguliers de concession - Cette présomption pourra toutefois être combattue par la preuve contraire établissant, en ce qui concerne notamment les indigènes, que leur droit de propriété est antérieur à la loi du 9 mars 1896.. Le témoignage ne sera pas, en cette matière, admis comme moyen de preuve susceptible d'être opposé à la présomption ci-dessus établie* »³². Ainsi, ces occupations sans preuves écrites reconnues légalement ou droit de jouissance étaient en position d'infériorité vis-à-vis de la présomption de domanialité. C'est cela, l'origine de l'état d'esprit qui privilégie les droits écrits par rapport aux droits non écrits ou ancestraux.

2.2.2. La protection des droits de jouissance (droits fonciers non écrits) sur la terre à partir de l'indépendance (de 1960 à ce jour)

³² Art 29 du décret du 28 septembre 1926

a. Positionnement des droits fonciers non écrits entre l'année 1960 et 2005

Depuis l'année 1960 jusqu'en 2005 c'était la loi domaniale n°60-004 du 15 février 1960, ayant fait l'objet de divers amendements, qui consacrait le principe de domanialité et régissait principalement la terre à Madagascar. Néanmoins, cette loi admettait que la présomption de domanialité ne joue pas sur les droits de jouissance individuels ou collectifs (Art. 11.18, 26 and 31)³³, sous réserve de remplir certaines conditions par l'application d'une procédure d'immatriculation.

Du fait que la présomption de domanialité ne jouait pas sur les occupations définies par les dispositions précédentes, la population les interprétait réellement comme une propriété, car dans la pratique généralisée et répétitive, les occu-

33 Article 11 de la Loi No. 60-004 « L'Etat est présumé propriétaire de tous les terrains non immatriculés ou non cadastrés ou non appropriés en vertu de titres réguliers de concession ou selon les règles du droit commun public ou privé - Toutefois, cette présomption n'est pas opposable aux personnes ou aux collectivités qui occupent des terrains sur lesquels elles exercent des droits de jouissance individuels ou collectifs qui pourront être constatés et sanctionnés par la délivrance d'un titre domanial conformément à la présente loi »

Article 18 de la loi 60-004 : « En dehors des terrains immatriculés ou cadastrés au nom des particuliers ou appropriés en vertu des titres réguliers de concession ou selon les règles du droit commun, public ou privé, les occupants de nationalité malgache qui exercent une emprise personnelle réelle évidente et permanente sur le sol, emprise se traduisant soit par des constructions, soit par une mise en valeur effective, sérieuse et durable, selon les usages du moment et des lieux et la vocation des terrains depuis dix ans au jour de la constatation, pourront obtenir un titre de propriété aux conditions fixées ci-après dans la limite de 30 hectares » ;

Article 26 : « Les nationaux malgaches qui depuis plus de dix ans, par eux ou leurs auteurs à la date de la présente loi, exercent de bonne foi une jouissance exclusive, personnelle, apparente, non équivoque, continue et paisible sur des parcelles urbaines, jouissance caractérisée par des constructions ou autres aménagements durables, pourront obtenir un titre dans les conditions et selon la procédure prévue aux articles 18 et suivants » ;

Article 31 : « Lorsque les habitants exercent collectivement des droits de jouissance sur des terrains, la collectivité dont dépendent ces habitants, commune ou collectivité traditionnelle possédant la personnalité morale pourra obtenir lesdits terrains en dotation. Les dotations seront assorties de conditions générales et particulières dont l'inobservation peut entraîner leur réduction ou même leur suppression ».

pants ne se limitaient pas à la jouissance, mais exerçaient sur leurs parcelles les trois éléments constitutifs du droit de propriété selon l'article 544 du Code civil : l'usus ou le droit d'usage, le fructus ou le droit de jouissance ou le droit de percevoir les fruits et produits de la chose, et l'abusus ou le droit de disposer la chose matériellement (transformation, destruction...) et juridiquement (cession, donation...). Les occupants, sans le titre foncier, mais avec les actes sous seing-privés ou actes authentifiés, utilisaient toutes formes de cession sur leurs parcelles : location, succession, vente, donation, hypothèque, métayage (interdit par la loi en vigueur, mais répandu et généralisé). En outre, les tribunaux ont accepté à titre de preuve ces actes sous seing privé ou actes authentifiés ayant pour objets les terrains non titrés, mais occupés.

Toutefois, ces occupations reconnues légalement étaient en position d'infériorité vis-à-vis des terrains titrés. L'application de la procédure d'immatriculation foncière pouvait déstabiliser les droits de jouissance des occupants – considérés comme droit de propriété vis-à-vis de la population - ; selon l'ordonnance n° 60-146 régissant le régime d'immatriculation, les droits qui ne sont pas inscrits dans le livre foncier ne sont pas opposables au tiers, donc ne sont pas garantis par l'État, et surtout, sont dépourvus de valeur juridique. Ainsi, les occupants, sans titre de propriété pouvaient être évincés de leurs parcelles si quelqu'un arrivait et présentait un titre foncier. En outre, les données disposées par l'administration domaniale et foncière ne relaient pas la situation de toutes les occupations foncières, sauf celles qui étaient en cours de réquisition d'immatriculation ou celles déjà titrées. Donc, les simples occupations, même reconnues légalement, n'étaient pas assurées et garanties juridiquement. Alors que, la majorité des occupants n'arrivait pas à immatriculer leur terre compte tenu de la complexité et du coût élevé de ces procédures ou pour d'autres raisons.

Cette situation contradictoire s'exprimait en deux régimes de propriété : il y avait d'une part la propriété foncière écrite, et d'autre part, la

propriété foncière non écrite. Face au principe de domanialité et au régime d'immatriculation, la propriété foncière non écrite était très fragile ; elle risquerait de revenir dans le statut domanial ou d'être titrée au nom d'autres personnes qui n'avaient pas effectué l'occupation selon les dispositions légales mais avaient demandé le titre à leur nom.

La coexistence entre la présomption de domanialité et la reconnaissance des occupations foncières amplifiées par le caractère facultatif de l'immatriculation du terrain mettait les occupants dans une situation très ambiguë. Vis-à-vis du droit étatique, les occupations sur les terrains non titrés en vertu des articles 11, 18, 26 et 31 de la loi domaniale (60-004) se situaient entre le droit de jouissance et le droit de propriété – des droits en transition qui nécessitaient l'immatriculation pour devenir des droits de propriété dont la consécration n'était pas à la portée de la majorité des paysans malgaches. Par contre, les pratiques locales les considéraient en tant que droits de propriété. Les publications des juristes spécialistes de l'Anthropologie du Droit sur le droit coutumier à Madagascar méritent une attention particulière de nos jours, leur travail a conduit à la loi 96-025 dénommée Gelose qui transféra aux communautés locales³⁴ la gestion des ressources naturelles – principalement des forêts.

b. La création d'un nouveau statut de la terre afin de protéger législativement le droit de jouissance sur les terres : la propriété foncière privée non titrée

Pour assurer la protection des droits des occupants et afin d'aboutir à l'effectivité et l'efficacité de la législation, le législateur a abrogé le principe de présomption de domanialité³⁵, au

profit des droits de jouissance, en instaurant une présomption de propriété aux occupants réels des terrains. Ainsi, les terrains occupés sont présumés propriétés de leurs occupants – présomption de propriété privée – : selon l'article 33 de la loi 2005-019 les terrains détenus en vertu de droit de propriété non titrée sont « *l'ensemble des terrains, urbains comme ruraux, sur lesquels sont exercés des modes de détention du sol se traduisant par une emprise personnelle ou collective, réelle, évidente et permanente, selon les usages du moment et du lieu et selon la vocation du terrain, qui sont susceptibles comme droit de propriété par un acte domanial* ».

Effectivement, la présomption de propriété privée s'était déjà exprimée d'une manière indirecte dans la loi 60-004 en vertu des articles sur les droits de jouissance, mais ce n'est que la loi 2005-019 qui l'a renforcée de manière formelle.. Ainsi, cette loi a transformé officiellement la présomption de domanialité et modifié d'office en droit de propriété les droits de jouissance.

Pourtant, l'État en tant que représentant de l'ensemble de la population et garant de l'intérêt général doit avoir des espaces lui permettant d'assurer ses missions ; ces espaces peuvent être du domaine public ou du domaine privé. En outre, l'État est reconnu constitutionnellement en tant que garant de la propriété individuelle (art. 34 de la constitution de la République de Madagascar).

Avant la loi de 2005, il n'y avait que deux statuts juridiques reconnus officiellement : les domaines de l'État et des personnes morales de droit public qui se répartissent en domaine privé et en domaine public, d'une part, et la propriété privée qui ne représentait que les terrains titrés au nom des personnes privées ou au nom des personnes morales de droit public, d'autre part.

34 E Leroy, *Faire valoir indirect et gestion patrimoniale - comment tenter de conjuguer juridiquement, équité, conservation et développement en matière de fermages et de métayages à Madagascar*, 1996

35 Loi n° 2008-014 du 23/07/08 sur le Domaine privé de l'Etat, des Collectivités Décentralisées et des person-

nes morales de Droit public, extrait de l'exposé des motifs: « L'annulation du principe de la présomption de domanialité ainsi que la mise en place de la propriété foncière privée non titrée par la loi n°2005-019 du 17 octobre 2005 fixant les statuts des terres à Madagascar implique une révision de la loi sur le domaine privé national...(premier paragraphe) ».



photo ©TerraProject

Certes, un autre statut s'est ajouté de manière explicite dans l'article 3 de la loi 2005-019 « les terrains constitutifs des aires soumises à un régime de protection spécifique», mais en réalité il se classe soit dans les domaines de l'État soit dans les propriétés privées, ce sont les ressources au dessus d'eux qui sont soumises aux régimes spécifiques, régies par d'autres législations. L'intérêt de l'explicitation de ce troisième statut est de mettre en compatibilité les régimes de ressources naturelles à protéger et ceux du terrain, par exemple les Réserves Naturelles Intégrales (RNI) sont plus compatibles avec les terrains du domaine public qui sont imprescriptibles, insaisissables et inaliénables, en outre ce nouveau statut permettra de créer facilement les réserves foncières.

La création d'un autre statut de terre, la propriété foncière privée non titrée, a pour signification que les pratiques locales en matière de sécurisation foncière sont régies par la loi ; un autre régime est de la sorte créé à l'image de ces pratiques locales. Étant un État unitaire, le seul moyen le plus poussé possible pour la démonopolisation de la gestion foncière à Madagascar est la décentralisation. Selon l'article 136 de la Constitution de la 3ème République, surtout dans son deuxième alinéa « Les Collectivités territoriales décentralisées assurent, avec

le concours de l'État, la sécurité publique, la défense civile, l'administration et l'aménagement du territoire, le développement économique, l'amélioration du cadre de vie - Dans ces domaines, la loi détermine la répartition des compétences en considération des intérêts nationaux et des intérêts locaux».

Les lois suivantes ont été appliquées et promulguées afin de parfaire la décentralisation de la gestion foncière :

- la loi n° 2005-019 du 17 octobre 2005 fixant les principes régissant les statuts des terres,
- la loi n°2006-031 du 24 novembre 2006 fixant le régime juridique de la propriété foncière privée non titrée qui attribuent à la collectivité territoriale décentralisée de base, la commune, le pouvoir de garantie de droits de propriété sur les terrains privés non titrés
- Loi n°94-007 du 26 avril 1995 relative aux pouvoirs, compétences et ressources des collectivités territoriales décentralisées
- Loi n°94-008 du 26 avril 1995 fixant les règles relatives à l'organisation, au fonctionnement et aux attributions des collectivités territoriales décentralisées

La loi n° 2005-019, qualifiée comme une loi de cadrage, a pour objet principal de déterminer dans un seul document les différents statuts des terres ainsi que les principes qui doivent les diriger. Chaque statut des terres défini dans cette loi nécessite l'adoption d'un texte législatif spécifique pour relater les détails du régime y afférents, ainsi trois statuts de terres ont reçu respectivement des textes législatifs :

- La propriété privée non titrée : La loi n° 2006-031 du 24 novembre 2006 destinée à fixer le régime juridique de la propriété foncière privée non titrée, avec son décret d'application déjà approuvé et mis en vigueur - le décret n° 2007-1109 du 18 décembre 2007.

- Les Domaines de l'Etat : La loi n° 2008-013 sur le domaine privé du 23 juillet 2008 et la loi n° 2008-014 sur le domaine public qui sont destinées à régir les terrains dépendant des domaines de l'État, des collectivités décentralisées et des autres personnes morales de droit public.

Les textes régissant les propriétés privées titrées et les terrains soumis à des régimes de protection spécifiques sont en cours d'élaboration.

c. Reconnaissance par la nouvelle loi foncière des droits de jouissance (droits fonciers non écrits) sur les terrains titrés au nom de l'Etat malgache

La législation en vigueur aujourd'hui reconnaît la jouissance publique sur les terrains titrés au nom de l'Etat pour influencer la population à utiliser la terre dans une vision économique. C'est la raison pour laquelle l'alinéa 4 de l'article 30 de la loi N°2008-014, du 23 juillet 2008 sur le domaine privé de l'Etat, des collectivités territoriales décentralisée et des personnes morales de droit public admet les habitants d'exercer collectivement les droits de jouissance sur des terrains titrés au nom de l'Etat et de la collectivité décentralisée.

d. L'influence de la nouvelle politique foncière et ses instruments juridiques sur les autres politiques sectorielles utilisant la terre : mise en cohérence du code minier avec les nouvelles dispositions découlant de la lettre de politique foncière de 2005 sur le respect des droits de jouissance et des droits d'usage

En 2005, le Code Minier malgache a reçu un amendement. La loi n° 2005-021 du 17 octobre 2005 portant modification de la loi n°99-022 du 19 août 1999 fixant le code minier et son décret d'application n°2006-910 du 19 décembre 2006 oblige aux titulaires du permis miniers, qui n'ont

que le droit aux exploitations des minerais se trouvant dans les sous sols mais non pas le droit de propriété foncière, d'entretenir des relations de bon voisinage tant envers le propriétaire détenteur de titre foncier ou certificat foncier, qu' envers les occupants traditionnels et avec les usufruitiers (articles 125 à 129 de la loi 2005-021 du 17 octobre 2005, articles 307 à 365 du décret n°2006-910 du 19 décembre 2006). La cohérence du nouveau Code Minier avec la loi 2005-019 de la Réforme Foncière reste une question à discuter.

e. Quel statut juridique pour les pâturages de grande superficie : un vide juridique constaté

A Madagascar, surtout dans les régions de Ihorombe, de Menabe et du Sud-Ouest, pratiquant l'élevage extensif de zébus, l'utilisation du terrain de pâturage à grande superficie est une pratique ancestrale qui est encore suivie jusqu'à maintenant. Cependant, la législation en vigueur n'avance pas une solution idoine en la matière. Seul l'exposé des motifs de la loi n°2006-031 du 24 novembre 2006 fixant le régime juridique de la propriété foncière privée non titrée en parle, en classifiant les pâturages traditionnels d'une famille en tant que propriété foncière privée non titrée, mais ceux de très vastes étendues feront l'objet d'une loi spécifique (exposé des motifs de la loi 2006). Ce vide juridique s'est expliqué par l'imprécision de l'article 33 de la loi 2005-019 pour qualifier les propriétés foncières privées non titrées tant en terme de la nature des occupations, que leurs durées ainsi que la limite de leurs superficies. *Avant la réforme foncière de 2005, les terrains de pâturages rentraient dans le statut des terrains domaniaux ruraux dont ils ne peuvent faire l'objet que d'une location, avec promesse de vente pour les parties aménagées dans des conditions à déterminer par les services techniques compétents*³⁶. Mais face à ce vide juridique, cela ne veut pas dire que les terrains

³⁶ Art. 60 du décret n°64-025 du 21 mai 1964 réglant les modalités d'application de la loi n°60-004 du 15 février 1960 relative au domaine privé national

de pâturage de grande superficie relèvent du domaine de l'Etat.

Pour avoir une disposition juridique répondant aux réalités locales concernant les pâturages, il s'avérerait indispensable de mener une étude anthropologique approfondie y afférente.

2.3 Quid des droits des occupants malgaches sur les terrains titrés au nom des colons ?

L'accapement des terres des Malagasy a débuté à la période coloniale. Dès leur arrivée, l'installation des Service Fonciers (Domaines et Topo) a été parmi les priorités des colonisateurs pour pouvoir s'approprier toutes les meilleures et plus grandes terres en les enregistrant au nom des colons, afin d'y produire les besoins en matières premières des industries françaises à cette époque. Après l'indépendance, les Malagasy ont repris l'exploitation de leurs terres accaparées par ces derniers, mais juridiquement, les anciens colonisateurs se déclarent toujours propriétaires de par leurs descendants.

Les parcelles titrées au nom des étrangers lors de la colonisation, ont été acquies par injustice. En date du 14 Décembre 1960, l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux a été déclaré lors de l'Assemblée générale des Nations Unies, à l'issue de laquelle la Résolution 1514 est sortie. Cette dernière proclame solennellement la nécessité de mettre fin dans les plus brefs délais et de manière inconditionnelle au colonialisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

Pendant la colonisation, bon nombre de parcelles de terres ont été inscrites au nom de colons dans le livre foncier. Quand cette période a pris fin, les Malgaches ont repris leurs terres par le biais d'occupation, notamment à Analavory, Mampikony, Mananjary, Morondava et Ambanja, etc. Comme la loi en vigueur ne reconnaissait comme propriétaire foncier que la personne inscrite dans le livre foncier, ces occupants ont été

qualifiés de squatteurs puisque les descendants des colons ainsi que leurs autres ayant droits continuent de revendiquer les terres prises par leurs ancêtres – acte qualifié comme une pérennisation du colonialisme -.

Par ailleurs, plusieurs descendants de colons n'avaient accordé aucun intérêt aux terrains titrés au nom de leurs ancêtres à Madagascar pendant des dizaines d'années, mais sont en train de revenir car les terres ont acquis une valeur plus importante dans le monde. Ils essayent d'expulser les occupants malgaches qui ont vécu et cultivé là pendant des décades.

En plus des terrains titrés au nom des familles de colons, d'autres types de terrain au statut obsolète existent encore de nos jours à Madagascar, 53 ans après la déclaration de l'indépendance. De nombreuses familles malgaches ont vécu sur ces terres pendant des décades mais leurs droits ne sont pas reconnus et elles ne peuvent entreprendre aucune procédure officielle pour obtenir leur propriété si elles veulent l'obtenir, alors que le statut flou de ces terres les rend plus susceptibles d'être proposées aux investisseurs, laissant les familles qui y vivent dans une permanente insécurité. Ces terres sont gérées par l'Etat depuis l'indépendance :

- Les dénommées « réserves indigènes » attribuées spécialement par le système colonial aux Malgaches durant la colonisation,
- Les « concessions coloniales » qui avaient servi pour la « culture de rente » telle que le café, le tabac, le sisal...
- Les terrains sur lesquels une procédure de « cadastre » avait commencé mais n'a pas été menée à terme se trouvent dans la même situation³⁷, ainsi que d'autres cas.

³⁷ Conseil Supérieur du Notariat, Mission d'Audit du Foncier à Madagascar, 17-21 mai 2010

Liste des textes juridiques de référence

Constitution

- La Constitution de la première République
- La Constitution de la 2ème République
- Les Constitutions de la 4ème République
- La constitution de 2010

Politique foncière

- Lettre de politique foncière du 03 mai 2005

Loi cadre de la réforme foncière

- Loi n°2005-019 du 17 octobre 2005 fixant les principes régissant les statuts des terres

Propriété foncière privée non titrée

- Loi n°2006-031 du 24 novembre 2006 fixant le régime juridique de la Propriété foncière privée non titrée
- Décret n°2007-1109 portant application de la loi n°2006-031 du 24 novembre 2006, fixant le régime juridique de la propriété foncière privée non titrée
- Les démarches juridiques pour la mise en œuvre de la décentralisation de la gestion foncière : note explicative
- Le personnel du guichet foncier : employé de la commune
- Note n°4315-MID/SG/DGD/DASD/S. AT.A.SD du 20 juin 1996 portant contrôle de

légalité sur les dossiers des agents de la commune objet de décisions de recrutement

Domaine public

- Loi n°2008-013 du 23 juillet 2008 sur le domaine public
- Décret n°2008-1141 du 01 décembre 2008 portant application de la loi n°2008-013 du 23 juillet 2008 sur le domaine public

Domaine privé

- Loi 2008-014 du 23 juillet 2008 sur le domaine privé de l'Etat, des collectivités territoriales décentralisées et des personnes morales de droit public
- Décret n°2010-233 du 20 avril 2010 fixant les modalités d'application de la loi n°2008-014 du 23 juillet 2008 sur le domaine privé de l'Etat, des collectivités territoriales décentralisées et des personnes morales de droit public

Décentralisation

- Loi n°93-005 du 26 janvier 1994 portant orientation générale de la politique de décentralisation
- Loi n°94-007 du 26 avril 1995 relative aux pouvoirs, compétences et ressources des collectivités territoriales décentralisées
- Loi n°94-008 du 26 avril 1995 fixant les

règles relatives à l'organisation, au fonctionnement et aux attributions des collectivités territoriales décentralisées

- Loi n°95-005 du 21 juin 1995 relative aux budgets des collectivités territoriales décentralisées
- OPCI ou association des communes ?
- Décret n°99-952 du 15 décembre portant réglementation de la création, de l'organisation et du fonctionnement d'un Organisme Public de Coopération Intercommunale (OPCI)
- Ordonnance n°60-133 du 03 octobre 1960 portant régime général des associations
- Tribunal administratif et financier aux appuis des communes
- Extrait de la loi 2001-025 relative au Tribunal administratif et au Tribunal financier

Investissement

- Loi N° 2007 036 du 14 janvier 2008 sur les Investissements à Madagascar (J.O. n° 3 178 du 3 avril 2008, p.2951 2960)

Demande de terrain de grande superficie

- Circulaire ministérielle n°321/10/MATD/SG/DGSF du 25 octobre 2010 portant instructions concernant la procédure à suivre en matière de demande de terrain de grande superficie

Mines

- Loi n° 99-022 du 19 Août 1999 portant Code minier (J.O. n° 2595 du 30 Août 1999, pages 1978 et suivantes) modifiée par :LOI n° 2005-021 du 17 Octobre 2005 (J.O. n° 3015 du 20 février 2006, pages 1569 à 1597)
- Décret n° 2006 910 du 19 décembre 2006 fixant les modalités d'application de la Loi n° 99 022 du 19 Août 1999 portant Code minier

modifiée par la Loi n° 2005 021 du 17 octobre 2005 (J.O. n° 3 097 du 30 mars 2007, pages 2397 à 2489)

- Loi n°2001-031 du 8 octobre 2002 établissant régime spécial pour les grands investissements miniers (LGIM) dans le secteur minier malagasy, modifiée par la loi n°2005-022 du 17 octobre 2005.

Textes juridiques avant la réforme foncière de 2005

- Loi du 9 mars 1896 sur la conservation foncière et le régime de l'immatriculation
- Ordonnance n° 62-110 du 1er octobre 1962, relative aux sanctions pour les abus du droit de propriété et au transfert à l'Etat des propriétés non exploitées
- Ordonnance n° 83-030 du 27 décembre 1983, tendant à renforcer la protection, la sauvegarde et la conservation du domaine privé national et du domaine public
- Loi 60-004 du 15 février relative au domaine privé national
- Ordonnance 60-146 du 3 octobre 1960 relative au régime foncier de l'immatriculation
- Ordonnance n° 62-041 du 19 septembre 1962 relative aux dispositions générales de droit interne et de droit international
- Ordonnance 62-042 du 19 septembre 1962 fixant les règles générales applicables aux Aires de Mise en Valeur Rurale
- la loi 2003-029 du 27 août 2003 modifiant certaines dispositions de l'ordonnance 60-146
- Ordonnance 74-022 du 20 juin 1974 définissant les orientations du régime foncier et précisant les conditions générales d'exécution des travaux d'aménagement foncier en milieu rural

- Ordonnance 73-073 du 1er décembre 1973 portant orientation du développement rural
- Loi n° 2005 - 019 du 17 octobre 2005 fixant les principes régissant les statuts des terres
- Loi 2006-031 du 24 novembre 2006 fixant le régime juridique de la propriété foncière privée non titrée
- Loi n°2008-014 du 23/07/08 sur le domaine privé de l'Etat, des collectivités décentralisées et les personnes morales de Droit Public
- Loi n°2008-013 du 23 juillet 2008 sur le domaine public
- Décret du 04 février 1911
- Décret du 28 septembre 1926 réglementant le domaine à Madagascar
- Décret du 25 août relatif à la constatation et à la constitution de la propriété indigène à Madagascar
- Décret du 28 février 1956 portant abrogation du décret du 28 septembre 1926
- Décret 63-285 du 22 mai 1963 réglementant le mode d'application de l'ordonnance 62-042 sur les AMVR
- Décret n° 63-526 du 9 mai 1963, fixant la composition des commissions prévues par les articles 20 et 27 de la loi n° 60-004
- Décret 64-205 du 24 mai 1964 portant application de la loi 60-004 sur le domaine privé national
- Décret 60-529 du 28/12/60 réglementant les modalités d'application de l'ordonnance 60-146
- Décret n° 2003-908 du 2 septembre 2003 portant application de la loi 2003-029
- Décret n°2006-866 portant création du Programme National Foncier en tant qu'un Etablissement Public

DEUXIEME PARTIE

COUP D'OEIL SUR LES PROJETS

3 LA TERRE : UNE RESSOURCE, PLUSIEURS UTILISATIONS

ENERGIE

3.1 Tozzi Green – Italie

« Le jatropha n'est pas bon, même pour faire un cercueil »
(propos d'un habitant de la Région Ihorombe)

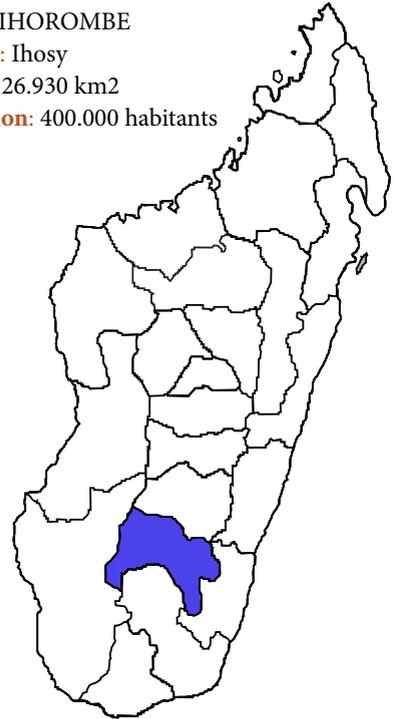
L'Ihorombe est une des 22 régions de Madagascar, située dans le Sud de l'île.

La ville d'Ihoso, qui donne son nom à l'une des trois districts de la Région, est la capitale de la Région Ihorombe et de l'ethnie Bara, estimée représenter environ 3% de la population Malgache totale.

Avec une superficie d'environ vingt-six mille kilomètres carrés, Ihorombe a une des densités de population la plus faible des régions malgaches, environ six habitants au kilomètre carré. Traverser la Région Ihorombe, pour se diriger vers Ihoso, signifie conduire sur des dizaines de kilomètres, où les collines rocheuses et les champs de riz à flancs de colline cèdent la place à d'immenses plaines herbeuses et interminables, foulées par des petits et de grands troupeaux de zébus qui paissent.

Ce devait être l'immensité de ces espaces apparemment inhabités qui a attiré l'attention de M. Tozzi quand il est arrivé la première fois ici venant d'Italie, et qui lui donna l'idée de Biomass Biofuel Ihorombe Project (BBI), pour développer des plantations de jatropha sur une surface, «de 100.000 ha par la suite d'ici 2019»³⁸.

Région: IHOROMBE
Capitale: Ihoso
Surface: 26.930 km²
Population: 400.000 habitants



Données de www.cites-unies-france.org/img/pdf/Fiches_des_22_Regions_malgaches.pdf

Le Projet

Selon les informations publiées par Tozzi Green³⁹, une filiale du Groupe italien Tozzi Holding Group, et en particulier de la branche Tozzi Renewable Energy, la société opère dans le secteur agricole et dans le domaine des énergies renouvelables, met en œuvre actuellement le projet Biocarburant Biomasse dans le plateau de l'Ihorombe.

L'entreprise cultive en particulier du jatropha,

38 <http://www.tozzigreen.mg/?lang=en> (visité le 14 mai 2013)

39 *ibid.*

Encadré 1:

Jatropha: faits et mythes

Les entreprises impliquées dans sa production saluent «la nouvelle frontière de la durabilité», comme ils soutiennent que cela ne pose aucun obstacle ou menace pour la sécurité alimentaire. En fait, ses partisans mettent l'accent sur le fait que le jatropha n'est pas une culture comestible de toute façon et qu'il pousse sur des sols arides. En outre, il peut être utilisé comme haies autour des champs - luttant ainsi contre la désertification, en particulier en Afrique - et il peut être associé avec deux autres cultures vivrières ou plus.

Cependant, plusieurs études montrent que le jatropha n'est pas à la hauteur des attentes: les rendements ne sont pas satisfaisants sur des terres marginales et des plantations de jatropha à grande échelle nécessitent des apports élevés d'engrais, de pesticides et d'eau. La combinaison de coûts de production plus élevés et de faibles rendements présente souvent une perspective décevante. L'imprévisibilité des rendements du jatropha est encore aggravée par le caractère imprévisible des conditions du marché, qui affecte gravement la viabilité économique. Certains pays producteurs ont commencé à placer des moratoires sur les cultures de jatropha; aussi, les discussions politiques au sein de l'Union européenne pour réviser ses politiques en matière de jatropha ajoutent à l'incertitude, faisant du jatropha un investissement de plus en plus précaire.

La croissance du jatropha a également eu des effets dramatiques sur l'environnement et sur la vie de certaines communautés rurales vivant dans les pays producteurs. Contrairement à ce que prétendent ses partisans, le jatropha est souvent mis en concurrence avec la production alimentaire, à la fois quand il est cultivé sur des terres très fertiles et quand il est planté sur des terres dites marginales, qui sont vitales pour la subsistance de survie des agriculteurs, des éleveurs, des chasseurs et de ceux qui vivent de la cueillette. La destruction de ces moyens de subsistance est permanente tandis que, d'autre part, les plantations de jatropha ne créent pas suffisamment d'emplois bien rémunérés pour subvenir aux besoins des milliers de per-

sonnes déplacées. De précieux écosystèmes sont détruits pour faire place au jatropha et de la biodiversité est irréversiblement endommagée. Les réductions de beaucoup des émissions de dioxyde de carbone sont loin de la vérité aussi: les émissions résultant du changement d'utilisation des forêts et des zones arides pastorales sont beaucoup plus importantes que les économies potentielles de carbone à partir du jatropha. Planter du jatropha à grande échelle n'est ni économiquement viable ni écologiquement et socialement soutenable¹

1 Jatropha: Money doesn't grow on trees, Friends of the Earth International, December 2010

*Une Plantation de Jatropha près de Satrokala; District d'Ihoisy, Région d'Ihorombe, Madagascar
Photo Giulia Franchi*



une culture énergétique utilisée pour la production d'agrocarburant. Cependant, nous savons par les publications de la société et par des informations provenant des communautés locales qu'ils ont aussi commencé les plantations «de haricots secs et de céréales, des plantes oléagineuses, des plantes pour huiles essentielles, des cultures de biomasse et de fourrage»⁴⁰.

Ce n'est pas encore clair si la production de jatropha est destinée à une utilisation locale ou à l'exportation, puisque les éléments d'information publiés par la société sur cette question sont jusqu'à présent contradictoires. En fait, sur son site Internet, la société affirme que «le résultat du projet sera consacré principalement à la satisfaction de l'énergie dont le pays a besoin, compte tenu de la demande croissante», (...) et que «l'excédent peut être exporté et sera une source de devises pour le pays»⁴¹.

Toutefois, en août 2009, l'ingénieur Zompetta, Responsable du développement du secteur biomasse chez Tozzi Renewable Energy, avait déclaré que la société «a lancé plusieurs projets de construction de centrales électriques biomasses simultanément solides et liquides au sud de l'Italie. Depuis 2007, la nécessité d'internalisation de l'approvisionnement en biocarburants est devenue stratégique pour répondre aux oscillations des prix en croissance (en particulier le prix de l'huile de palme a atteint en 2008 une augmentation de 300 pour cent). Dans ces conditions d'incertitude, il devient très difficile d'évaluer la rentabilité et les flux de trésorerie des différents projets et puis aussi de négocier avec les banques des financements.»⁴²

D'où la décision d'«internaliser» la production d'agrocarburants, en se concentrant principalement sur le jatropha qui, comparé à l'huile de palme, est soupçonné d'avoir plusieurs avan-

tages: il n'est pas comestible, donc théoriquement pas en concurrence avec la production de nourriture pour les populations locales, et peut être cultivé dans des zones arides et inutilisées.

Quelle que soit la destination finale de la production de jatropha, selon des sources locales interrogées lors de notre visite dans l'Ihorombe, au milieu de 2009, la société a commencé à voyager à travers la Région, et a approché plusieurs communautés pour demander des terres pour réaliser ses projets.

Un pas en arrière: à qui est la terre ciblée? Qui a décidé? Conformément à quelle loi?

Le 17 Août 2012, Tozzi Green a signé un contrat de bail emphytéotique avec l'Etat de Madagascar, en la personne de Hajo H. Andrianainarivelo, Vice Premier Ministre en charge du Développement et de l'Aménagement du Territoire.

Nous avons eu la possibilité d'accéder à une copie du contrat de bail, qui se lit comme suit: «L'Etat malgache loue à Tozzi Green 6558 ha situés dans les Communes rurales de Satrokala et Andiolava, district d'Ihosy, Région de l'Ihorombe, (...) Les domaines objets de ce contrat consistent en des savanes et sont reconnus comme étant disponibles (...). Ce bail est conclu pour une durée de trente ans avec une redevance annuelle de 3 Ariary par mètre carré, pour un total de 196.763.448,00 Ariary». (environ 10 euros par hectare par an).

Selon les nouvelles modalités fixées par la Circulaire 321 du 25 Octobre 2010 décrit dans le chapitre 2 et résumées ici dans l'encadré 2, la signature du contrat de bail est censée être la dernière étape d'un processus long et structuré.

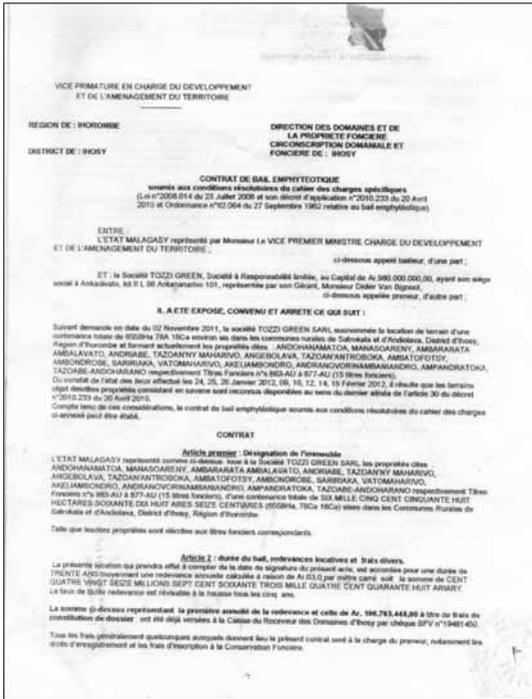
Comme nous l'a expliqué le Directeur de l'Administration Foncière au Ministère du Développement et de l'Aménagement du Territoire, qui nous a guidés dans la compréhension de «l'esprit» de la circulaire :

«La circulaire garantit un processus inclusif et transparent, avec la participation des commu-

40 <http://www.tananews.com/2012/11/tozzi-green-reponse-aux-accusations-fallacieuses-et-erronees-lancees-a-son-encontre/>

41 *ibid.*

42 http://www.notiziariofarnesina.ilssole24ore.com/archivio_newsletters/Newsletter_07082009.pdf (visité en Mai 2013)



Une copie du contrat

nautés locales. Les multiples acteurs impliqués dans le processus d'acquisition des terrains, les investisseurs et les communautés représentées par la Municipalité qui a la responsabilité d'informer et de les consulter, signeront une convention. Si les communautés acceptent que le Maire signe la convention, cela signifie qu'il n'y aura pas de conflit foncier laissé sur le terrain. En fait, avant la signature du contrat de bail au niveau national, il ne doit plus du tout y avoir de conflit résiduel.

Lorsque nous lui avons demandé ce qui se passe si un Maire signe une convention sans l'approbation des gens de la communauté, il a eu une réponse ferme comme suit:

« C'est impossible parce que la consultation est obligatoire. Des consultations publiques sont toujours mises en place. Après chaque consultation, des procès-verbaux sont consciencieusement rédigés et ils sont la base de la rédaction de la convention. Et en ce qui concerne la sensibilisation et la participation de la population à ces assemblées, elles sont annoncées à toutes les communautés par le biais des médias locaux.»

Encadré 2

Instructions concernant la procédure à suivre pour l'acquisition de terres à grande échelle

Compte tenu de « l'intérêt croissant sur l'acquisition de terres à grande échelle, et l'absence de procédures bien déterminées, qui causent souvent des retards dans le processus, de la confusion pour les investisseurs et empêchent les autorités compétentes de prendre des décisions éclairées¹ », en 2010, l'État de Madagascar a décidé de mettre en place un système structuré concernant la procédure à suivre pour l'acquisition de terres à grande échelle.

Dans ce but, le ministère a émis la Circulaire 321/10/MATD/S6/DGSF

En résumé, la procédure à suivre, pour un investisseur étranger intéressé à accéder à des portions de terrain de 2500 ha ou plus, comprend les étapes suivantes: i) l'établissement d'un business plan; ii) la soumission du projet au Ministère en charge de la gestion foncière; iii) l'évaluation du projet par un comité interministériel, iv) une évaluation sur le terrain, avec le concours de l'administration locale et la consultation des communautés locales; v) le bornage du terrain visé, incluant la vérification de l'absence de conflit foncier sur le terrain vi) la finalisation du dossier et la reconnaissance du droit à obtenir un contrat de bail.

1 Circulaire 321/10/MATD/S6/DGSF, 25th October 2010

En d'autres termes, selon les paroles rassurantes du Directeur de l'Administration Foncière, au moment où Tozzi Green a signé le contrat de bail de longue durée en Août 2012, tous les conflits fonciers possibles avec les communautés concernées dans le district



Page 1 de la circulaire 321 du 25 Octobre 2010

d'Ihoso auraient déjà dû être résolus. Malheureusement, à partir de nos observations directes et de nos expériences dans les villages, comme nous le verrons dans les paragraphes suivants, ceci est très loin de la réalité sur le terrain. En outre, il y a la question cruciale du «marquage des limites» (bornage), une procédure obligatoire que les entreprises étrangères doivent suivre afin de garantir leurs droits sur la terre et de valider le contrat de bail.

Comme décrit dans le chapitre 2, pratiquement parlant, la plupart des terres à Madagascar, après l'époque coloniale, n'étaient pas officiellement enregistrées comme étant une propriété privée. L'État, afin d'être en mesure de louer une partie des terres à une société étrangère doit marquer ses limites, et la titrer officiellement en tant que propriété de l'Etat. C'est une procédure coûteuse, à la fois financièrement et en termes de conflits fonciers qu'il génère souvent lorsque le terrain

concerné est «occupé» par des paysans et des éleveurs qui réclament leurs droits coutumiers sur le terrain, après avoir cultivé et fait paître leurs troupeaux en ces lieux depuis les temps ancestraux. C'est exactement ce qui s'est passé dans le cas de Tozzi Green. La majorité des personnes vivant dans les villages concernés par le Projet Biomasse Biocarburant Ihorombe (BBI), et dans les espaces environnants plus étendus, appartiennent à l'ethnie Bara. Ils vivent de l'élevage bovin et beaucoup de traditions et de coutumes Bara tournent autour de cela. Ils ont fait paître leurs troupeaux depuis des siècles sur ces terres, qu'ils considèrent comme appartenant à leurs ancêtres.

Comme décrit dans le chapitre 2, et résumé dans l'encadré 3, à partir de 2005 une série de nouvelles lois foncières ont été adoptées à Madagascar, dans le but de définir clairement les différents statuts juridiques des terres.

Jusqu'en 2005, toute terre ou propriété foncière non titrée tombait dans la catégorie des terrains de l'Etat, en d'autres termes était un terrain domanial, à la disposition de l'Etat. Mais la loi 2006-03 du 24 novembre 2006 a introduit le statut de propriété foncière privée non titrée, qui vise à protéger les droits coutumiers. Que faire dans le cas où la terre concernée n'est pas titrée mais physiquement occupée ou utilisée selon des droits coutumiers?

C'est encore le Directeur de l'Administration Foncière qui tenta de clarifier nos doutes:

«Il y a sûrement un conflit de compétences dans la loi. Si nous prenons par exemple 2 500 ha de terres (seuil à partir duquel la loi malgache considère une portion de terre comme étant à «grande superficie») toutes les lois sur les terres prévues par la loi coexisteront sûrement. Quelle est alors la loi à appliquer? En cas d'insuffisance de «mise en valeur»⁴³ des terres, la présomption de propriété de l'Etat (présomption de domanialité) s'appliquera ».

43 Mise en valeur, usage et développement de la terre

Encadré 3 Résumé des statuts de la terre reconnus conformément à la nouvelle politique foncière

Pour simplifier la compréhension, nous indiquons ici une liste des statuts fonciers existants selon la loi Malgache:

DOMAINE DE L'ETAT

- Domaine public de l'Etat : à savoir les routes, les voies ferrées, les rivières, les bords de mer, etc.
- Domaine privé de l'Etat : à savoir le domaine privé attribué à un service public pour la réalisation de sa mission.

PROPRIÉTÉ PRIVÉE

- la propriété foncière privée non titrée (y compris l'usage coutumier)
- Propriété privée titrée

STATUTS PARTICULIERS

les zones protégées, les parcs nationaux, les forêts, les réserves foncières, etc.

Mais nous ne sommes pas convaincus. En fait, selon un juriste malgache que nous avons interviewé, l'autorisation accordée à Tozzi Green pour marquer les limites sur les terres de pâturage dans le District d'Ihosy, n'est pas en conformité avec la nouvelle législation. Ce que le Directeur de l'Administration Foncière désigne comme présomption de domanialité, n'existe plus dans la nouvelle loi, depuis que la nouvelle loi reconnaît l'existence de la propriété privée non titrée, introduisant ainsi la présomption de propriété privée pour ceux qui occupent le terrain.

Cependant, pour rendre les choses encore plus compliquées, nous avons compris que la propriété privée non titrée qui protège et reconnaît les droits coutumiers, ne se réfère pas directement aux terres de pâturage, créant ainsi un vide législatif crucial.

Selon un expert foncier que nous avons eu l'occasion d'interviewer:

« J'ai l'impression que la nouvelle loi foncière a

été laissée floue exprès, afin de laisser l'État libre d'appliquer un statut ou un autre selon ses besoins. Et cela est clair sur la question des pâturages : d'un côté, la loi vise à accroître la protection et la reconnaissance du droit coutumier d'utilisation des terres. Mais ensuite, ceci met en évidence que le pâturage ne produit pas de revenus pour l'État, donc il est préférable d'attribuer des terres à ceux (les investisseurs étrangers) qui ont les moyens de créer de la valeur ajoutée. L'Etat ne semble pas avoir une vision claire de la raison pour laquelle la politique foncière a été conçue : a-t-elle été faite pour protéger les droits fonciers ou pour accueillir des investissements et stimuler l'activité économique ? Ils auraient dû faire un choix, mais ils ne l'ont pas fait! ».

A partir de ces conversations, nous nous sommes rendu compte que, malgré des avancées significatives, de manière voulue ou par manque d'attention, même la nouvelle loi n'est pas sans lacunes et omissions.

Devant ce scénario, et en tenant compte du fait que tout cadre législatif, afin d'être efficace et effectif, doit refléter la réalité sur le terrain, et non l'inverse, nous avons décidé de commencer notre enquête en écoutant les gens.

Voici leurs voix.

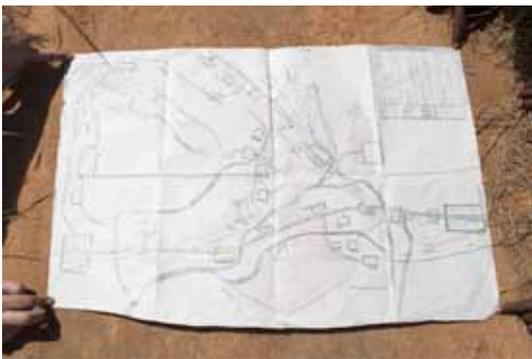
Histoires venant du terrain

Nous sommes arrivés à Ihoisy le 22 Mars 2013, avec la ferme intention d'écouter directement les personnes concernées par l'impact du projet BBI, leur perception, les avantages et les inconvénients, les conséquences positives ou négatives du projet sur le développement des communautés locales et de vérifier l'absence de conflits fonciers liés au projet.

Dans notre quête d'informations, nous avons voyagé de village en village, conduisant sur plusieurs kilomètres de pistes pour atteindre également les communautés les plus reculées de la région, observant directement l'état des lieux et les réactions des gens.

Grâce à la carte assez bien détaillée faite à la main, élaborée par les communautés locales de la région, tout d'abord nous avons pu avoir une perception claire de la zone concernée par le projet, et nous avons compris que trois des dix-sept communes qui composent le District d'Ihoisy ont été approchées par Tozzi Green dans leur recherche de terres : Satrokala, Andiolava et Ambatolahy.

Sur ces trois communes, la société a réussi à s'installer dans deux d'entre elles, Satrokala et Andiolava, dès 2010, bien avant la signature du contrat de bail emphytéotique avec les autorités nationales en 2012.



Carte faite à la main de la région d'Ihoisy
Foto© TerraProjectFoto© TerraProject

Lors de notre séjour dans la région, nous avons visité directement onze villages appartenant aux trois communes mentionnées ci-dessus : Ivaro Ouest, Bevaho, Fenoarivo, Ambararatabe, Satrokala, Hazofotsy, Manatamia, Ankotoriky, Ambondro, Bemavo, Ambatolahy.

Nous avons parlé avec les habitants des villages, avec des représentants des autorités locales, des paysans, des syndicats, des travailleurs ou d'anciens travailleurs de l'entreprise concernée. La plupart d'entre eux ne s'attendait pas à nous rencontrer, et le plus souvent les entrevues ont été organisées sans préparation.

C'est grâce aux témoignages de ces gens que nous avons pu dessiner l'image ci-dessous.

Comprendre la valeur de l'élevage bovin dans l'Ihorombe

Si dans l'imaginaire des étrangers, les lémuriens et les caméléons symbolisent Madagascar, c'est réellement le zébu l'animal qui tient un rôle central dans la société rurale malgache. Et si les zébus sont importants dans la vie des Malgaches en général, ils sont totalement ancrés dans la vie économique, culturelle, spirituelle et sociale de la population Bara vivant dans l'Ihorombe.

«Notre vie à nous, population Bara, est totalement dépendante du bétail. Le bétail est utilisé comme une banque par les personnes Bara. Ils sont nos comptes d'épargne. Nous ne déposons pas notre argent à la banque, et si un besoin particulier apparaît, par exemple pour aller à l'hôpital, nous vendons un zébu pour obtenir l'argent dont nous avons besoin. C'est notre système de flux de liquidités. (...) Les zébus nous aident également au cours du travail agricole pour labourer la terre, en marchant sur le sol, ils la ramollissent, et la rendent plus facile à cultiver pour nous. Le bétail est la base de toute notre vie, notre foi incluse. Nous croyons que notre corps n'est pas un corps s'il ne peut pas tuer un zébu. Un mariage n'est pas un mariage si un zébu n'est pas tué. Nous traitons des maladies grâce à des médicaments en provenance du zébu. Lorsque nous tombons malades, il existe

une coutume appelée «bilo», qui est considérée par le Bara comme le traitement le plus efficace en cas de maladie. Nous préparons un médicament à utiliser pendant environ une semaine. Lorsque le traitement est terminé, nous tuons un zébu et la personne malade boit le sang de ce zébu. Quand il y a un décès dans la communauté Bara, nous devons effectuer un rituel spécial appelé «fam-pindry hay» (littéralement : transfert de connaissances) dans lequel nous tuons un zébu pendant que le cadavre est encore un peu chaud.

Lors des funérailles, nous faisons le «lofo», un autre rituel, dans lequel on tue un zébu avant que le corps ne soit porté au tombeau pour être enterré, et ensuite nous partageons la viande du zébu tué avec tous les gens de la campagne qui assistent à l'enterrement.

Dans la communauté Bara, les mariages sont arrangés par les parents de la mariée et du marié. Mais avant que le couple ne vive ensemble dans une maison, ils doivent tuer un zébu et boire son sang pour souhaiter le meilleur pour le mariage et recevoir la bénédiction de leurs parents.

Il y a un autre rituel impliquant le zébu qui est lié à la circoncision, et un autre pour faire des vœux aux ancêtres si quelqu'un qui était malade est finalement guéri.

Toute notre vie en tant que peuple Bara dépend du bétail.»

(Maire de la commune rurale d'Ambatolahy, District d'Ihosy, Région Ihorombe)

En d'autres termes, la richesse Bara, conçue comme spirituelle, sociale et culturelle, à côté de la richesse financière, n'est pas mesurée par des maisons ou des voitures ou de l'argent, mais par le nombre de têtes de zébu dont un ménage ou un individu est propriétaire. Un représentant de la Chambre des Agriculteurs de l'Ihorombe a expliqué avec encore plus de détails la pertinence de l'élevage extensif pour la population Bara :

«Les éleveurs de bétail ici savent très bien où trouver les verts pâturages pour le bétail, par exemple



Notre arrivée à Ihosy, 22 March 2013 Foto© Giulia Franchi

pendant la saison sèche. Ils connaissent la taille de la surface nécessaire pour la survie de leur bétail, et ils savent où les trouver. Ils sont constamment à la recherche de verts pâturages, ce qui peut être trouvé ici aujourd'hui et ailleurs pendant la saison sèche, ce qui est toujours humide. Et s'ils ont beaucoup de bétail et si les terres qu'ils trouvent ne sont pas suffisantes pour tous, ils divisent les bovins en groupes, en les dispersant dans différents endroits. Certaines personnes pourraient dire que la communauté Bara devrait changer la façon dont ils élèvent du bétail (et arrêter l'élevage extensif), mais ceux qui disent cela ne comprennent pas que les zébus sont leur compte en banque, c'est là qu'ils déposent leur argent ou leur richesse.

Les zébus sont également des moyens de production et des outils qui permettent aux gens de s'entraider dans la communauté. Si une famille a 1000 zébus, elle les partage avec les parents, éparpillant les zébus dans différents endroits pour permettre à la famille élargie de gagner sa vie. Ceci est totalement intégré dans la philosophie Bara. Aussi, tout le marché dépend des bovins, et ce n'est pas seulement dans l'Ihorombe mais dans toutes les régions Bara. S'il y a une baisse du marché de zébu, toutes les épiceries et les magasins seront touchés parce que tout l'argent dans notre région provient du marché aux bestiaux. Il n'y a aucune enquête écrite à ce sujet mais cela peut être perçu à travers notre vie quotidienne. Comme nous l'avons vu auparavant, quand il ya une mauvaise affaire pour le bétail, rien de bon n'en découle. Je dirais que dans notre région les 70 pour cent de la

trésorerie proviennent du marché de bestiaux.»
(Un représentant de la Chambre des Agriculteurs - Ihorombe)

Qu'est-ce que le jatropha? Village après village, l'histoire d'une culture inconnue

En voyageant autour des zones de la commune de Satrokala, Ambatolahy et Andiolava, nous avons pu voir directement l'étendue de terre couverte de plantations de jatropha à différents stades de développement. Nous avons pu également évaluer et vérifier la contiguïté des territoires des communes, et voir comment des villages officiellement rattachés à une commune sont souvent plus proches d'une autre commune.

Nous avons visité Ambararatabe, un des villages de la commune de Satrokala. Puisque Satrokala est l'une des deux communes incluses dans le contrat de bail emphytéotique signé par Tozzi Green, on peut supposer que la procédure complète de consultation des communautés de la région a dû être exécutée par le Maire qui a accordé son autorisation pour l'accès aux terres du village, et que les besoins de la population ont dû être entendus au cours du processus de consultation.

Voici la réaction des gens quand on leur a demandé ce qu'ils pensaient de Tozzi Green et des plantations de jatropha :

«Nous ne pouvons plus accepter cette situation, elle ne nous permet pas de vivre, elle nous tue, parce qu'elle impose des barrières. Nos zébus n'ont presque aucun moyen de se rendre à leur pâturage, qui est un morceau de terre enclavé au milieu de leurs domaines (ceux de Tozzi Green). Comment pouvons-nous vivre dans ces conditions? Même l'eau, qui devrait arriver dans nos champs de riz, a été détournée et n'irrigue plus nos champs. Ils l'ont détournée pour planter du jatropha. Nous ne savons même pas à quoi sert le jatropha. Nous avons peur que c'est pour construire des bombes. Peut-il nous tuer? (...)

Toutes les terres où ils ont réussi à planter du

jatropha appartiennent à quelqu'un. Mais il n'y a vraiment aucun bénéfice provenant du jatropha pour notre village. Nous savons qu'ils ont construit une école, mais à Andiolava. Ils ont construit une école là-bas, alors que c'est ici qu'ils plantent du jatropha.

Certains d'entre nous ont travaillé pendant un mois avec eux il n'y a pas si longtemps. Ils nous ont donné du travail pendant un mois et c'est tout. J'ai travaillé pendant une journée et ils m'ont payé 5.000 Ariary (environ 1,5 euros). Le salaire d'une personne pendant un mois ne permet même pas d'acheter un zébu. C'est pourquoi il n'y a pas beaucoup de gens de notre village qui travaillent pour eux, les salaires ne suffisent pas pour vivre. Seuls les enfants et les adolescents du village y travaillent, mais les adultes n'y vont pas parce que le salaire n'est pas suffisant. Le travail qu'ils nous demandent est d'enlever les mauvaises herbes autour du jatropha mais ils nous demandent de travailler seulement pour nous «amadouer» et pour prendre nos rizières et les zones de pâturage de nos zébus en retour.

Mes terres sont parmi celles qui ont été prises et utilisées pour planter du jatropha. Je ne peux rien faire. Ils prennent vos terres et c'est tout. A Sakalahy (un autre village), il y a même des gens qui se sont plaints devant les tribunaux parce que leurs



Plantation de Jatropha sur la route d'Ambararatabe à Satrokala – March 2013, photo © TerraProject

En tournant la tête vers Satrokala, nous avons commencé à comprendre la véritable ampleur du terrain contrôlé par Tozzi Green



Plantations de Jatropha à l'extérieur du Village de Satrokala photo © TerraProject

terres ont été confisquées.

Personne n'accepte cette situation ici. Même nos zébus n'ont plus rien à manger».

(Citation de conversations avec les habitants du village d'Ambararatabe)

C'est en quittant Ambararatabe en direction de Satrokala que nous avons eu notre première rencontre en face-à-face avec une plantation de jatropha à Madagascar. Nous avons été surpris de voir que les plantes semblaient dispersées autour de la zone. Elles ne ressemblaient pas à ce que nous avions pensé d'une plantation de jatropha. En dépit d'une apparence de plantation inorganisée, les plantes occupent une grande partie des terres et l'existence même des plantes empêche les éleveurs d'accéder à ces terrains maintenant. Nous avons été informés que si un plant de jatropha est détruit par un zébu qui marche dessus, le propriétaire du bétail devra le rembourser 40.000 Ariary (environ 12 euros). A vrai dire, le montant de cette amende varie dans les témoignages de différentes personnes. Certains nous ont dit que l'amende s'élevait à 40.000 Ariary, d'autres à 80.000 Ar., D'autres disent qu'ils ont à donner un zébu vivant. Mais la plupart des gens que nous avons rencontrés au cours de nos déplacements dans la région ont confirmé qu'ils ont peur d'amener leur bétail

paître à cause de l'argent qu'ils auraient à payer si un zébu marchait sur les plantes.

Malgré les perturbations imposées aux éleveurs de la région, la production dans la zone ne semble pas si florissante. Selon le guide qui nous a accompagnés, ces plantes datent de presque un an et demi, mais elles semblent très petites.

C'est seulement en continuant à rouler en voiture sur plusieurs kilomètres, en direction de Satrokala, que nous avons commencé à nous rendre compte de l'ampleur réelle des terres contrôlées par Tozzi Green. A environ 15 km avant d'arriver à Satrokala tous les côtés de la route étaient cou-



Graines de jatropha des plantations à l'extérieur du village Satrokala photo © TerraProject



verts de plantations de jatropha, encore petites, mais augmentant en taille et en densité au fur et à mesure que nous nous approchions de Satrokala. Aux abords du village, nous avons vu des plantes qui avaient un mètre et demi de hauteur avec des fruits qui pendaient.

Satrokala est une commune avec une population estimée à environ 10.000 personnes.

Lorsque nous sommes entrés dans la commune, nous avons réalisé que c'était là le coeur des activités de Tozzi Green dans la région Ihorombe.

Au bout de Satrokala, un village typiquement malgache consistant en une route principale non pavée animée par une masse de gens et par des petits commerces, il y a ce que les gens des alentours appellent «le village de Tozzi Green», un ensemble d'infrastructures modernes contrôlées par des gardiens à l'entrée, servant de dépôts, de logements pour le personnel de la société, ainsi que ce qu'il nous a été dit comme étant un centre médical en cours de construction.

Sous les auvents, des tracteurs et d'autres machines agricoles modernes étaient garés, avec plusieurs voitures avec le logo de l'entreprise. Dans le village, nous avons parlé avec plusieurs personnes, qui ont accepté de nous dire un peu ce qui se passait ici.

«Tozzi Green est une société qui s'occupe principalement de plantation de jatropha. Ils sont ici depuis quatre ans maintenant. D'après ce que nous savons, ils ont pu obtenir des terres pour planter du jatropha suite à un ordre émanant de



notre Maire. Ici personne n'a accepté et beaucoup ont refusé mais on ne peut pas s'y opposer. Une personne de Sakalahy (un autre village) a tenté de s'opposer et s'est plaint au tribunal, mais finalement il a pris peur et a annulé sa procédure. »
 « La vérité est que les personnes vivant réellement dans la commune de Satrokala ne possèdent pas beaucoup de terres occupées par le jatropha (...) et ils n'ont pas eu la possibilité de gagner un salaire journalier. C'est pourquoi certaines personnes apprécient leur présence. » (On nous a dit qu'environ 200 personnes du village de Satrokala ont été



1. Le centre de santé construit par Tozzi Green à Satrokala – **foto** © TerraProject

2. Le village de Satrokala
foto © TerraProject

3. Le Village Tozzi – Satrokala
foto © TerraProject

de passer à travers les champs de jatropha, même avec un ou deux zébus. Nous ne savons pas quelle est l'utilité du jatropha. Notre seul avantage était les salaires que nous avons reçus par le travail sur le jatropha.

« Au début, quand ils sont arrivés, ils ont construit un centre médical, mais seules les personnes qui leur ont donné la terre pour planter du jatropha pouvaient être soignées gratuitement »

(Extraits de conversations avec les habitants de Satrokala)

employées par Tozzi Green)
 Mais les gens de la campagne environnant le village ne les apprécient pas du tout. Surtout les paysans et les éleveurs, ceux qui ont le plus besoin des terres, personne n'est d'accord ni ne tire le moindre avantage de leur présence ici. Le résultat de leur présence parmi nous est que les pâturages d'herbes vertes pour nos zébus n'existent plus et que nos animaux sont en train de perdre du poids. (...) Les terres de pâturage ont été transformées en plantation de jatropha, et ils ne permettent pas au bétail d'approcher des zones où le jatropha pousse. Ils vous punissent lorsque les zébus marchent sur les champs de jatropha et c'est pourquoi les gens ont peur et font attention. (...) Quand la saison sèche arrive, nos zébus ne trouvent rien à manger et commencent à mourir. Même si vous avez une rizière et que le jatropha est planté à côté, vous devez faire un long détour de 20 km pour vous rendre à votre rizière, car il est interdit

Au début, quand ils sont arrivés, ils ont construit un centre médical, mais seules les personnes qui leur ont donné la terre pour planter du jatropha pouvaient être soignées gratuitement

Cette histoire de centre de santé est un sujet très sensible. Plusieurs personnes que nous avons rencontrées lors de nos visites nous ont dit que seuls ceux qui ont accepté de fournir des terres à l'entreprise ont pu être traités gratuitement.

Toutefois, afin d'avoir une idée plus claire, nous avons décidé de nous adresser directement au médecin qui y travaille. Au moment de notre visite à Satrokala, le centre de santé était fermé, donc nous avons décidé de chercher le médecin chez lui, dans l'une des maisons nouvellement construites dans l'enceinte de Tozzi. Lorsque nous l'avons approché, il nous a donné un aperçu, avec des photos, des principaux traitements fournis par le centre. Il nous a montré plusieurs photos des maladies des enfants, ainsi que les tableaux des traitements effectués depuis que le centre de santé a ouvert ses portes en février 2012. Il a expliqué que toutes les activités du

centre sont payées par la société italienne, le matériel, les salaires du personnel, les équipements.

A notre question «Qui peut accéder aux services médicaux?» il répondit directement sans aucune hésitation, et avec un sourire: *«Tout le monde, et gratuitement. Les gens auront à payer seulement un peu pour les médicaments s'ils en ont besoin»*. Une autre question sensible apparemment liée à la grande extension de la culture de jatropha attira notre attention : la fermeture du marché de zébus à Satrokala.

On nous avait dit que le marché traditionnel de zébus à Satrokala, qui attirait habituellement de nombreux acheteurs et vendeurs de tout le District, avait été suspendu. Beaucoup d'éleveurs de zébus, à qui nous avons parlé, ont affirmé que la fermeture du marché était liée au développement des plantations de jatropha, et à la difficulté croissante des vendeurs de zébus de rejoindre la place du marché avec leurs troupeaux.

A Satrokala certains des villageois nous ont confirmé que:

«Il n'y a plus de marché de zébus à Satrokala, le marché est complètement mort. Une des principales raisons de sa fermeture est la peur des gens qui viennent ici avec leurs troupeaux, car ils peuvent empiéter sur les champs de jatropha. Il est arrivé quelquefois qu'un zébu empiète sur les champs, et le «vazaha jatropha» (l'homme blanc cultivant du jatropha) a fait payer au propriétaire du bétail une amende de 80.000 Ariary ou fait abattre le zébu. C'est le jatropha qui a tué le marché de zébus de Satrokala, alors qu'auparavant le marché était florissant».

A Ihosy, certaines personnes nous ont dit que, après que le marché de zébus de Satrokala a été suspendu, un autre marché a été aménagé à Ihosy. Mais, les gens de la région de Satrokala doivent parcourir 41 km avec leurs troupeaux, une fois toutes les deux semaines, ce qui a provoqué une forte augmentation du coût du bétail et

de la viande.

D'autres personnes vivant à Satrokala nous ont dit que, à côté du jatropha, Tozzi Green s'intéresse aux terres pour son sous-sol. Beaucoup de villageois pensent que ce que recherche réellement l'entreprise ce sont des pierres précieuses, certains ont même parlé de diamants.

Des rumeurs au sujet de plans d'affaires alternatifs, dont la véracité n'a pas pu être confirmée à ce stade, continuent à se répandre parmi la population, parmi d'anciens travailleurs de l'entreprise et sur le web. Il y a une rumeur selon laquelle l'entreprise a demandé un prêt hypothécaire à une banque en Afrique du Sud, utilisant des terres à Madagascar comme garantie, afin de mettre en œuvre d'autres plans d'exploitation du riche sous-sol de la région. D'anciens travailleurs nous ont informé que le projet jatropha était abandonné, et que près de 5 millions de pousses de jatropha ont été jetés pendant les premiers mois de l'année, que le plan est maintenant changé.

Mais encore une fois, il ne s'agit, pour le moment que de rumeurs.

Poursuivant notre survol des villages concernés par le projet BBI, nous avons rencontré les gens du village de Hazofotsy, qui ont également déploré que:

«Un homme blanc nommé Gomez⁴⁴, cultivant du jatropha, a pris nos terres. Le jatropha, c'est ce qu'ils plantent, mais nous n'avons pas du tout la moindre idée de son utilisation.»

«Le maire a vendu les terres et il ne nous a rien dit. (...) Nous n'avons rien trouvé d'avantageux dans la plantation du jatropha, parce que maintenant nos zébus n'ont plus d'endroit pour se nourrir et ils meurent. Nous avons environ 200 zébus et 10 d'entre eux sont morts récemment en raison du manque de nourriture. (...) Nous ne l'acceptons pas du tout, mais nous ne savons pas quoi faire.»

44 Gomez est le nom d'un employé de la société. Il vit et travaille à Satrokala et tout le monde dans les villages de la zone désigne la société par son nom.



Troupeau de zébus dans le village de Hazofotsy - foto © TerraProject

Nous voulons juste qu'ils retournent d'où ils viennent.»

Et puis encore, dans le village voisin de Manatamia, dans la commune d'Andiolava, les gens ne connaissent pas Tozzi Green, mais ils connaissent très bien Gomez. «Gomez cultive du jatropha depuis février de l'année dernière (2012) et il bousille notre terre. (...) Il n'a jamais parlé à la communauté. C'est le Maire d'Andiolava qui lui a vendu la terre».

Lorsque nous leur avons demandé «Qu'est-ce que le jatropha ?», ils ont répondu : «Le jatropha est quelque chose dont nous ne pouvons pas nous mêler. (...) Les gens n'acceptent pas cela, nos zébus sont en train de mourir, les plantations nous dérangent, elles troublent nos esprits. Nous voulons juste être heureux et que nos zébus soient heureux».

Dans le village de Ankotoriky, nous sentons combien l'époque coloniale appartient encore à un passé très récent dans cette partie du monde. Les femmes du village ont peur de parler à certains d'entre nous. «Nous avons peur des Blancs» est la réponse à la plupart de nos questions. «Nous avons peur de vous!»

Mais avec l'aide des Malgaches qui nous avaient accompagnés, nous avons réussi à communiquer avec eux et leurs histoires sont les mêmes que celles nous avons entendues jusqu'ici : «Les Blancs sont venus et ont planté du jatropha. (...)

Je pense que le jatropha est une sorte de feuilles. (...) Je ne sais rien de la manière dont ils ont obtenu la terre, mais nous ne leur donnons pas notre consentement, parce que nous n'aimons pas vraiment cela. Nos zébus deviennent maigres et ils souffrent beaucoup. (...). Nous avons peur.»

Dans le village voisin d'Ambondro, qui fait partie de la commune de Satrokala, nous avons été de nouveau confrontés au célèbre Gomez. «Gomez vit à Satrokala, il est un homme blanc qui a pris nos terres pour cultiver du jatropha. Il a commencé il y a un an environ. Nous n'avons pas accepté cela parce que ces terres nous appartiennent depuis nos ancêtres. Nous ne savons que faire du jatropha (...) Nous n'y trouvons aucun intérêt. Et maintenant nos zébus souffrent».

Et puis, dans le village de Bemavo: «Gomez est un homme blanc vivant à Satrokala. Il cultive quelque chose qu'on appelle jatropha (...) Je ne sais pas ce que c'est mais il les plante sur notre terre. Il est venu et a mesuré la terre ici et là. Il n'a pas demandé à la communauté, mais il a parlé au Maire et au chef de notre quartier. Je ne sais rien de leurs négociations. Il n'y a aucun bénéfice pour nous, ils ont pris notre terre, la terre de nos zébus. Et nos zébus n'ont pas de nourriture maintenant, et c'est un problème parce que les zébus sont notre vie ici dans la communauté Bara. (...) Si possible, ils devraient s'en aller parce qu'il ne reste pas de place pour nourrir nos zébus»

Le «cas spécial» du village d'Ambatolahy

A Ambatolahy, une très grande commune rurale de 1600 kilomètres carrés, qui comprend 15 villages, l'entreprise a fait face à la ferme opposition du Maire qui, après avoir tenu des consultations locales avec la population, a décidé de ne pas accorder son autorisation pour le projet.

Nous avons entendu l'histoire racontée par le Maire lui-même :

«Je pense que c'était en 2009, lorsque deux vazaha (hommes blancs) étaient venus à mon bureau, accompagnés par un Malgache qui servait d'interprète. Ils voulaient la terre de la commune pour cultiver du savoa (jatropa). J'ai refusé parce que notre commune d'Ambatolahy a déjà vécu quelque chose de semblable, et nous avons déjà dû faire face aux conséquences négatives du fait de donner des terres. L'ancien Maire avant moi a été renversé parce qu'il a donné des terres à une société étrangère appelée Landmark⁴⁵ pour planter du maïs, pendant le régime Ravalomanana⁴⁶. La société s'est installée dans la commune d'Ambatolahy et occupa de larges domaines sans autorisation préalable de la population. Le problème était que ces surfaces étaient des zones de pâturages verts où le bétail se nourrissait. Environ 98% des gens d'ici vivent de l'élevage du bétail. Pouvez-vous imaginer la réaction de la population? S'ils utilisent la terre pour leur production agricole, qu'est-ce qui sera laissé comme nourriture pour le bétail? Et il n'y a eu aucune discussion avec la population, mais tout a été décidé par les autorités centrales. C'est une erreur. Je pense qu'il devrait y avoir une nouvelle loi sur la propriété foncière. Pour les vastes surfaces, les décisions ne doivent pas être prises immédiatement par les autorités supérieures, mais

Je pense qu'il devrait y avoir une nouvelle loi sur la propriété foncière. Pour les vastes surfaces, les décisions ne doivent pas être prises immédiatement par les autorités supérieures



Arrivée à Ambatolahy photo © Giulia Franchi

il devrait y avoir avant tout une discussion avec les communautés locales. Nous avons déjà vécu cela : c'est une très mauvaise idée de donner une grande superficie de terres à des étrangers !»

Pour confirmer et clarifier une fois pour toutes la position des 15 villages qui composent la commune d'Ambatolahy, en janvier 2012, les habitants des villages avaient adressé une lettre de plainte au Chef du District d'Ihosy, de la Région d'Ihorombe, au Président du Tribunal d'Ihosy, au Ministre de l'Intérieur, au Premier Ministre et au Président de la Transition.

La lettre, signée par les représentants des villages rattachés à la commune d'Ambatolahy, et approuvée par le Maire, se lit comme suit:

Après avoir écouté la présentation du «Projet Tozzi Green», en vue de planter du jatropa dans la commune de Satrokala et Andiolava, et sa tentative de se développer dans la commune d'Ambatolahy, nous rejetons cette mainmise sur de très grandes surfaces qui aura pour résultat de nous asservir à nouveau.(....). Nous, représentants des villages de la commune d'Ambatolahy refusons toute tentative d'accaparement des terres par une entreprise ou une autre. Nous tenons à souligner à la nouvelle Présidence que le projet existant «Landmark» qui vise à cultiver le maïs dans notre

45 Un projet d'un investisseur indien mis en place dans le Sud de la région Ihorombe, une partie des terrains a été «reprise» par Tozzi Green.

46 i.e. le précédent Président qui a perdu le pouvoir suite au scandale Daewoo en 2009

FITANANA AN-TSORATRA FIVORIAM-BE

ANTONY : Fanoherana ny tetikasa izay mibahana velaran-tany midadasika ato amin'ny kaominina AMBATOLAHY, distrikan'ny IHOVY, Varitra IHOROMBE.

Andefasana :

- Lehiber'ny Distrika IHOVY
- Lehiber'ny Varitra IHOROMBE
- Lehiber'ny Fisoranan-tany IHOROMBE
- Lehiber'ny Fandefasan-tany IHOROMBE
- Mibaha'ny Tanàna Izoa sy ny kaominina
- Lehiber'ny Fisorana Ambaratanga voalohany IHOVY
- Mibaha'ny Fampitomboan'ny Tany ny Fampampitomboan-pahaizana IHOROMBE
- Mibaha'ny antany
- Mpanao'ny tetikasa momba
- Mibaha'ny fahafahana an'ny tetikasa

Androany faha valo ambin'ny folo ny volana Novambra taona iraka ambin'ny folo, amby roa arivo tanin'ny roa ora tolanandro, dia nivory teto amin'ny tranonkala malakalin'ny kaominina izay vahoaka ato anatin'ny fokontany 15 mandritra ny kaominina Ambatolahy, ary vaooratra anarana ao anatin'ny lisim-pahatongavana . Ny fivoriana dia notarihan'Andriamatoa ZARA Faresel ,Ben'ny tanànan'ny kaominina AMBATOLAHY.Ka nizotra toy Izoa izany fivoriana izany.

Naombohana ny fotoana dia ny fisorana an'Andriamanitra nahantontosa ny andro nivoriana ary fisorana ihany koa ireo vahoaka maro tonga namaly ny antso.

Manarak'izany dia nohazavana ny filian'ny projet TOZZI GREEN «Izay manao ny asa fambolena savoa ao anatin'ny kaominina SATROKALA sy ANDIOLAVA ary mitady hiditra sy hanitatra aty amin'ny kaominina AMBATOLAHY.

Raha efa izany dia nanampy sy nanohy ny resaka Atoa BETA Tsihony André , izay filohan'ny filan-kevitra kominaly ato AMBATOLAHY ary nampiseho ny heviny manolana ny zava-misy ka nanao hoe « FANIAHANAN-TANY ANKOLAKA IO »satria fibodona velaran-tany be ka toy ekena ny hidirany ato amin-tsika manarak'izany raha toy mandio ahy ny fiverako dia ho lasa andro. Iray tsika satria toy mba satria antika izany mikarama isan'andro izany (journalière) antony moa raha tafiditra ny tetikasa izay hampiasa velaran-tany be dia ho maty ny ombin-tsika ary toy ampny ny kiana hirofany ka hanjary boka dia ho fongana ny harena ary hahantra tsika. »

Avy eo dia nandray fitenana Atoa IJO Armand filoha lefitra voalohany ny Ben'ny tanàna AMBATOLAHY ary ndia mbola mampiseho ny tsy fanakahastrany ny hampidirana ny tetikasa mibahan-toerana sy velaran-tany maro.

Tapakin'ny be sy ny maro ary fa dia TOHERIN'NY FOKONOLONA ATO AMIN'NY KAOMININA AMBATOLAHY NY FANAOVANA TETIKASA MIBAHANA VELARAN-TANY BE LOATRA NA ORINASA IZA IZY NA ORINASA IZA.

1

N°	ANARANY, FANAMPINY	KAOMININA	FIVORIAM-BE	Antony
49	MOA	IPANANJATO	BEHAVO	
50	SOA MARCEL	AMBATOLAHY	BEHAVO	
51	ZARA HORITIKA	AMBATOLAHY	BEHAVO	
52	HANJARA	IPANANJATO	BEHAVO	
53	RAHA GAREL	AMBATOLAHY	BEHAVO	
54	DELLY GOMANT	AMBATOLAHY	BEHAVO	
55	RAHA ZARA	AMBATOLAHY	BEHAVO	
56	RAHA ZARA	AMBATOLAHY	BEHAVO	
57	RAHA ZARA	AMBATOLAHY	BEHAVO	
58	RAHA ZARA	AMBATOLAHY	BEHAVO	
59	RAHA ZARA	AMBATOLAHY	BEHAVO	
60	RAHA ZARA	AMBATOLAHY	BEHAVO	
61	RAHA ZARA	AMBATOLAHY	BEHAVO	
62	RAHA ZARA	AMBATOLAHY	BEHAVO	
63	RAHA ZARA	AMBATOLAHY	BEHAVO	
64	RAHA ZARA	AMBATOLAHY	BEHAVO	
65	RAHA ZARA	AMBATOLAHY	BEHAVO	
66	RAHA ZARA	AMBATOLAHY	BEHAVO	
67	RAHA ZARA	AMBATOLAHY	BEHAVO	
68	RAHA ZARA	AMBATOLAHY	BEHAVO	
69	RAHA ZARA	AMBATOLAHY	BEHAVO	
70	RAHA ZARA	AMBATOLAHY	BEHAVO	
71	RAHA ZARA	AMBATOLAHY	BEHAVO	
72	RAHA ZARA	AMBATOLAHY	BEHAVO	
73	RAHA ZARA	AMBATOLAHY	BEHAVO	
74	RAHA ZARA	AMBATOLAHY	BEHAVO	
75	RAHA ZARA	AMBATOLAHY	BEHAVO	
76	RAHA ZARA	AMBATOLAHY	BEHAVO	
77	RAHA ZARA	AMBATOLAHY	BEHAVO	
78	RAHA ZARA	AMBATOLAHY	BEHAVO	
79	RAHA ZARA	AMBATOLAHY	BEHAVO	
80	RAHA ZARA	AMBATOLAHY	BEHAVO	
81	RAHA ZARA	AMBATOLAHY	BEHAVO	
82	RAHA ZARA	AMBATOLAHY	BEHAVO	
83	RAHA ZARA	AMBATOLAHY	BEHAVO	
84	RAHA ZARA	AMBATOLAHY	BEHAVO	
85	RAHA ZARA	AMBATOLAHY	BEHAVO	
86	RAHA ZARA	AMBATOLAHY	BEHAVO	
87	RAHA ZARA	AMBATOLAHY	BEHAVO	
88	RAHA ZARA	AMBATOLAHY	BEHAVO	
89	RAHA ZARA	AMBATOLAHY	BEHAVO	
90	RAHA ZARA	AMBATOLAHY	BEHAVO	
91	RAHA ZARA	AMBATOLAHY	BEHAVO	
92	RAHA ZARA	AMBATOLAHY	BEHAVO	
93	RAHA ZARA	AMBATOLAHY	BEHAVO	
94	RAHA ZARA	AMBATOLAHY	BEHAVO	
95	RAHA ZARA	AMBATOLAHY	BEHAVO	
96	RAHA ZARA	AMBATOLAHY	BEHAVO	
97	RAHA ZARA	AMBATOLAHY	BEHAVO	
98	RAHA ZARA	AMBATOLAHY	BEHAVO	
99	RAHA ZARA	AMBATOLAHY	BEHAVO	
100	RAHA ZARA	AMBATOLAHY	BEHAVO	

La lettre signée par les représentants des villages de la municipalité d'Ambatolahy

commune a de graves conséquences sur notre économie locale qui repose principalement sur le bétail et sur notre identité sociale et culturelle Bara car :

- Le zébu est l'épine dorsale de notre système de santé
- Le zébu est notre seul moyen de survie
- Le zébu est notre outil d'échange culturel
- Le zébu est notre système bancaire
- Le zébu est notre lien avec nos ancêtres
- Le zébu est une monnaie de l'aide sociale et mutuelle et c'est notre ciment social

Aussi, sommes-nous prêts à nous battre jusqu'au bout contre tout ce qui pourrait détruire notre patrimoine culturel et notre identité».

En dépit de ces déclarations et du refus ferme et conséquent du maire d'Ambatolahy de mettre les terres de la commune à la disposition de la société pour la culture du jatropha, et malgré le fait que la commune d'Ambatolahy ne figure pas

parmi les communes concernées dans le contrat de bail signé par Tozzi avec l'Etat malgache, selon le Maire, la société a continué à mettre la pression pour étendre de toutes les façons ses activités dans les limites de sa commune : « Il y a 5 villages dans ma commune qui sont maintenant concernés par les plantations de jatropha : Jana, Ivaro Ouest, Anadabo, Maromiandra, Ambinanitelo, parce qu'ils sont très proches d'Andiolava et de Satrokala. Sans considération de notre désaccord, la société a labouré les terres du village d'Ivaro Ouest pendant la nuit, et le matin, elle avait fini quand les gens se sont réveillés ». Nous sommes allés à Ivaro Ouest, dans la commune d'Ambatolahy, où nous avons eu une réunion conjointe avec une trentaine de représentants des villages voisins d'Ivaro, Behavo et Fenoarivo. De la longue discussion que nous avons eue avec eux, il était clair que l'impression d'immensité de la surface des terres que nous avons eue en traversant la région en voiture était celle de gens qui ne sont pas habitués à penser à la terre en forme de pâturage de bétail.

En ne regardant que sur une carte, ou en traversant le pays en voiture, la région de l'Ihorombe semble immense, mais ils nous ont expliqué que, par exemple, 100 zébus ont besoin d'environ 10 ha de pâturages par jour, et ils ne peuvent être ramenés au même endroit pendant environ deux semaines, pour donner le temps à l'herbe de se régénérer. Et chaque ménage, en moyenne, compte environ 200 zébus!

« S'il arrive un malheur à nos zébus ce sera une catastrophe pour nous, mais aussi pour vous à Antananarivo, car vous n'aurez pas non plus de viande de zébu à acheter », nous dit l'une des personnes qui a participé à la réunion. »

Les habitants du village d'Ivaro Ouest se sont plaints du fait qu'en novembre 2012 Tozzi Green a commencé à travailler sur les terres du village sans autorisation et sans les avoir jamais consultés:

« Personne n'est venu nous demander la permission. Et même si Tozzi était venu le faire, nous aurions refusé » .

Comme le Maire nous a précédemment expliqué, la société ne devrait même pas être là étant donné que le village d'Ivaro Ouest appartient officiellement à la commune d'Ambatolahy, qui n'est pas incluse dans le contrat de bail que la société a signé avec les autorités malgaches.

Les habitants du village ont mentionné plusieurs parcelles exploitées, et en particulier, ils nous ont décrit le cas d'une grande étendue, en face du village de Fenoarivo, qui est traditionnellement possédée et utilisée par les gens d'Ivaro. Nous leur avons demandé de nous montrer le terrain, et afin d'avoir une idée globale de l'étendue de cette terre, qui apparaît clairement comme ayant été récemment labourée, nous avons roulé le long de ses limites et mesuré une forme triangulaire irrégulière d'environ 1000 mètres sur deux côtés. Nous avons pensé que cela aurait pu leur faire jusqu'à environ 40 hectares de terrain en



Terrain devant le village de Fenoarivo, photo © TerraProject

plus.

En termes de pâturages, 400 têtes de zébus n'ont désormais plus un accès facile à la nourriture dans cette zone.

Selon les villageois d'Ivaro Ouest, Behavo et Fenoarivo, Tozzi Green a étendu son activité sur les terres qu'ils utilisaient pour nourrir environ 6000 têtes de bétail (soit environ 600 ha), sans consultation ni autorisation des gens de la région.

En septembre 2012, les habitants d'Ivaro Ouest avaient écrit une lettre au Maire :

« Nous, les habitants d'Ivaro Ouest refusons l'entrée de Tozzu Gomez⁴⁷ dans notre village parce qu'il n'y a pas de terre que nous pouvons donner ici. Nous avons besoin de la terre pour nourrir nos familles et nos zébus (...) »

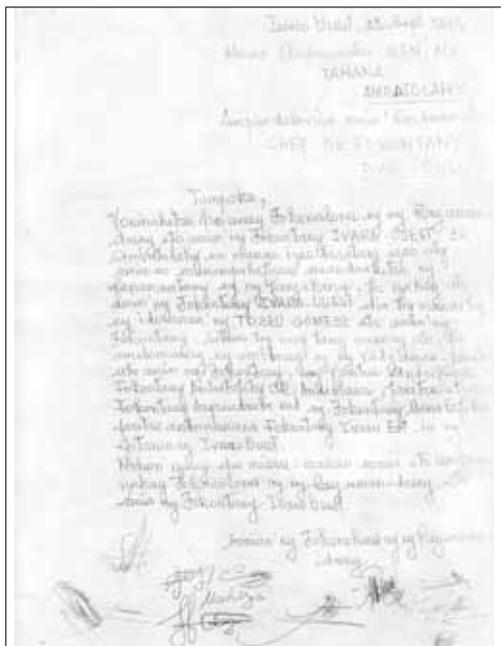
et à côté des signatures: « Je confirme que je refuse la plantation de jatropha ».

Au bas de la lettre, dès sa réception, le Maire a confirmé :

« Depuis le début, nous avons refusé la mise en place de ce projet de culture de jatropha, car il ne correspond pas aux besoins de la population. 1 octobre 2012. »

Lors de notre entretien qui a eu lieu quelques

47 Lire «Tozzi Green ». Partout les gens désignent la société par le nom de Gomez



La lettre des habitants d'Ivaro Ouest pour le Maire d'Ambatolahy

mois après la signature de cette lettre, et devant les preuves que l'entreprise avait commencé à labourer la terre d'Ivaro Ouest, le Maire semblait consterné :

« J'avais obtenu une note de service venant d'Antananarivo qui suspend toute extension (pour le projet), et j'ai fourni à la société une copie de cette note. Mais je suis surpris de constater qu'ils ont pu s'installer sur nos terres, dans tous les cas. Je ne sais pas ce qu'ils veulent faire, je ne comprends pas. Je pense qu'ils devraient arrêter. Je ne sais pas s'il y a eu un nouvel accord avec les autorités nationales, il semble qu'on ne peut pas les arrêter même avec la note de service »

Nous avons également demandé au Maire pourquoi à son avis les maires des deux autres communes (Satrokala et Andiolava) ont accepté la demande de Tozzi Green.

Il a répondu ce qui suit :

« Dans le passé Landmark s'était installé uniquement à Ambatolahy aussi les autres maires pouvaient ne pas avoir vu directement ses

conséquences négatives. Le Maire de Satrokala a été le premier à laisser Tozzi Green venir dans la région. Il pouvait se sentir heureux de voir un gros investisseur s'installer, et il pouvait penser à la possibilité de création d'emplois. Malheureusement, ce qui s'est réellement passé, était tout simplement une forme de chasse aux propriétaires de terres. Les gens d'ici vivent de l'élevage bovin et de la culture du riz. La plantation de jatropha nuit à l'existence du bétail. Même si la compagnie a promis des écoles, des hôpitaux et des routes, qu'ils tiennent leurs promesses ou non n'est pas important. Combien de personnes vont-ils réellement employer dans leur projet? Pour les propriétaires de terres dans notre région, il n'y a pas du tout le moindre intérêt ».

Puis il a ajouté :

« Le projet jatropha n'est pas bon pour les gens d'ici. Les Bara [les gens] ne comprennent pas vraiment ce qu'est le jatropha et à quoi il sert, il n'a rien à voir avec leur vie, il n'apporte aucun bienfait. Il n'est pas bien du tout parce que le fruit de jatropha ne peut pas être consommé comme nourriture, le bois de jatropha n'est même pas bon pour faire un cercueil, comme le disent les gens d'ici, ce n'est pas bien du tout. Ils sont ici depuis longtemps, mais nous ne savons pas le but des hommes blancs avec cette entreprise. Ici, les gens se demandent si c'est juste une occupation de la terre, juste un moyen pour obtenir une vaste étendue de terre. Peut-être qu'il y a une raison politique derrière tout cela.



Réunion avec des habitants d'Ambatolahy dans la gargotte au centre du village photo © TerraProject

Mais franchement, ce n'est pas bon pour la population Bara, car cela va détruire la totalité de leur économie. Si possible, cela devrait être arrêté. »

A Ambatolahy nous avons eu également une réunion détendue avec beaucoup de participation et sans préparation préalable dans la gargotte du centre du village, en face du bureau de la commune.

Beaucoup de gens voulaient partager leurs histoires avec nous, et les conclusions ne diffèrent pas de ce que nous avons entendu dire par le Maire, mais ils ont ajouté de nombreux détails. *«C'était en septembre 2009, quand ils sont venus ici pour la première fois avec des autorités de la Région. Ils ont demandé des terres pour cultiver du jatropha, vous savez, durant les régimes de Ravalomanana et Rajoelina, ils voulaient donner des terres aux Blancs. Il n'y a pas d'accord avec les gens qui sont propriétaires des terres, mais c'est une obligation émanant du président du pays. Mais nous élevons tellement de zébus ici. Nous avons plus de 50 000 zébus ici dans la commune d'Ambatolahy, et avec le jatropha nous ne pouvons tolérer aussi nous avons refusé. Alors, ils nous ont dit qu'à Satrokala la population avait déjà accepté. Mais il n'y a aucun endroit où faire paître les zébus si vous entrez en conflit avec les zébus, vous n'obtiendrez rien des gens d'ici, parce que c'est la richesse que tout le monde chérit ici. Par exemple, quand il y a un décès dans une famille, nous tuons un zébu. S'il y a un mariage, nous devrions tuer un zébu. Quand il y a un nouveau-né, nous tuons aussi un zébu. Quand il n'y a pas de zébu, nous ne pouvons pas vivre. Nous connaissons la taille de nos terres et nous ne sommes pas d'accord avec la plantation de jatropha. Nous ne pouvons pas manger le jatropha. «Après leur venue nous avons eu quatre grandes réunions avec tout le monde venant des 15 villages qui composent cette commune. Et nous avons préparé un document avec plus de mille signatures prouvant que les gens d'ici refusent de donner des terres. Le document est maintenant aux Services Fonciers à Antananarivo. Nous savons qu'à Satrokala le Maire a accepté. Mais le Maire de Satrokala vient d'Antananarivo.*

Les Blancs ont donné de l'argent. Les Blancs ont beaucoup d'argent (...) »

« A Satrokala si quelqu'un est malade, la voiture de Tozzi Green va l'emmener à l'hôpital ... Si cette personne décède, la voiture de Tozzi Green va s'en occuper. C'est ce qu'ils font. Mais ceci n'est que pour ceux qui sont d'accord avec eux. Ils n'aiment pas les gens de notre commune. Et je sais que les gens de Satrokala se plaignent aussi. Ils souffrent en raison du manque de terrains pour les zébus. Il n'y a pas de terres pour nourrir les animaux et le marché de zébus est mort. (...) Mais maintenant, il est difficile de renvoyer ces gens au loin parce qu'ils ont déjà fait leur plantation. Toutefois, les zébus souffrent vraiment, donc ce n'est pas juste, n'est-ce pas? Ils ont dit que même 100 zébus ne valent pas un pied de jatropha ! »

Un fait intéressant que les gens d'Ambatolahy ont décrit pour nous est le rituel que Tozzi Green a suivi afin d'obtenir le consentement des communautés. Nous avons déjà été informés que Tozzi Green avait reçu quelques conseils de personnes connaissant très bien les coutumes locales, qu'ils devaient respecter certains rituels locaux s'ils voulaient renforcer leur présence dans la région et obtenir la confiance de la population.

« Quand les hommes blancs sont venus, ils ont tué des zébus et c'est ainsi qu'ils ont obtenu la terre. Ils ont tué un zébu, et les personnes qui ont participé au rituel ont reçu de la viande, et rempli une feuille de présence et le Maire pensait que les gens avaient approuvé la plantation de jatropha et il a approuvé aussi. Je pense que les gens ont été trompés ».

Le partage rituel de la viande fait partie d'une tradition Bara qui représente une sorte de pacte de sang entre ceux qui y prennent part. Tozzi Green a très bien compris la force de ce rituel, et le fait que le rituel aurait été une étape importante à entreprendre, à travers laquelle les communautés s'adressaient aux Dieux et aux Ancêtres pour les rassurer en disant qu'ils ne vendaient pas leurs terres, mais que c'est l'Etat



photo © TerraProject

qui en prenait le contrôle pour le bien commun. Mais selon les témoignages que nous avons recueillis, il y avait une étape supplémentaire: pendant le rituel, les personnes qui ont reçu de la viande ont signé un papier, et la perception commune est que cela a été utilisé comme le signe qu'ils avaient accepté de faire don de la terre.

« Ce n'est pas juste. Nous avons entendu parler des souffrances des communautés dans les autres régions, nous avons entendu parler chacun d'eux. Ils souffrent vraiment. Mon avis est que tout devrait être arrêté. »

« Ils ont un hôpital, mais c'est un hôpital privé, il y a une sorte de piège là-bas.. Vous allez là-bas pour vous soigner et lorsque vous signez là-bas, votre terre sera prise

« Mais dans notre commune, après la venue des hommes blancs ici pour prendre nos terres, nous avons fait un «Dina» pour la protéger. »

Et c'est ainsi que nous avons découvert un mécanisme social très puissant qui a été mis en place par les communautés d'Ambatolahy pour protéger leurs terres.

« Le Dina est une règle communautaire qui pro-

tège la terre : quiconque qui permet à un homme blanc de venir à notre terre sera jugé selon cette règle communautaire. La punition sera que la personne ne sera plus admise dans la communauté, elle sera exilée. Les gens ont vraiment peur de cette règle, car celui qui ne la respecte pas ne fera plus partie de la famille et de la communauté. Tout le monde le sait. Tout le monde est conscient de cela. »

Un habitant du village de Maromiandra, dans la commune d'Ambatolahy, mais situé à 15 km d'Andiolava, nous a demandé d'écouter son histoire :

« La première fois ils sont venus le 17 mai 2011, la deuxième fois, le 23 Juin, et puis aussi en Novembre pour la troisième fois. Je me souviens de toutes les dates. Ils sont venus me demander des terrains pour faire pousser du jatropha. C'est un groupe de cinq personnes qui est venu. Je ne connais pas leurs noms. Il y avait une dame malgache, une personne de couleur blanche et d'autres personnes venant d'Antananarivo. Ils ont dit qu'ils étaient des représentants du département topographique et du service des domaines. Ils m'ont dit que, selon le plan, la plupart des terres appartient au gouvernement. Puis ils ont dit qu'ils respectaient nos traditions et coutumes, et qu'ils respecteraient tous nos fady (tabous), et que nous devrions négocier et coopérer. (...) Ils ont dit aussi qu'ils connaissent très bien les statuts de la terre ici, et que, que nous acceptions de donner les terres ou pas, ils finiront par les obtenir ! ».

Le débat devint très animé, et d'autres personnes se sont jointes à la discussion : «Je vois ces personnes du département topographique avec la voiture quatre-quatre que Gomez leur a donnée. Ils vont à la campagne portant une carte qu'ils montrent aux gens. Ils ont dit que la terre appartient à l'Etat. Mais ceci est la terre pour le zébu, il est notre principale richesse ici à la campagne, tout notre travail dépend des zébus »

Et aussi : « Quand Tozzi Green a commencé à Satrokala, nos jeunes d'ici à Ambatolahy sont allés là-bas pour chercher du travail. Il y a

environ 5 jeunes gens d'ici qui ont un diplôme d'études secondaires, aussi quand ils ont ouvert leur bureau, ils ont présenté leur demande d'emploi. Mais lorsque la société a vu que les candidats étaient de la commune d'Ambatolahy, ils ont immédiatement rejeté leur demande »

«Gagnant-gagnant» ou «prendre-prendre» ?

La métaphore de «la carotte ou le bâton» (c'est-à-dire appliquer de bonnes ou de mauvaises manières, selon les circonstances, afin de faire plier quelqu'un à votre volonté) pourrait être utilisée pour décrire ce que nous percevions comme étant l'approche de cette société dans l'Ihorombe.

D'une part, les carottes (pas si savoureuses) sont les services médicaux fournis à Satrokala (perçus par beaucoup comme ayant une politique d'accès discriminatoire), ou l'illusion de compenser la perte de terres avec la création de quelques emplois (considérés par beaucoup de locaux comme temporaires et sous-payés). D'autre part, le bâton est «Gomez», mais plus que lui en personne, c'est plutôt la perception de lui qui s'est lentement répandue parmi les gens de la campagne, fonctionnant comme un puissant moyen de dissuasion contre toute forme d'opposition au projet.

Dans les villages reculés que nous avons visités, personne (ou pratiquement personne) ne connaît Tozzi, mais tout le monde connaît Gomez, surtout de réputation. Il est décrit par beaucoup comme étant un vazaha (homme blanc) de mauvais caractère qui cultive le jatropha et qui prend la terre des habitants. Ce qui suit est une image de Gomez, selon la perception des gens :

« Gomez est une personne très célèbre, mais nous ne connaissons pas l'homme en personne. Pour nous, Gomez est une personne méchante parce qu'il vole notre terre et il nous empêche de cultiver nos terres »

« Gomez est réellement un malveillant parce qu'il vole les terres et pour faire son travail il ne nous a

pas consultés ni demandé notre permission»

(Village de Ambararatabe)

« Gomez est un homme blanc qui cultive du jatropha »

(Village de Hazofotsy)

« Gomez plante du jatropha et magouille avec notre terre»

« Gomez ne s'est pas concerté avec la communauté, il n'est pas venu ici et n'a pas demandé de la terre, c'est le Maire qui la lui a vendue »

(Village de Manatamia)

«Gomez rend notre vie difficile. Nous voulons qu'il parte »

(Village de Ankotoriky)

« Nous ne connaissons pas Gomez en personne, mais nous connaissons juste son nom. Il vit à Satrokala, il a pris nos terres et nous avons maintenant moins de terres »

« Nous avons entendu que Gomez est une personne très effrayante. Nous avons peur de lui »
(Village d'Ambondro)

Comme il ressort de certaines réponses, une aura de mystère et de peur entoure sa figure, ancrée dans l'héritage dramatique de l'époque coloniale qui régit encore de manière dramatique les relations entre les populations locales et les étrangers entrant sur leurs territoires.

En bref, ce que nous pouvions ressentir à partir de notre visite dans l'Ihorombe, c'est que le projet que Tozzi Green met en œuvre dans la région empêche concrètement les éleveurs locaux d'accéder à la terre et à leurs ressources, elle affecte la production locale pour la consommation locale, en modifiant un système économique et social traditionnel et auto-soutenu vers un système de production d'énergie à grande échelle, radicalement coupé du contexte, il prétend compenser la perte de terres par la création de quelques emplois, et rend de plus en plus lointaine l'application d'un système de propriété foncière plus juste, qui prend réellement en compte les droits coutumiers.

3.2 Delta Petroli – Italie

« L'acquisition de terres de vaste surface ? Juste une nouvelle forme de colonisation »

(Extrait d'une conversation avec un représentant d'une organisation de paysans. Dans la Région Sofia, Antsohihy, 26 mars 2013)

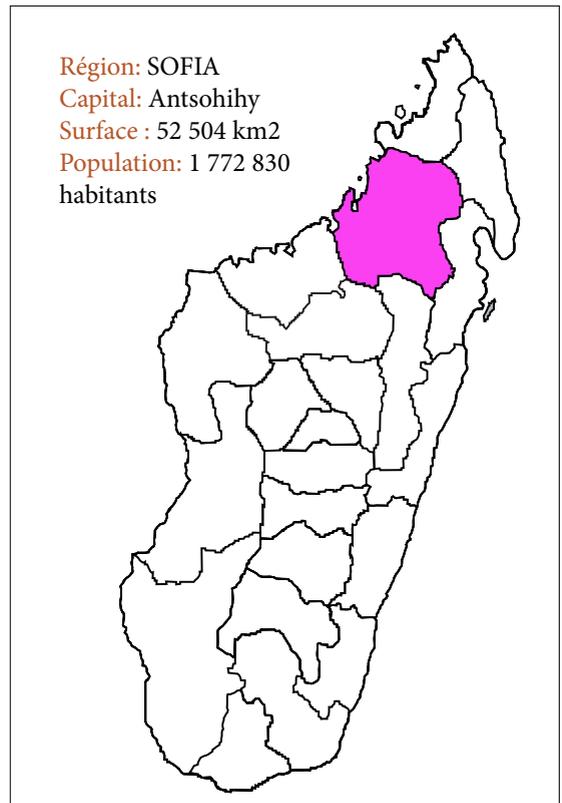
A 700 kilomètres au nord d'Ihosy, en conduisant pendant plusieurs heures à travers des collines qui semblent être couvertes de centaines de nuances différentes de velours vert, après avoir traversé la magnifique rivière Sofia qui donne son nom à la Région, on arrive à Antsohihy, la capitale de la Région.

Avec une superficie de 50 500 km², avec plus de 400 000 ha de terres arables, et les étendues infinies apparemment inutilisées de verts pâturages (qui nourrissent environ 800.000 têtes de bétail⁴⁸), la région Sofia est pleine de tentations pour beaucoup.

C'était la région Sofia qui, en Novembre 2008, a été propulsée au-devant des informations internationales après que les media ont révélé un autre projet agro-industriel, en plus du scandale bien connu Daewoo, projet promu par la société Varun qui visait à obtenir le contrôle de 465.000 ha des précieuses terres dans la région. C'est un fait, également confirmé par les autorités locales, que la Sofia, depuis 2005, est l'une des régions de Madagascar qui reçoit le plus de sollicitations et de manifestations d'intérêt pour l'exploitation des terres par des sociétés étrangères.

Des entreprises américaines, italiennes, suisses, libanaises, indiennes, australiennes et norvégiennes, chacune d'entre elles avec son propre programme spécifique et son secteur de travail, ont sillonné la région depuis 2005, en quête de terres. Elles n'ont pas toutes fini par signer un contrat, mais beaucoup l'ont fait (ou sont en train de le faire), et la pression sur les terres et les paysans locaux et les éleveurs de la région ne

48 http://www.sofia.gov.mg/index.php?option=com_content&view=article&id=3&Itemid=5



Région: SOFIA
Capital: Antsohihy
Surface : 52 504 km²
Population: 1 772 830
habitants

Données de www.cites-unies-france.org/img/pdf/Fiches_des_22_Regions_malgaches.pdf

cesse d'augmenter.

Une fois à Antsohihy nous avons rencontré le Directeur en charge de l'Aménagement du Territoire de la Région Sofia.

Après nous avoir donné un aperçu de l'intérêt grandissant de sociétés étrangères pour la terre, et les chiffres de base sur les projets en cours et les projets arrêtés, il a partagé avec nous sa vision et ses attentes sur les investissements étrangers. Chose intéressante, il a clairement fait la distinction entre «accapareurs de terres» (selon ses propres mots), et les investissements «gagnant-gagnant» (citant la catégorie bien connue créée par la Banque Mondiale). Selon lui, les investissements gagnant-gagnant sont ceux prévoyant un avantage réciproque, à la fois pour l'investisseur et pour les communautés locales. Dans les détails, il a parlé de la création

d'emplois locaux, la construction d'infrastructures (écoles, centres de santé ...), le transfert de moyens innovants de production, les avantages pour l'administration locale (nouvelles voitures 4x4, ordinateurs..) comme un moyen de compenser la réduction de l'accès à la terre pour les communautés locales

En listant les investissements de grande envergure en cours, il a fait référence à plusieurs reprises au projet Delta Jatropa, expliquant comment le gel original auquel le projet a dû faire face, en raison d'un problème foncier, a été entièrement résolu maintenant et que le projet était prêt à commencer une production totale, avec un grand avantage pour les communautés locales.

Nous étions curieux et décidions d'aller le visiter.

Un bref historique du projet

La création d'une société malgache dénommée Delta Jatropa Madagascar remonte à 2008, et il est le résultat d'une coopération entre, d'un côté, la société italienne Delta Petroli, créée en 1979 pour la distribution de combustibles traditionnels avec une implication plus tard dans le développement des agrocarburants, et d'autre part, les moines capucins d'Antsohihy. Un couplage curieux, qui est confirmé par les informations diffusées par la presse au début du projet, sur la destination finale du jatropa, qui est d'être exporté vers l'Europe pour répondre aux besoins énergétiques de l'hôpital «Casa solievo della sofferenza» de San Giovanni Rotondo, créé par Padre Pio⁴⁹.

Selon les témoignages des anciens employés du projet, cette joint-venture est née de la rencontre d'intérêts concordants: d'un côté, il semble que les Capucins étaient, à l'époque, à la recherche de moyens novateurs pour soutenir leur travail et leur présence à Madagascar, sans dépendre de dons étrangers, d'un autre côté, la société



Bureau de la Région Sofia © Giulia Franchi

Delta Petroli, depuis 2006⁵⁰ avait développé un intérêt pour trouver la possibilité de produire de l'énergie à travers la transformation des cultures énergétiques, et particulièrement du jatropa. Un des prêtres provinciaux, passant la moitié de l'année en Italie et l'autre moitié à Madagascar, a croisé sur son chemin Gianfranco Paziienza, chercheur à l'ISMAR-CNR sur la culture du jatropa, qui l'a finalement conduit à Umberto Morpurgo, Président de Delta Petroli.

Delta Petroli avait le capital, les Capucins avaient la terre (ou il semblait en être ainsi à l'époque), et pouvaient compter sur leur forte présence dans le pays.

Après une mission de la délégation italienne sur le terrain, l'accord a été conclu, et les Capucins auraient reçu entre 5 à 10% des bénéfices, et ils auraient contribué à ce projet avec la terre comme garantie. Le siège social de la société a été établi et installé au couvent des Capucins à Antsohihy.

Le projet visait à cultiver du jatropa, avec une production prévue de 40.000 à 70.000 tonnes de produits à partir de la troisième année sur 30.000 ha de terres, avec un investissement total d'environ 50 millions d'euros. Il prévoyait les objectifs suivants : la mise en œuvre de plantations de jatropa, la construction et l'exploitation d'une usine d'extraction de brut, la mise en place de villages agricoles, la réhabilitation du port d'Ampasindava et la construction de 3 km

⁴⁹ <http://www.temoignages.re/delta-petroli-investit-dans-le-jatropa-pour-plus-de-50-millions-d-euros,32411.html#forum277126>

⁵⁰ http://www.scianet.it/ciapuglia/svl/documentiRead?doc_id=1406&tpl_id=5&tpl=99



*Le Fleuve Sofia, dans la Région Sofia
photo ©TerraProject*

de pipeline, la réhabilitation des routes et des sentiers.

Mais les choses ne se passèrent pas aussi facilement que prévu.

Vers 2011, en effet, qui devait être la première année de la récolte, le contrat de bail pour sécuriser la propriété foncière n'a pas encore été signé, plusieurs conflits et protestations venant des travailleurs déplorant qu'ils n'avaient pas été payés depuis plusieurs mois avaient déjà explosé depuis 2009, et les cas de mauvaise gestion des fonds ont conduit l'entreprise, incapable de sécuriser les investissements, d'abord à réduire la taille du projet (même sans sécurisation foncière, apparemment, la société continuait à envoyer d'Italie la somme de 6 000 euros par mois pour les dépenses courantes), et ensuite à le suspendre, laissant de nombreuses personnes sans emploi. Les informations sur les attentes déçues et les manquements de la société en matière de respect des droits des travailleurs, par la suite, avaient été publiées dans les médias nationaux créant de plus en plus de troubles sociaux :

«(...) Les centaines d'employés de la société Delta Jatropha installés dans la Sofia se plaignent de cette situation. En décembre 2007, la société était arrivée dans la région pour établir son siège social à Antsohihy et son premier site dans le district d'Analalava. À l'époque, ils avaient recruté 200 personnes. Et en juillet 2008, le recrutement s'est poursuivi avec l'ouverture d'autres sites. (...) Encore une fois, des centaines d'hommes et de femmes ont été recrutés dans ces zones. (...)

Mais depuis 2009, la situation a changé. Le paiement des salaires des employés a commencé à subir des retards. En mars 2009, la société finit par réduire les effectifs du personnel. Et en juin 2009, cette décision toucha jusqu'à 85% des employés. Outre les licenciements massifs, la société n'a pas respecté les droits des travailleurs qui ont été maintenus en service. Les travailleurs licenciés n'ont pas reçu leur solde de tout compte. Ils n'ont pas obtenu de certificat de travail. Et la société n'a pas donné de préavis avant licenciement. (...) En octobre 2010, des représentants de l'entreprise, et deux ou trois malgaches non connus par les



*Bureau du Maire de la Commune d'Ankerika
- Une des communes concernées par le Pro-
jet Delta Petroli photo © TerraProject*

villageois étaient venus sur place pour enquêter sur la situation et payer une partie des salaires du personnel. Ils ont promis de payer le reste plus tard. Mais un an plus tard, au mois d'octobre 2011, cette promesse n'a pas encore été matérialisée. (...) (...)Même les plus optimistes semblent avoir renoncé à tout espoir⁵¹.»

Selon le témoignage d'un employé de la commune d'Ankerika, l'une des communes concernées par le projet :

«Ils sont arrivés ici il y a bien longtemps pour le projet, nous avons eu une grande réunion, le directeur des projets a expliqué que ce serait une plantation de jatropha et qu'ils utiliseraient la terre des pâturages pour la plantation, nous assurant qu'ils n'étaient pas venus ici pour tuer notre bétail, mais pour le protéger. A ce moment ils ont dit qu'ils seraient ici pour 90 ans. Après cela, ils ne sont plus jamais revenus. Le chef de projet a été un Frère Capucin (selon ce que les gens nous ont dit, le maire d'Ankerika était le frère de ce Frère Capucin). Ils ont recruté environ 1000 travailleurs, mais ils n'ont pas payé les salaires, aussi les gens se mirent en grève, et ils ont arrêté le projet.»

51 «Filière jatropha dans la Sofia: appel au secours des employés de Delta jatropha» Article de La Gazette de la Grande Ile, 12 Octobre 2011. http://www.lagazette-dgi.com/index.php?option=com_content&view=article&id=16292:filie-re-jatropha-dans-la-sofia--appel-au-secours-des-employes-de-delta-jatropha-&catid=45:newsflash&Itemid=58

Puis les choses sont quelque peu rentrées dans l'ordre. Selon d'anciens travailleurs, la négociation eut lieu directement entre les investisseurs italiens et le Vice Premier Ministre chargé du Développement et de l'Aménagement du Territoire Hajo Andrianarivelo, qui a participé en novembre 2012 à une cérémonie publique de remise de matériel à la Direction Générale des Services Fonciers dans les locaux des services topographiques et des domaines à Anosy. Voici comment les médias locaux ont rapporté les informations :

Au cours de cette cérémonie officielle, «le Vice Premier Ministre chargé du Développement et de l'Aménagement du territoire Hajo Andrianarivelo a remercié [les] investisseurs en précisant que cet acte contribue grandement dans la sécurisation foncière ainsi que l'administration en général». Il continua, «j'espère que chacun trouvera son intérêt dans un esprit gagnant-gagnant avec ce partenariat, que développe(nt) Madagascar et ses investisseurs.» (...) Pour sa part, Delta Jatropha Madagascar a signé une lettre d'engagement adressée aux services fonciers sur la donation de quatre motos, quatre ordinateurs, un véhicule et une station total, tout cela dans le but d'améliorer les services au sein des circonscriptions en matière d'informatisation.⁵²»

Selon les documents que nous avons pu voir, le permis environnemental pour le projet avait été



Permis Environmental Delta Petroli. Le permis a été délivré en juin 2010, mais le contrat de bail emphytéotique sur la terre est encore en attente. photo © TerraProject

52 <http://www.vpdat.gov.mg/2012/11/remise-de-materiaux-pour-la-vpdat/>

Après un long parcours en voiture sur des pistes sur une grande distance, nous sommes arrivés sur le terrain



déjà accordé en Juin 2010 sur une surface de 19.400 ha, mais avec la possibilité de l'étendre à 30.000 ha. Le contrat de bail pour sécuriser la propriété foncière n'avait pas encore été signé et, selon nos informations recueillies sur le terrain, il est toujours suspendu (en avril 2013). Toutefois, le projet a redémarré en Février 2013. L'employé de la commune d'Ankerika ne semble pas avoir beaucoup d'informations sur ce qui se passe sur son territoire, ni sur la procédure par laquelle le projet avait redémarré.

«Le projet redémarre maintenant. (...) Il n'y a pas eu de discussion avec l'équipe de la commune. (...) La société ne paya rien ni à la commune pour l'utilisation de la terre, ni à la population. Peut-être que si quelque chose est payé, ils l'ont payé ailleurs ... Ils ne donnèrent pas le temps ou la durée de quand cela serait fait, il n'y a pas de contrat signé à ce sujet, peut-être qu'ils le feront lorsque le projet commencera réellement l'exploitation totale».

En ce qui concerne le bénéfice direct pour la communauté locale, l'employé a mentionné que: *«Le premier avantage sera la création d'emplois pour la communauté dans la région, et aussi ils ont dit qu'ils vont réparer les routes, même dans des zones très reculées. (...) Mais pour le moment, comme ça vient juste de commencer, il n'y a pas encore de bénéfice tangible ni d'impact négatif non plus. Un bon point est que l'entreprise prend tout le fumier des bovins pour les plantations, pour en faire du compost, ainsi ils peuvent contribuer à garder la zone propre. (...) Non, ils ne paient rien*

Village agricole de Befandrama. Ce village n'existait pas avant 2008, il a été construit par Delta Petroli pour être un site de travail, pour les employés des plantations de jatropha. Les gens qui vivent ici n'appartiennent pas à la même communauté mais viennent de toute la Région
Sofia photo © TerraProject

pour cela, pas encore. Peut-être que nous allons négocier plus tard ...»

Afin de mieux comprendre, nous avons décidé de vérifier sur le terrain et de nous déplacer du bureau du Maire de la commune d'Ankerika vers le village de Befandrama.

Après un long parcours en voiture sur des pistes sur une grande distance, nous sommes arrivés sur le terrain.

Dès notre arrivée à l'entrée du village, nous avons senti que ce Befandrama n'était pas un village comme ceux que nous avons visités jusqu'ici. Il avait l'air différent et l'ambiance était différente.

En fait, Befandrama n'est pas un village dans le sens traditionnel, c'est plutôt un site de travail. Il n'existait pas avant 2008 car il est l'un des villages agricoles prévu par le projet.

BIRAO JATROPHA BEFANDRAMA (Bureau Jatropha Befandrama) stipule une affiche sur la porte de la cabane principale, au milieu de l'amas de huttes qui l'entourent.

Nous avons appris par la dame responsable du site, que le village a été inauguré le 12 août 2008. Au début 23 personnes venant de toutes les zones



1. Village agricole de Befandrama, Region Sofia, photo © TerraProject

2. Village agricole de Befandrama, Region Sofia, photo © TerraProject

3. Pépinière de plants de jatropha, projet Delta Petroli, Village Agricole de Befandrama photo © TerraProject

autour de la Région Sofia y sont rassemblées pour y vivre et pour construire le site. Quatre autres sites similaires ont été construits dans la foulée du premier projet, avec environ 1000 personnes qui ont accepté d'y vivre à la recherche d'opportunités d'emploi. Ensuite, le projet a été arrêté.

La responsable du site a d'abord refusé de nous dire les raisons de l'interruption, mais ensuite elle a ajouté qu'une question non résolue avec le contrat de bail était à la base du gel du projet.

Maintenant, tout semble résolu, elle a mentionné la signature d'un contrat de bail de 30 ans, qui garantit les investissements de la société et permet le redémarrage de l'opération dans deux des quatre sites initiaux, Befandrama et Bekifafa. (Nous n'avons pas trouvé de preuves officielles que le contrat de bail a été effectivement signé) Cette nouvelle phase du projet a débuté en février 2013 et durera 12 mois jusqu'en mars 2014, dans l'expectative de planter 3.150.000 plants de jatropha.

Au total 300 personnes sont installées dans les deux sites, mais 300 autres personnes seront bientôt recrutées, afin de contribuer à l'objectif de cultiver 2.000 ha de terres d'ici mars 2014.

En décrivant le projet, elle a refusé de répondre à quelques questions de base mais inoffensives concernant le but de la production de jatropha (exportation ou marché intérieur), le coût de la main-d'œuvre, et ainsi de suite, mais elle est devenue très enthousiaste pour nous décrire les avantages apportés par le projet aux communautés (même s'il serait plus exact de dire aux «personnes» parce que les personnes qui vivent ici ne forment pas une communauté dans le sens traditionnel du terme, mais un groupe de personnes rassemblées à partir d'autres endroits dans le but de travailler et de gagner leur vie). Comme c'est souvent le cas dans les projets d'investissement agricole à grande échelle, le principal avantage réside dans la mise à disposition de possibilités d'emplois pour les populations locales.

Par ailleurs, elle a mentionné que *«Au niveau local, il y a beaucoup d'avantages apportés par le projet, l'Administration Foncière a reçu des dons de deux 4x4 et d'ordinateurs.»*

Mais dans le cas du projet Delta Jatropha, la sécurisation de la région a été également présentée comme l'un des effets secondaires positifs. Elle nous a expliqué que la zone du projet étant habituellement touchée très durement par les vols de bétail par le passé, la création de ces villages fonctionnant comme avant-postes aura pour effet direct de décourager la contrebande de bétail dans la région.

Elle a également mentionné un important travail de sensibilisation contre le fléau de la déforestation et des feux de brousse, afin de promouvoir au sein des communautés des méthodes plus soutenables de gestion forestière.

Nous avons posé quelques questions au sujet des services de base pour les travailleurs là-bas, car nous avons noté, par exemple, qu'il n'y avait pas d'électricité dans les maisons des travailleurs. Elle a expliqué qu'il y a un générateur pour le

bureau, et concernant l'eau potable, les gens qui vivent ici peuvent accéder à la rivière Befandra-ma (!). Pour le moment, ils n'ont pas de service de santé sur place. Elle nous a également assuré que ceci n'est que temporaire, car l'idée de l'entreprise est de construire une grande ferme, et

« Nous espérons avoir l'électricité, des puits, ainsi qu'un infirmier et un médecin qui vont venir vivre ici. Nous espérons dans 3-4 mois ».

Le projet n'en est qu'à ses premières phases : *« La culture du jatropha pour la production d'énergie n'est pas une culture traditionnelle ici. C'était une culture traditionnelle, mais pas pour l'énergie. C'était utilisé pour les clôtures et la cosmétique. Nous ne savions pas que cela pouvait être utilisé pour l'énergie. Donc pour l'instant, nous recherchons seulement la production, comment produire plus et mieux. Nous n'avons pas encore transformé la production en énergie »*

Concernant les terres, elle nous a dit que *« Cette terre n'appartient à personne. C'est la commune qui est responsable de cette parcelle, donc la gestion de cette zone dépend de la commune, et maintenant elle a été enregistrée au nom de la Société Delta Jatropha ».*

« Les gens du village », dit-elle, « sont très satisfaits. Il y a beaucoup de gens qui s'inscrivent pour travailler. Et aussi d'anciens employés qui travaillaient ici depuis le début, même après les difficultés et l'interruption, ils sont revenus pour postuler de nouveau un travail. C'est la preuve qu'ils sont vraiment satisfaits ! »

Pendant que nous parlions, personne ne travaillait dans les champs et elle nous a expliqué que c'était la pause-déjeuner. Nous en avons donc profité pour regarder autour de nous et pour visiter les pépinières.

A deux heures, des groupes de personnes ont repris le travail et nous avons eu l'occasion d'approcher individuellement certains d'entre eux.

Nous avons réussi à savoir d'eux leurs salaires : 160.000 ariary par mois (environ 53 euro) en tant que chef d'équipe, et 130.000 ariary (environ 43 euro) pour les travailleurs réguliers. Certaines des personnes à qui nous avons parlé, étaient parmi le petit groupe de travailleurs autorisés à



Pépinière de plants de jatropha, projet Delta Petroli, Village Agricole de Befandrama photo © Giulia Franchi

continuer à travailler lorsque le projet avait cessé, pour la plupart des gardiens et des employés de maintenance des sites et des plantations. Ils n'ont pas reçu non plus leur salaire pendant une longue période, puis ils ont commencé à être payés de nouveau.

Beaucoup d'entre eux avaient travaillé comme maçons dans une société de construction auparavant : *« Le salaire était meilleur là-bas, mais probablement ce travail sera plus sûr. Il est vrai qu'ils ont déjà arrêté une fois, Il y avait eu fraude, un problème de gestion. C'est pourquoi il s'est arrêté. Le Frère Capucin qui gérait le projet a maintenant déménagé dans une autre ville. Il n'est plus le gestionnaire. Maintenant, ils ont dit qu'ils vont rester pendant 30 ans. Espérons que le projet va se poursuivre. Je ne veux pas penser à l'éventualité qu'il puisse s'arrêter ».*

La vie dans le village est strictement planifiée et organisée : *« Il y a quelques règles à suivre pour vivre dans ce village. Pas de querelles, pas de vol, personne n'est autorisé à voler les femmes des autres ».*

Pour une vue d'ensemble des risques inhérents à ce projet, il est important de signaler un résumé d'une étude réalisée en 2011 par l'Observatoire du Foncier de Madagascar, en collaboration avec l'Université Montesquieu et l'Université d'Antananarivo sur le cas du projet Delta Jatropha⁵³ : *«(...) Par rapport aux autres districts de la région*

Sofia, le district d'Analalava est le plus vaste, couvrant les 19% de la superficie totale. Malgré cette vaste superficie, le district connaît une pénurie de terres arables, principalement en raison des caractéristiques de son sol. En conséquence, les litiges fonciers sont de plus en plus nombreux. Ces conflits découlant d'un manque de disponibilité des terres sont exacerbés par le fait que les titres fonciers (...) sont souvent transmis de génération en génération.

Il est à noter que par rapport à cette situation, la propriété d'État était le principal critère dans le choix des parcelles du projet Delta Jatropha Madagascar (DJM). Selon les déclarations de certains anciens dirigeants de DJM dont deux anciens directeurs, la propriété d'État a également été la raison pour laquelle DJM obtint seulement 19.400 ha sur 30.000 ha convoités. Selon les mêmes personnes, les 10.600 ha qui auraient complété les 19.400 ha, ou bien étaient tombés dans la catégorie de la propriété privée, ou bien les propriétaires avaient des titres pour ces parcelles, ou bien les terrains en question étaient soumis au droit à l'usufruit (...).

Pour revenir aux litiges fonciers entre les populations locales et DJM, ceux-ci pouvaient être dus à l'absence ou à l'indisponibilité des terres arables. Comme déjà mentionné, le district d'Analalava qui héberge un grand nombre de parcelles DJM, est le plus grand district de la région Sofia, mais manque de terres arables. Avec l'occupation de 19.400 ha, les terres agricoles seront encore plus rares. Trois éléments fondamentaux doivent être pris en considération: i) la population rurale est fortement attachée à ses activités traditionnelles, rizicoles en particulier. En effet, les gens se tournent vers d'autres activités, non pas parce qu'ils veulent changer, mais parce qu'ils y voient la possibilité d'améliorer et de mieux financer leurs activités traditionnelles; ii) Parallèlement à cela, il convient de noter que la population en âge de travailler est estimée à 46% de la population totale (Région Sofia). DJM ou tout autre projet de ce genre ne peut pas absorber toute la main-d'œuvre disponible, souvent avec peu ou pas de qualification, qui s'oriente essentiellement vers l'agriculture. Cela signifie que le besoin de terres sera de plus en plus important au fil des années et que les

53 L'Étude sur la pertinence et l'efficacité des outils EIE pour la régulation des grands investissements agricoles: cas de la société Delta Jatropha Madagascar



Des travailleurs du Projet Delta Petroli – Village de Befandrama Photo © TerraProject

nouvelles générations suivront à peu près le même schéma. (...) Cela pourrait créer des tensions entre les habitants aspirant à la terre, qui pourraient convoiter la terre connue pour être utilisée par des «étrangers».

Sur la question des conflits fonciers, nous avons eu l'occasion d'interroger un représentant d'une organisation de paysans dans la région. Il a déploré le fait que alors que les petits paysans malgaches éprouvent un réel problème d'accès à la terre, et la procédure d'obtention des documents ou titres officiels est long et coûteux pour eux, les investisseurs étrangers obtiennent facilement des contrats de bail de terrains pour la réalisation de leurs projets, et bénéficient d'un soutien et de facilités de la part de l'État. Selon lui, les paysans malgaches n'obtiennent pas les mêmes droits que les investisseurs étrangers, et il se demande quels sont les réels avantages provenant de ces accords pour les autorités centrales.

A partir des expériences directes de ce qui s'est passé avec l'acquisition d'autres terres à grande échelle dans la région, tels que le projet d'exploitation de la société indienne Varun, qui visait à étendre ses opérations sur 465 000 ha de terre⁵⁴, la position de l'organisation des paysans est qu'il y a un risque élevé de conflits fonciers futurs lié au projet Delta Jatropa. La plupart des terres où

le projet est mis en œuvre est traditionnellement une zone de pâturage, et dans un proche avenir, cette occupation des terres pourrait conduire à de graves affrontements avec les producteurs de bétail.

Les organisations paysannes sont là pour protéger les droits des paysans, et comme ils l'ont fait dans le cas de Varun, où ils ont aidé des paysans locaux à obtenir l'enregistrement officiel des

terres qu'ils utilisent afin de les protéger contre les risques de projet d'expansion supplémentaire de la société, ils sont prêts à faire la même chose dans le cas où des éleveurs de la région où Delta Jatropa est implantée leur adressent une plainte.

En général, la perception des représentants des paysans petits

propriétaires de l'acquisition de terres à grande échelle est qu'une nouvelle forme de colonisation est en train de s'installer, aggravée par la faiblesse du fonctionnement des mesures de décentralisation que le gouvernement de transition a déclaré mettre en place. Malgré la tentative formelle de renforcer un système de gouvernance décentralisée, la plupart des investisseurs continuent de se référer au gouvernement central à Antananarivo, et la perception majeure, au niveau local, est que les décisions continuent à être prises d'en haut, avec peu ou pas de consultation des communautés concernées sur le terrain.

54 <http://echogeo.revues.org/11649>

INDUSTRIE MINIERE

3.3. Ambatovy – joint venture Canada/Corée du Sud/Japon

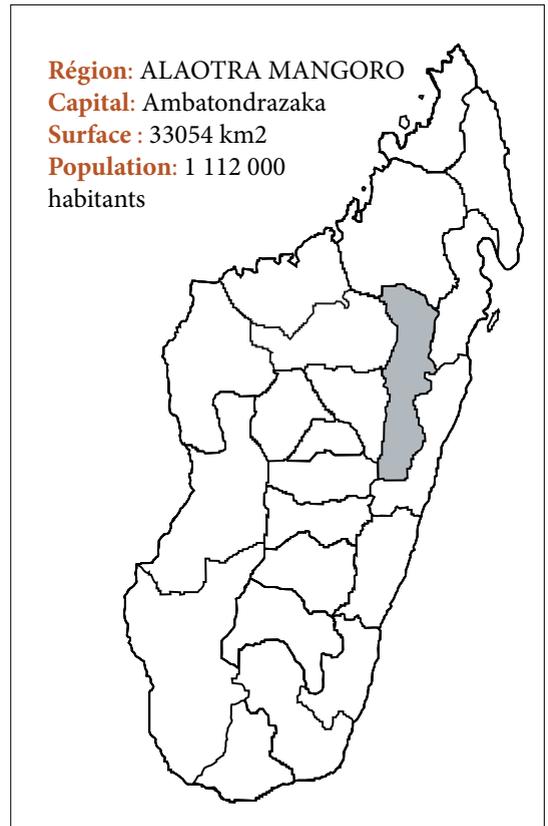
« Ambatovy, déjà un contributeur majeur à la prospérité nationale de Madagascar et une source de revenus pour sa population et son gouvernement » (Extrait du website de la société)

La société Ambatovy SA est une joint venture entre les sociétés canadiennes SHERRITT International Co. et SNC-LAVALIN Inc., sud-coréenne KOREA RESOURCES Co. et japonaise SUMITOMO Co., pour l'exploitation du nickel et du cobalt. Avec un investissement de 6.9 milliards de dollars US venant de plusieurs banques telles que la Banque Européenne d'Investissement, la Banque Africaine de Développement et la Japanese Bank for International Cooperation (JBIC), Ambatovy est le plus important investissement jamais réalisé à Madagascar, et l'un des plus grands de l'Afrique subsaharienne et de la région Océan Indien, classé parmi les entités d'extraction de nickel les plus grandes dans le monde.

Selon le site web de la société, Ambatovy devrait produire 60 000 tonnes de nickel raffiné, 5 600 tonnes de cobalt, et 210 000 tonnes d'engrais de sulfate d'ammonium par an, pendant une période de 29 ans⁵⁵.

Les sites opérationnels d'Ambatovy s'étendent sur deux zones :

- La zone d'extraction dans le fokontany d'Ampitambe, commune d'Ambohibary, district de Moramanga, région Alaotra Mangoro, d'une superficie de 7596 ha 96 a 64 ca, louée par bail emphytéotique daté du 3 mars 2008, d'une durée de 50 ans renouvelable par l'Etat malgache
- L'usine de transformation de la zone de traite-



Données de www.cites-unies-france.org/img/pdf/Fiches_des_22_Regions_malgaches.pdf

ment dans le fokontany de Tanandava, commune de Toamasina II district de Toamasina, région Atsinanana, à 11 kms au Sud du Port de Tamatave, d'une superficie de plus de 320 ha. (l'équivalent de 250 terrains de football)

Entre les deux zones, les briquettes de nickel/cobalt circulent sur 220 kms de pipeline.

L'un des premiers témoignages sur les impacts du projet Ambatovy sur la population locale a été l'article de Beatrix Gramlich «Geraubte Erde» (Terres volées), qui a été publié dans le magazine Kontiente - the Mission-Magazine, n° 1 de 2012..

L'attention du public a été attirée en avril 2012 par l'ONG canadienne Mining Watch Canada⁵⁶,

55 <http://www.ambatovy.com/docs/?p=110>

56 *Another Mining Horror Story? Sherritt International*

La mine est située dans une zone hautement sensible sur le plan écologique avec plusieurs espèces endémiques en voie de disparition.



Vue nocturne du complexe industriel d'Ambatovy photo © TerraProject

sur les impacts du projet Ambatovy et ils ont été aussi documentés en détail en novembre 2012 dans le rapport édité par Les Amis de la Terre France « Madagascar, nouvel eldorado des compagnies minières et pétrolières »

Les impacts de ce projet sont maintenant bien connus des communautés des zones concernées. La mine est située dans une zone hautement sensible sur le plan écologique avec plusieurs espèces endémiques en voie de disparition. Une forêt d'une surface de 2 500 ha, incluant des zones protégées, a été directement affectée par la construction du pipeline et des infrastructures du projet, et il y a eu des problèmes sérieux sur l'impact du projet sur les ressources en eau, avec les rivières Mangoro et Ivando qui sont déjà asséchées et un risque croissant de pollution et du taux de mortalité des poissons des rivières Ranomainty et Torotorofotsy qui sont censés approvisionner la ville de Tamatave en eau potable.

Corporation's Ambatovy Project in Madagascar, Mining Watch Canada, 10th April 2012, <http://www.miningwatch.ca/article/another-mining-horror-story-sherritt-international-corporation-s-ambatovy-project-madagascar>

Les impacts du projet sur l'accès des populations à la terre

Nous avons visité des zones du projet en avril 2013 et avons eu l'opportunité d'interviewer plusieurs représentants des autorités locales vivant dans les zones concernées.

Nous avons rencontré un des responsables de la municipalité d'Andasibe, une des communes concernées dans le district de Moramanga. Selon lui, cinq villages de la commune d'Andasibe sont directement impactés par le projet Ambatovy.

« Il n'est pas clair pour moi si les terrains utilisés par Ambatovy appartiennent au domaine de l'Etat ou s'ils sont gérés par le Service des Forêts. Une chose est sûre, les négociations sur l'usage de ces terres ont été menées par les hauts dirigeants du pays au niveau central. Puisque les populations vivant dans ces zones n'ont pas eu les moyens financiers d'enregistrer officiellement leurs terrains, en l'absence de document d'enregistrement, ils ont été expulsés des terres où ils ont vécu pendant des décennies, dans le but de développer les activités minières et de faciliter le passage du pipeline. »



Pont sur le fleuve Mangoro, Région Alaotra Mangoro - Photo Giulia Franchi

Dans le village de Menalanga, environ 50 ménages ont été déplacés. Ambatovy avait annoncé que les gens déplacés auraient leurs maisons reconstruites dans le même matériel qu'auparavant. Mais les gens n'ont pas été d'accord car si vous devez quitter un endroit où vous avez vécu pendant des dizaines d'années, on devrait au moins vous reconnaître le droit de vivre dans des conditions meilleures qu'avant. Ce qu'ils ont reçu n'ont pas compensé ce qu'ils ont perdu. De plus, il n'y avait aucune loi qui régulaient cet aspect du projet, aucun contrat n'a été signé auparavant, pour anticiper le montant des compensations.

Il semble clair pour moi que les gens n'ont plus le droit de sécuriser leur terre. Pourquoi est-il si facile pour les grosses sociétés d'obtenir le droit d'utiliser les terres, tandis que les gens qui vivent dans ces zones n'ont pas la possibilité de sécuriser leurs droits ? Pendant le temps de la location, la société aura tous les droits sur les terres et à la fin du contrat, ils les rendront à l'Etat.

Je n'ai jamais vu le contrat ou tout autre document officiel sur ce projet, malgré le fait qu'une grande partie du territoire de notre commune est concernée par le pipeline.

Personne n'est même venu voir notre administration, et je ne sais même pas s'ils ont une autorisation pour entreprendre leurs activités.

Le pipeline de 220 kms de long est enterré sous terre, et ils ont planté des arbres eucalyptus et de l'herbe au-dessus. On m'a dit que le coût du pipeline a été de 1 million de dollars par kilomètre. Personne n'a été consulté pour ce projet auparavant, ils nous ont seulement approchés quand ils

ont commencé à construire le pipeline qui traverse le village. C'était en 2005-2006.

Une évaluation de l'impact environnemental a été faite par l'Office National de l'Environnement, en partenariat avec Ambatovy, mais il n'y a eu aucune implication des communautés locales dans le processus, et les autorités locales n'ont jamais été incluses dans le développement du projet.

Si nous avions été consultés, nous aurions sûrement refusé un tel projet car il passe à travers une forêt d'aire protégée, et tout le monde le sait. Nous n'aurions jamais accepté si quelqu'un avait demandé notre avis !

Il n'y a jamais eu de contrat entre les autorités au niveau local et le projet. S'il y en a un, il a dû être passé au niveau central avec le Ministère des Mines ou le Ministère de l'Aménagement du Territoire. »

Des bénéfices économiques pour qui ?

Selon un employé public de la commune d'Andasibe, en fait « Notre commune n'a encore reçu aucune somme pour la ristourne. Nous avons entendu que nous en aurions, mais nous ne savons pas combien ni quand. Au début les gens pensaient que le projet leur apporterait des avantages, mais maintenant chacun réalise qu'il n'y a aucun bénéfice pour la population et tout le monde est vraiment déçu ici. Même en termes d'emploi, le projet n'a pas fourni d'emploi additionnel, car même pendant la phase de construction plusieurs travailleurs sont venus de l'étranger. Il n'y a eu aucun impact positif sur le développement lié à ce projet. Ce projet est géré par le Code Minier et par la Loi sur les Grands Investissements Miniers (LGIM)⁵⁷, amendés respectivement par les Lois n°2005-021 et n°2005-022 qui favorisent les sociétés en leur donnant la possibilité de payer des taxes plus basses aux communes. Qu'importe le montant peu élevé, mais la société a encore le devoir d'en payer. Pourtant, Ambatovy ne nous a rien payé jusqu'à maintenant. »

A côté d'Andasibe, deux autres communes

57 <http://www.droit-afrique.com/images/textes/Madagascar/Mada%20Loi%20grands%20investissements%20miniers.pdf>



Commune d'Ambohibary Photo © Giulia Franchi

sont concernées par le projet : Ambohibary et Morarano, et la perception des autorités locales n'est pas très différente de la perception de celles d'Andasibe. Le site d'exploitation se trouve dans la Commune rurale d'Ambohibary. Selon l'employé que nous avons interviewé, en fait, « *Ambohibary est la commune qui a obtenu le plus de bénéfice, mais même les autorités locales de cette ville m'ont dit que les bénéfices qu'ils ont gagnés ne concordent pas avec les pertes* »

Pour vérifier ces dires, nous avons voyagé jusqu'à Ambohibary et nous avons rencontré un employé municipal de la commune d'Ambohibary, pour l'interroger sur les ristournes et les bénéfices financiers produits par Ambatovy pour la population de la commune.

« *Nous avons espéré beaucoup de changements grâce à l'arrivée du projet Ambatovy. Notre commune avait déjà esquissé un budget prévisionnel pour les années à venir. Nous comptons recevoir 500.000.000 Ariary (environ 160.000 euro) de taxes de production d'Ambatovy. Notre plan était d'utiliser tous ces revenus pour améliorer les services et infrastructures à l'intérieur de la commune. Cependant, même si Ambatovy a maintenant travaillé depuis quelques années ici, nous n'avons encore rien reçu. Dans un premier temps, leur présence ici était plus qu'une phase*

de recherche pilote. A cette époque, ils ont payé l'impôt foncier : en 2006, ils ont payé 4.000.000 Ariary (environ 1300 euro), en décembre 2010 ils ont payé 11.000.000 Ariary (environ 3600 euro) pour 2008 et 2009, et en janvier 2013 ils ont payé 11.000.000 Ariary pour 2010 et 2011.

Lorsqu'ils ont commencé les activités ici, ils ont payé (en 2009), 278.033.000 Ariary (environ 90.000 euro) comme taxes de construction, et nous les avons utilisées en 2010 pour construire deux écoles et une maison pour la communauté, un petit hôpital rural et un pont. Jusqu'à maintenant c'est tout ce que nous avons reçu, et ils nous doivent encore de l'argent. Ils ont demandé une autorisation d'extraction de pierres pour la construction. Ils ont extrait environ 6 000 m³ de pierre, mais ils n'ont pas payé les taxes prévues pour cette activité.»



Nous sommes allés à Antananarivo demander des clarifications sur les procédures de taxation et ils nous ont dit qu'Ambatovy extrait une moyenne de 48 tonnes de matières premières par jour. Je pense qu'il en extrait davantage car les prévisions anticipaient plus de 100 tonnes par jour. Selon la procédure, la Région est supposée percevoir les taxes auprès d'Ambatovy, et transférer ensuite 60% de celles-ci aux trois communes concernées. Toutes ces taxes ne nous ont pas encore été remises, aussi parlons-nous seulement de prévisions ici.

« L'Etat reçoit d'Ambatovy des frais de location des terres (d'environ 250 000 dollar US par an) mais il en transfère seulement une petite partie aux communes. Nous ne recevons que 12.000.000 Ariary (environ 4000 euro) par an maintenant. La commune n'a pas d'autorisation spéciale pour entrer sur le site pour évaluer ce qu'ils font. Ambatovy organise quelquefois des visites collectives et cela a été l'unique occasion où moi, en tant que responsable municipal, j'ai pu accéder au site. Ils gardent secret tout ce qu'ils font, même concernant l'extraction de pierre. Ils ne nous ont jamais vraiment dit ce qu'ils extraient, car ils déclarent que cela peut être dangereux pour nous, ils ne partagent donc avec nous aucune information sur cela. Nous ne pouvons pas voir ce qu'Ambatovy fait réellement. Nous avons été informés qu'ils ont commencé à exporter, mais jusqu'à présent aucune taxe de production ne nous a été payée. Puisque la première exportation a été réalisée en décembre 2012, peut-être que dans les prochains mois, Ambatovy viendra vers nous pour payer. Jusqu'à présent nous ne pouvons noter aucun impact positif de ce projet sur la vie des habitants car ils ont été déplacés et leurs biens, tels que les rizières, ont été détruits ».

Comme c'est souvent le cas pour les méga-projets qui impliquent des compensations, des disputes et des conflits se développent au sein des communautés locales pour accéder aux ressources :

« Des conflits sont apparus au niveau local en lien avec les indemnités. Quand les indemnités sont arrivées, des gens ont surestimé la dimension de leurs rizières détruites, par conséquent leurs voisins n'ont reçu aucune indemnisation. Et ce cas a été souvent rencontré pendant la phase d'indemnisation. Il y a toujours des gens qui n'ont rien reçu en compensation de leurs pertes. Concernant la terre, il y a aussi eu un conflit à cause du statut du type de terrain. Il y a eu de la malhonnêteté, quand Ambatovy est venu chercher les propriétaires des terrains, des gens ont déclaré qu'ils étaient les propriétaires même quand ils ne l'étaient pas. Ce sont seulement ceux qui ont inscrit leurs noms sur les listes d'Ambatovy qui ont été indemnisés.

La compensation de ceux qui ont perdu des rizières est calculée deux fois par an sur la production prévue de ces rizières, et Ambatovy leur distribue deux fois par an la même quantité de riz qu'ils auraient pu produire s'ils avaient exploité les rizières. Pourtant, le fait de distribuer le riz ne compense pas la perte de terre, ni la relocalisation

des gens. Les terrains où Ambatovy veut déplacer les gens ne sont pas identiques aux terrains où les gens avaient vécu, ils ne sont pas fertiles et n'ont pas vraiment accès à l'eau. Ils sont relocalisés au bas de collines, donc quand il pleut beaucoup, les récoltes de riz sont perdues à cause de la trop grande quantité d'eau.

Concernant la location de terres par Ambatovy, je ne sais pas ce qui est écrit dans le contrat. Comme tout a été négocié au niveau central, je ne connais pas grand-chose ».

Les réactions des communautés locales

Un grand sentiment de méfiance et de déception dû aux espérances non satisfaites est évident dans toutes les conversations que nous avons eues avec les autorités et les membres des communautés locales dans les zones concernées. Certains paysans, soutenus par les associations

et des comités locaux ont commencé à déposer des plaintes contre la société, revendiquant une reconnaissance sérieuse des dommages subis par les communautés locales et l'environnement. Dès 2007, un traitement des moustiques fait par l'épandage de produits toxiques basés sur du deltaméthrin et cyperméthrin effectué par la société, a causé un accroissement aigu de la mortalité des abeilles dans la zone, avec une baisse importante de l'activité de pollinisation et des conséquences graves sur le niveau de la production agricole. Rien que dans les alentours de Tamatave, une perte de plus de 40 tonnes de miel par an, 2 000 tonnes de riz par an, 2 000 tonnes de café, et...⁵⁸ a été mentionnée. Par ailleurs, le Parc d'Ivoloina a rapporté que, pour les mêmes raisons, les lémuriens frugivores du parc ont dû être déplacés du site car l'insuffisance de pollinisation a diminué fortement la disponibilité de fruits. Tout ceci a amené l'Association des Agriculteurs et des Apiculteurs (F.M.M.T.-Fikambanan'ny Mpamboly sy Mpiompy Tantely) qui représente les communautés locales impactées, à déposer une plainte conséquente contre Ambatovy.

Bien que les médias⁵⁹ publient régulièrement des informations sur les mesures compensatoires pour les familles déplacées prises par Ambatovy (construction de maisons et appui pour l'acquisition de titres fonciers), les conflits fonciers impliquant des paysans et la société Ambatovy continuent encore.

Dès 2009, le projet TARATRA Moramanga⁶⁰ a été initié par les Evêques de Madagascar, pour mener un plaidoyer pour une bonne gouver-

58 «Madagascar: nouvel eldorado des compagnies minières et pétrolières», Friends of the Earth France, November 2012

59 *Ambatovy: Double événement à Vohitrambato*, La Gazette de la Grande Ile, 13 Novembre 2012 http://www.lagazette-dgi.com/index.php?option=com_content&task=view&id=27107&Itemid=55

60 <http://www.devp.org/en/articles/taratra-project-good-governance-exploitation-madagascars-natural-resources>

Un grand sentiment de méfiance et de déception dû aux espérances non satisfaites est évident dans toutes les conversations que nous avons eues avec les autorités et les membres des communautés locales

nance de l'extraction minière : pour que les revenus des ressources minières soient gérés de manière transparente par les autorités administratives à tous les niveaux, et pour que les recettes des industries extractives apportent un développement socio-économique au bénéfice de la population dans et autour des zones d'extraction. Les principales activités du projet TARATRA Moramanga sont le renforcement des capacités des habitants au cours de descentes sur le terrain et de réunions régulières du réseau, des membres des Collectivités Territoriales Décentralisées, des représentants des Services Techniques Déconcentrés, des membres des organisations de la société civile, du collectif des notables, des représentants des corps enseignants, des membres

de la Commission Justice et Paix, et des représentants du Projet Ambatovy.

Suite à un atelier de réflexion sur l'impact des grands projets miniers, après « *la fuite de dioxyde de soufre survenue le 23 février 2012, suite à une négligence de l'usine Ambatovy* », plusieurs organisations de la société civile - Association des Originaires de la Province de Toamasina (ADOPT), Collectif des Cadres de Toamasina (CCT), KMF/CNOE-Education des citoyens, Solidarité-Action-Vigilance-Progrès (SAVP), Action Citoyenne Toamasina (ACT) - ont signé un communiqué commun le 5 avril 2012, pour « tirer la sonnette d'alarme quant aux abus des entreprises minières en activité, qui amènent « à douter de leur volonté de rechercher le véritable développement des populations résidentes dans leur zone d'implantation, et affirmer que si les pratiques actuelles continuent, elles seront plus dévastatrices que bénéfiques (...) exigent une réflexion approfondie pour bâtir une vision concertée sur la préservation et l'exploitation du patrimoine national commun: les sols et sous-sol, la mer, l'eau, l'air... et rappellent que, nous, citoyens malagasy, les seuls dépositaires des ressources naturelles de notre cher Pays, Madagascar, devrions rester constamment vigilants au sujet de leur marchandisation. »

3.4 Mainland Mining – Chine

« Ce que nous extrayons ici c'est de la poussière.
Une poussière très précieuse ! »
(Un employé du projet Mainland Mining)

Mainland Mining est la filiale malgache de China Geo Engineering Corporation, associé à un riche opérateur malgache selon un journal⁶¹. Arrivé à Madagascar en 2006-2007, pour exploiter l'ilménite et le zirconium, Mainland Mining a obtenu un permis d'exploration sur 26 000 carrés miniers, répartis sur environ 850 kms le long de la côte Est de Madagascar, du fleuve Manambalahana (au Nord) au district de Vangaindrano (au Sud), traversant cinq régions : Analanjirifo, Atsinanana, Vatovavy Fitovinany, Atsimo Atsinanana, et Anosy.

La société a commencé ses activités d'exploitation dans la région d'Analanjirifo, obtenant en 2007 un permis environnemental pour un projet pilote sur un site minier d'environ 2,5 km de côté. Après avoir complété « avec succès » la phase pilote, la société a requis et obtenu, en 2009, un nouveau permis environnemental pour l'exploitation d'une extension de la surface du périmètre minier, dans la région d'Analanjirifo, qui a concerné 13 carrés miniers d'environ 625 m de côté (conformément au nouveau Code minier)

Nous avons visité le district de Fénérive-Est dans la région d'Analanjirifo au début du mois d'avril 2013, pour constater l'état de développement du projet dans la zone, et l'impact sur la population locale.

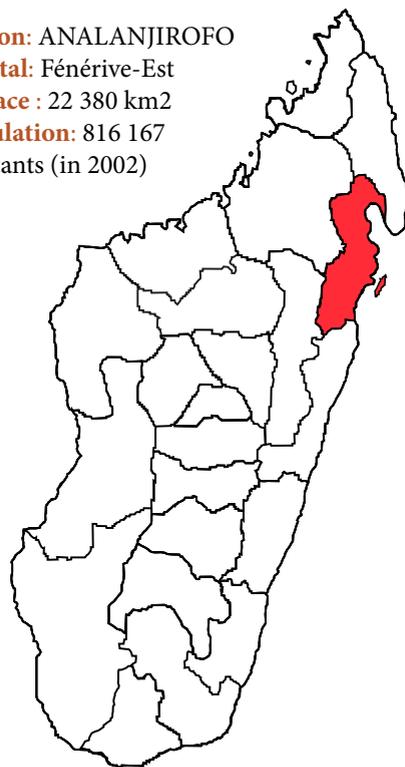
Nous avons appris par différentes sources que, contrairement à d'autres projets miniers de grande envergure pour lesquels les compagnies ont tendance à rester dans le pays pendant des dizaines d'années, étant donné l'immense étendue de zones côtières accordée à Mainland

Région: ANALANJIROFO

Capital: Fénérive-Est

Surface: 22 380 km²

Population: 816 167
habitants (in 2002)



Données de www.cites-unies-france.org/img/pdf/Fiches_des_22_Regions_malgaches.pdf

Mining pour les activités d'exploration, la société adopte une approche différente : elle identifie un site, l'explore, l'exploite, puis se déplace vers le site suivant. Un premier traitement du minerai est fait sur le site. Le matériau extrait est chargé sur des camions sur une base journalière, transporté vers le port de Tamatave, stocké là puis envoyé en Chine.

Selon une personne bien informée que nous avons eu l'opportunité d'interviewer, en 16 mois d'opération entre 2011 et 2012, Mainland Mining a extrait, dans la seule région d'Analanjirifo, environ 100 000 tonnes de minerai pré-concentré.

Le port a été indiqué comme étant une étape cruciale pour l'identification de la quantité effective de minerai extrait, qui a un impact direct

61 http://www.lagazette-dgi.com/index.php?option=com_content&view=article&id=17597:mainland-mining-ltd-a-manakara-rakamisilahy-martial-desamorce-la-crise-&catid=64:newsflash&Itemid=67



*Toamasina (Tamatave) est le principal port de Madagascar et il est relié à Antananarivo par une voie de chemin de fer.
photo © TerraProject*

torités locales cherchent à obtenir de cette activité. Nous avons appris de plusieurs témoignages qu'il y avait aussi des cas de laissez-passer en blanc délivrés par les Maires, qui connaîtraient la quantité pour laquelle ils avaient effectivement signé seulement quand les documents revenaient du port.

Un agent public de la commune d'Ampasiman-goro, un des sites du projet dans le district de Fénérive-est, nous a confirmé que la question de la ristourne était tout à fait cruciale :

sur les ristournes que les autorités locales des communes concernées sont supposées recevoir. Puisque les ristournes sont calculées en pourcentage de la production, il est tout à fait crucial pour les communes concernées par les sites d'extraction de disposer d'informations précises à ce sujet.

Alors qu'au début, les camions étaient censés recevoir sur leur chemin vers le port un laissez-passer du Maire, qui le délivrait après avoir vérifié la quantité transportée, cette procédure ne semble plus être obligatoire, car l'unique responsable du calcul est désormais le Service malgache des Mines basé dans le Port.

Ceci pose de sérieux problèmes de transparence du processus, et des revenus effectifs que les au-

«Ampasimangoro s'étend sur une surface de 215 km², avec 25 fokontany, deux d'entre eux sont directement concernés par les opérations de Mainland Mining : Ambatovola et Antanambao. Nous n'avons pas vraiment de contrôle sur la quantité extraite par la société, car nous recevons seulement une déclaration présentant les chiffres, que nous n'avons pas les moyens de vérifier. Pour les ristournes, nous ne les recevons pas directement de la société mais par l'intermédiaire du Service des mines de la Région, qui est supposée donner à chaque commune 60% de la production correspondante. En parlant de chiffres, nous sommes supposés recevoir 60% des 400 Ariary par kilo extrait (environ 0,10 euro par kilo). Puisqu'ils déclarent avoir produit environ 2 000 tonnes par an de ce site, mais nous pensons que dans la réalité c'est supérieur à cela, notre commune est

supposée recevoir, depuis 2008, les 60% d'à peu près 800 millions Ariary par an. Au lieu de cela, nous avons reçu un transfert de 80 millions dans un premier temps, puis 45 millions et enfin 30 millions en tout. C'est tout. Nous nous battons pour obtenir le reste de l'argent, car il nous permettrait de fournir des services à nos communautés locales. Notre commune compte environ 42 000 habitants, et seulement 40 personnes d'ici ont été embauchées par le projet, car beaucoup de travailleurs viennent d'ailleurs».

Justement, malgré les revendications de ce type, une discussion est en cours actuellement sur les redevances à répartir entre l'Etat et les communes. Le Directeur de la Banque Mondiale a déclaré⁶² que la loi actuelle prévoit des contributions trop importantes pour les communes locales, et que leur faible capacité de les dépenser devrait être prise en compte. L'agent nous a aussi informé que «en 2012, la société a arrêté ses activités car elle n'a pas respecté ses engagements.»

En fait, en décembre 2012, l'Office National pour l'Environnement a suspendu le permis environnemental pour l'exploitation à Fénériver-est pour non respect des normes environnementales opératoires. La société, qui est censé restaurer les sites impactés par ses opérations sur le plan environnemental et social et réhabiliter la portion de la route nationale RN 5 utilisée pour le transport de l'ilménite vers le Port, n'a pas rempli ses obligations. En relation avec cela, l'Office de l'Environnement a refusé de délivrer un autre permis environnemental au site de Manakara, tant que la situation à Analanjirofo ne sera pas régularisée.

Et pourtant, quelques mois plus tard, en avril 2013, l'Office National de l'Environnement a pris la décision de lever la suspension du permis environnemental, en disant que « plusieurs vérifications ont été effectuées et les résultats étaient



Zone côtière près de la commune d'Ampasimangoro, Région d' Analanjirofo, où Mainland Mining a obtenu une autorisation d'exploration et d'extraction d'ilménite et de zirconium **photo** © TerraProject

«satisfaisants»⁶³.

Au moment de notre visite, en avril 2013, la restauration de la RN5 était juste en train de démarrer et l'Adjoint au Maire de l'un des sites du projet nous a informés que «les trous dans le sol dus aux activités d'exploitation, qui devaient être comblés, ont été laissés en l'état»

Cependant, selon les informations collectées sur le terrain, la réparation de la route et la restauration des sites ne sont pas les seuls sujets des erreurs commises derrière les opérations de Mainlang Mining et derrière la décision de suspension de la licence. Apparemment la société a aussi violé l'interdiction des 25 mètres du bord de mer dans son exploitation à Fénériver-Est, en plus du fait qu'à Manakara, avec seulement un permis d'exploration en mains, elle avait commencé des activités d'exploitation, provoquant la protestation de plusieurs communautés locales dans la région.

Un article de presse malgache⁶⁴ daté du 29

62 Ressources naturelles - Retouche du code minier évoquée, L'Express de Madagascar, 12 March 2013, <http://www.lexpress-mada.com/5472/ressources-naturelles-madagascar/41649-retouche-du-code-minier-evoquee.html>

63 <http://www.tananews.com/2013/04/mainland-le-permis-de-lone-a-ete-debloque-celui-du-ministere-des-mines-suivra/>

64 <http://www.laverite.mg/index.php/inona-no-vaovao/30833-fitrandrahana-fasimainty-nitondran-ny-mponina-sora-baventy-ireo-iraky-ny-governemanta>

décembre 2011 rapporte qu'une puissante manifestation a eu lieu à Manakara le 27 décembre 2011 avec la participation de 7 000 personnes venant de Manakara et des zones rurales environnantes, qui ont brandi sept banderolles contre l'exploitation de l'ilménite par Mainland Mining. Les autorités ont décidé d'organiser une consultation publique : personne n'a levé la main quand ils ont demandé qui était d'accord avec l'exploitation.

Comme affirmé par une personne bien informée que nous avons interviewée :

«Ils appellent cela un projet de développement mais il n'y a aucun bénéfice direct pour la population de cette région. La société a accepté de commencer à réparer la route (et ils sont les seuls à l'utiliser) seulement après une forte pression, pour éviter un échec complet de leurs plans, parce que s'ils n'avaient pas résolu les problèmes ici, les autres régions où ils ont l'intention de se développer n'auraient pas accepté leur présence; A Manakara, par exemple, les gens ne veulent pas accepter le projet, et quand ils ont commencé leur prospection, il y a eu une forte réaction de la population. Il y a beaucoup d'intérêts politiques derrière ce projet, qui est poussé par des politiciens de haut rang au niveau national. Qu'importe le nombre de techniciens des Offices de l'Environnement qui essaient de mettre en évidence des problèmes techniques et cherchent des solutions concrètes, les politiciens arrivent et donnent leur feu vert. Il n'y a pas vraiment de solution.»

Qu'en est-il de la terre ?

A partir des informations recueillies sur le terrain, nous avons compris que la société ne paie aucun frais de location de terres à l'Etat. Lorsqu'ils sont arrivés en 2006, apparemment aucune question sur l'occupation des terres n'a été posée, et ils ont appliqué le principe selon lequel la surface des terres appartient aux gens, et le sous-sol appartient à l'Etat.

« Ils appellent cela un projet de développement mais il n'y a aucun bénéfice direct pour la population de cette région »

«En vue d'exploiter ce qui se trouve dans le sous-sol, la société a seulement besoin d'obtenir un permis environnemental pour l'exploitation. Une fois celui-ci obtenu, ils cherchent simplement les gens qui possèdent ou occupent la surface, conviennent directement avec eux des compensations et continuent leurs activités. Les autorités locales ont servi d'intermédiaires pour définir les compensations adéquates. Les compensations sont calculées en nombre d'arbres. Par exemple, en fonction de la taille et de l'âge de l'arbre, les gens ont reçu entre 100 000 et 500 000 Ariary (environ entre 30 et 150 euros) pour chaque cocotier qui a dû être abattu pour faire de l'espace aux opérations minières. Concrètement, la société a indemnisé les gens pour la perte des cultures, pas pour la perte des terres, car la société déclare que, après avoir utilisé la terre, elle la restaure et la rend à l'Etat.»

Ceci a été confirmé par un citoyen d'Ampasimangoro :

«La société a organisé ici un système de compensation basé sur le comptage du nombre et du type d'arbres et de produits (vanille, cocotier,..) et se sont mis d'accord directement avec le propriétaire sur le prix de chaque arbre coupé. La société utiliserait la terre tant qu'elle en aura besoin, et le propriétaire (ou l'occupant) n'a plus aucun droit sur la terre.

De manière évidente, ceci crée des problèmes, notamment pour les terrains hérités et possédés par plusieurs personnes. La municipalité pouvait servir de médiateur dans la discussion, mais pratiquement, toutes les négociations ont été faites par la société directement avec les personnes concernées. Mainland Mining est sûrement venu ici avec une autorisation – Memorandum of Understanding - signée par le Ministre en charge de l'Aménagement du Territoire, mais sans bail de location, et sans taxe foncière à payer à la commune. Je pense qu'il s'agissait d'un protocole d'entente fait directement avec le gouvernement actuel».

Foresterie

3.5 Mada Woodlands – Norvège

« Ici ils ont la terre et le climat, ils ont l'eau, Ils ont donné du travail – et ce n'est pas le moins important, ils nous veulent ici. A nos yeux, celles-là sont des raisons évidentes pour réaliser un énorme engagement dans un domaine aux potentiels énormes tel que la restauration des forêts. »⁶⁵ (Øystein Hansen, Président et Directeur Général de Mada Woodlands)

Que Madagascar soit lourdement affecté par une sérieuse déforestation et une destruction de l'habitat, avec approximativement 85% de la forêt primaire déjà perdue, était devenu de plus en plus évident pour nous pendant que nous traversions le pays en voiture.

Du fait que la région Sofia soit vaste, avec une «quantité significative de terres disponibles et beaucoup de potentiel d'investissement», nous en avons déjà été informés pendant la réunion avec le Directeur en charge de l'Aménagement du Territoire de la Région.

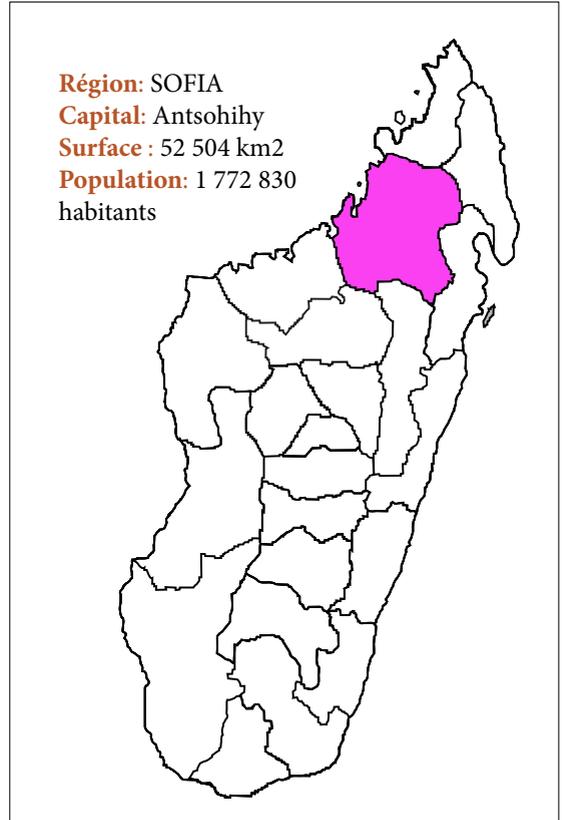
Mais que la déforestation (puis la reforestation) peut devenir une affaire réellement rentable pour les sociétés étrangères investissant dans le secteur, est devenu flagrant sous nos yeux quand nous avons atteint le district de Mampikony, dans la région Sofia.

Nous étions venus là avec l'idée de mieux comprendre le cas intéressant de Mada Woodlands⁶⁶.

Mada Woodlands est une société de forestation – et reforestation à Madagascar, possession d'investisseurs norvégiens, qui a été active depuis six ans avec un projet de reforestation à grande échelle d'eucalyptus et d'acacia sur une étendue de terre prévue de 50 000 ha.

⁶⁵ http://www.nho.no/getfile.php/bilder/RootNY/filer_og_vedlegg1/Afrika_fra_mulighet_til_marked_april2010b.pdf (pag. 22)

⁶⁶ <http://www.madawoodlands.no/english.html>



Données de www.cites-unies-france.org/img/pdf/Fiches_des_22_Regions_malgaches.pdf

Selon leur website, MWL (Mada Woodlands) s'est engagé à planter, cultiver et couper des forêts sur des bases renouvelables et soutenables, et toujours basés sur les conditions et exigences locales. MWL ne contribuera pas à une exploitation additionnelle des forêts restantes, mais jouera plutôt un rôle important dans la reconstitution de la forêt humide. (...) MWL a aussi contribué à plusieurs projets humanitaires et sociaux à Madagascar.

Un important travail de communication de la société se concentre sur la mise en évidence des impacts positifs de leur présence dans le secteur en termes de développement soutenable et de soutien aux communautés locales.

En juillet 2011, un grand écho des engagements sociaux de Mada Woodlands a été assuré par la visite de la Première Dame Mialy Rajoelina



Coucher du soleil dans la Région Sofia photo © TerraProject

dans le District de Mampikony, pour participer à l'inauguration d'une école construite par la société à Antsirasira. La Première Dame a fait un long chemin en venant d'Antananarivo pour montrer son soutien politique au projet Mada Woodlands et elle s'engagea à être son Ambassadeur à travers son association humanitaire FITIA. A l'occasion de cette visite sur le terrain, elle s'est fait l'avocat du projet et en reconnaissant dans son discours⁶⁷ que « *l'éducation était la seule voie pour sortir de la pauvreté* », elle a présenté le projet comme « *une contribution forte à la protection de l'environnement et au développement social* »

De plus, « *pour encourager les élèves, elle a offert aux 60 élèves de l'école 10 kg de riz, du savon, 1 litre d'huile, du lait concentré, des livres, des kits scolaires et des crayons de couleur* ».

Selon de nombreux rapports des médias locaux qui ont couvert cet événement, MWL, quelles

que soient les difficultés très connues d'un engagement en Afrique, a l'intention d'aider les gens et leur propre culture, de les comprendre. Notamment dans le domaine environnemental. Pour MWL, la forêt est un important mot-clé (...) la crainte de la pollution avec le gaz carbonique est réelle. Les racines des arbres aèrent le sol, par conséquent, la restauration de la forêt est importante. Non seulement pour préserver les espèces en péril mais aussi pour agir contre le phénomène de l'érosion. Elle empêche aussi la perte de terres arables car la désertification s'étend. L'ambition de MWL est de contribuer à agir humainement, financièrement, matériellement dans des projets qui peuvent renverser ce cycle négatif. Mais MWL n'investit pas seulement dans l'agriculture et la machinerie. Il le fait pour l'avenir de la société malgache⁶⁸.

Un excellent engagement. Si Mada Woodlands était une ONG ou une association humanitaire.

67 http://www.actumada.mg/index.php?option=com_content&view=article&id=1197:a-mampikony-avec-mada-woodlands-mialy-rajoelina-sengage-sur-un-grand-projet-de-reboisement&catid=46:articles-photos

68 <http://www.madagate.com/reportages/environnement/1929-madagascar-association-fitia-et-mada-woodlands-main-dans-la-main.html>

Mada Woodlands: charité ou business?

Mada Woodlands, est une filiale de Os Skog AS, une société forestière norvégienne avec une longue expérience et de l'expertise dans la gestion des forêts dans les pays nordiques⁶⁹, proposant divers services à leurs clients incluant l'achat et la vente de bois. Les autres actionnaires sont Sauda Maskinering AS⁷⁰, une compagnie de machinerie, agissant comme sous-traitant d'abord pour l'industrie marine et offshore, mais équipée aussi pour les industries terrestres, et focalisée sur les machineries avancées de coupe, et Hansen and Røssvold Holding, une société basée à Hagavik, opérant sur les bûches. Elle semble être une société familiale, par les noms du Président, du Vice-président et du Directeur Général, sans site web officiel disponible, à côté de données dans un portail d'un réseau de travail⁷¹ de la société.

Malgré le profil bas apparent adopté par Hansen et Røssvold Holding dans le projet, selon le journal norvégien en ligne Grannar⁷² l'idée de projet de reforestation à Madagascar est venue entièrement de Øystein Røssvold Hansen. « J'ai vu un besoin immense de réaliser des plantations d'arbres dans cette zone, et réalisé qu'il y aurait un business dedans. (...) Nous avons acheté sept propriétés d'une surface totale de 40 000 hectares (...). Cela prend du temps, mais pas à la même échelle de temps qu'en Norvège. Dans six ou huit ans, 10 000 plants peuvent donner 500 000 mètres cube de bûches »⁷³.

Bref, Mada Woodlands a « été créé par des hommes d'affaires et des sociétés norvégiennes pour contribuer à la protection de l'environnement et au développement humain et social de Madagascar à travers un projet de reforestation assaisonné de bénéfices sociaux et économiques pour la



Village d'Amparimanonga, concerné par le projet de reforestation de Mada Woodlands- *foto* ©TerraProject

population locale tels que des écoles et des emplois. Mais ceci impliquerait encore une bonne affaire pour eux. Et pour confirmer les impacts positifs du développement implicites dans le projet, même NORAD, l'Agence norvégienne pour la coopération et le développement assure un appui à Mada Woodlands.

Mais c'est grâce au financement de la NORAD du rapport éclairant « Africa: from opportunity to market »⁷⁴ publié en 2010, que nous pouvons comprendre clairement, noir sur blanc, les objectifs des investissements de Mada Woodlands : Le rapport présente 23 exemples de compagnies norvégiennes opérant dans 17 pays africains au sud du Sahara, et est édité par NHO, la confédération des Entreprises norvégiennes (c'est-à-dire la plus grande organisation d'employeurs et le lobby des dirigeants d'affaires), Innovation Norway, l'outil du gouvernement norvégien pour le développement des entreprises et de l'industrie, et le bureau des pays nordiques du PNUD.

La philosophie derrière le rapport est tout à fait claire :

« L'Afrique représente un marché important, et ce ne sont pas des gens qui ne peuvent pas payer. En

69 <http://www.osskog.no/About.html>

70 <http://saudamaskinering.no/>

71 <http://www.companybooknetworking.com/hansen-roesevold-holding-as/finances>

72 <http://grannar.no/2009/10/plantar-stort-i-afrika/>

73 Translation from norwegian by the report's authors

74 http://www.nho.no/getfile.php/bilder/RootNY/filer_og_vedlegg1/Afrika_fra_mulighet_til_marked_april2010b.pdf

fait, c'est cher pour être pauvre. Dans les bidonvilles du Kenya, les gens paient l'eau 5 à 10 fois plus cher que son prix dans les grandes villes comme New York et Londres. Au Niger, 1 habitant sur 3 a un téléphone mobile. Les sociétés innovantes et courageuses voient des opportunités de marché et trouvent les niches profitables. »

Le rapport est vraiment fait pour servir de guide pratique pour les sociétés intéressées à chercher des opportunités d'investissement en Afrique. Les éditeurs veulent présenter quelques cas de réussite, et en faisant cela ils ont demandé à 23 sociétés de fournir des informations de première main sur leur projet, incluant les buts, les stratégies, les risques. Ce qui suit est le projet Mada Woodlands, selon leurs propres mots. Ce sont les objectifs de ceux que nous avons connus jusqu'à maintenant comme étant des hommes d'affaires philanthropes éclairés qui ont fait preuve d'un effort courageux pour renverser le processus de déforestation dévastatrice à Madagascar et contribuent au développement économique et social de la société malgache.

Tout d'abord le titre : « Mada Woodlands : Plantations pour la production de bois et de crédit carbone ». N'est-ce pas un projet de reforestation ? Qu'est ce que la préservation et la restauration des forêts viennent faire avec la production de bois et de crédit carbone ?

Et plus en avant dans la description du projet : « *Mada Woodlands (MWL) a été fondée à Madagascar en tant que société malgache de sylviculture par des investisseurs norvégiens en 2008. Le moteur de MWL est la mise en place de plantations pour la production de bois et de crédit carbone à Madagascar. (...) MWL a actuellement des contrats sur 50 000 ha de terrains pour des plantations dans la région Sofia dans le sud de Madagascar. Les investissements, actuellement, viennent de MWL, avec l'appui de Norad. Une fois que les arbres seront récoltés ou certifiés pour les crédit-carbone, nous commencerons à produire plus de valeur. Le temps réel par rapport aux bûches est de 5 à 8 ans, alors que déjà après un an environ nous pourrions certifier les arbres pour le crédit carbone (...) »*

La stratégie avancée est d'assurer la qualité, d'augmenter la production et de mettre en place l'opération dans d'autres zones. »⁷⁵

En d'autres termes, grâce aux crédit-carbone (c'est-à-dire la vente de certificats de crédit-carbone) les arbres plantés commencent déjà à devenir rentables pour la société au bout d'un an, quand les premiers certificats peuvent entrer en circulation. Par conséquent, les crédits (la vente des certificats) sont l'annuité pendant les toutes premières années, jusqu'à ce que les arbres soient prêts à être coupés pour la vente du bois (dans 5-8 ans)

Plutôt intéressant, le lien entre la reforestation et le mécanisme du crédit carbone a été le thème d'une conférence organisée par l' Ecole Supérieure Des Sciences Agronomiques à Antananarivo le 8 mai 2013 intitulée : Overview of reforestation in Madagascar - Case study MADAWOODLAND. (Vue d'ensemble sur la reforestation à Madagascar – Etude du cas MADAWOODLAND)

La discussion visait à répondre à la question suivante : les nouvelles opportunités dans la lutte contre le changement climatique, via CDM et la certification du crédit carbone, injecteront-elles de nouveaux souffles pour la reforestation à Madagascar ?

Etant donné que le speaker était le Responsable du Développement des Affaires de Mada Woodlands, nous pouvons imaginer la réponse qui a été développée.

Le projet, selon la population concernée

Nous avons voyagé jusqu'à Andilandalina, dans la zone d'Ambatobe, un des villages concernés par le projet.

Des habitants du village nous ont raconté l'histoire depuis le début. Voici des extraits de notre conversation avec eux :

« *Mada Woodlands est arrivé ici il y a cinq ans, ils*

⁷⁵ Page 22 du rapport mentionné ci-dessus

ont convoqué une assemblée générale des gens des villages d'Ambatobe, Antsirasira et Amparimanonga. Ils ont demandé des terres aux gens. Nous leur avons donné des terrains mais nous n'avons pas reçu d'argent. Ils nous ont indemnisés avec un salaire en échange de travail sur les terres. Le salaire était de 2 500 Ariary par jour (un peu moins d'1 euro), le salaire étant donné à la fin de la semaine»

« Dans cette zone ils ont planté 333 ha de terre, mais ils ne cultivent pas seulement ici, il y a de nombreux autres villages, dans la Région Boeny aussi, pas seulement dans la Sofia. Quand ils sont venus, ils ont dit qu'il n'y avait plus de forêt ici et qu'ils allaient seulement restaurer la forêt, qu'ils n'allaient pas prendre nos terres, et que nous pourrions utiliser le bois pour faire du feu. Les arbres ont été plantés il y a trois ans. Nous ne pouvons pas encore les couper maintenant mais nous espérons que plus tard, ils nous autoriseront à le faire »

« Nous ne connaissons pas leurs plans concernant le bois. Peut-être qu'ils veulent les vendre, mais nous ne savons pas où »

« Ce projet est un partenariat entre la Région et la société, c'est pourquoi nous avons dû l'accepter. Le Chef de Région est venu quand ils ont commencé la plantation et il nous a assurés qu'il allait garantir que la société respecterait les clauses du contrat»

« L'impact positif est que lorsque les arbres seront plus grands, nous pourrions demander à la société de rassembler du bois parce que nous n'en avons plus. Le Chef de Région nous aidera à l'obtenir»

«Ils nous ont dit qu'il y aurait plus de pluie à cause du bois, et ce sera bien pour nos cultures »

« Mada Woodlands a aussi construit un magasin d'alimentation dans notre village, aussi pouvons-nous acheter notre nourriture dans leur magasin. Le directeur général de Mada Woodlands a envoyé des produits ici, ils paient une personne pour tenir le magasin, et l'argent revient chez Mada Woodlands » « Les terrains du projet étaient les pâturages de notre bétail auparavant, quand le projet est arrivé ici, ils ont mis une pépinière là. Maintenant nous ne pouvons plus utiliser ces



terrains comme pâturages et il n'y a plus suffisamment d'herbes pour nos animaux, nous sommes obligés de les emmener très très loin. C'est un grand problème mais nous espérons que quand les arbres auront grandi, nous pourrions au moins utiliser le bois »

Personne ne semble informé du fait que Mada Woodlands a déjà un accord du gouvernement central qui l'autorise à couper les arbres qu'ils ont plantés quand ils seront prêts à produire du bois pour l'exporter en Norvège.

La situation et la perception du projet ne sont pas très différentes dans le village suivant que nous avons visité, à Amparimanonga.

« Mada Woodlands est arrivé fin 2008 ou début 2009 dans notre village et a demandé 2 000 ha de terres. La terre était le pâturage de notre bétail auparavant, et maintenant nos animaux ne peuvent plus aller là. Ils nous ont promis que nous aurions des écoles et de l'eau potable. Mais seule une école a été construite à Antsirasira.»

«Au début, quand le travail a commencé, ils ont embauché beaucoup de monde, en les payant 2 500 Ariary par jour. L'Ambassadeur de Norvège est venu avec le Chef de Région pour la cérémonie de l'inauguration. Mais quand le gouvernement précédent est tombé, le projet s'est arrêté. Puis la



Village d'Amparimanonga, concerné par le projet de reforestation de Mada Woodlands © TerraProject

femme du nouveau président est venue pour une autre inauguration, puis le travail s'est encore arrêté. Nous ne savons pas exactement ce qui était arrivé, mais apparemment le gérant de la société ne paie pas les travailleurs.»

« Les promesses que la société a faites n'ont pas été tenues ici, pas d'eau potable, pas de ponts, pas d'écoles, et la population de cette zone ne veut plus travailler pour eux. Certaines plantations ont aussi été brûlées.»

« Dans cette zone, il y a aussi eu un conflit foncier car ils ont planté des arbres sur les terres de pâturages ainsi qu'à des endroits où les gens avaient déjà cultivé du riz. Les gens sont alors allés au tribunal et par la suite la terre a été rendue à son propriétaire initial, les Norvégiens sont partis et le projet s'est arrêté dans cette zone. Ils travaillent encore dans d'autres endroits.

« Le bon côté du projet était que depuis qu'ils sont ici, pendant la saison des pluies, quand il n'y a rien à manger, les gens pouvaient travailler et gagner de l'argent. Mais ensuite ils n'ont pas tenu leurs promesses, alors les gens se sont vraiment fâchés.»

Enfin, nous avons rencontré un représen-



Arbres des plantations de Mada Woodlands brûlés © TerraProject

tant d'une association locale de paysans qui a été fondée par les paysans il y a 21 ans de cela.

« Mada Woodlands a obtenu l'autorisation ici sous la précédente présidence. Nous, paysans malgaches n'avons pas accès à la terre facilement aussi nous utilisons toutes les terres disponibles. Ce que nous voulons c'est recevoir des terres à utiliser, plutôt que de travailler pour des étrangers. A cause de ces investissements à grande échelle, il n'y a plus suffisamment de terres pour que les paysans puissent y travailler, et la plupart du temps nous sommes obligés de louer des terres ou de travailler pour les étrangers. Ces sociétés devraient rendre la terre aux Malgaches. Les paysans devraient la contrôler.»

Industrie pharmaceutique

3.6 LAICO/Bionexx – Lybie-Madagascar-France

Le domaine de Faharetana a une superficie de 650 ha et s'étend sur 5 communes dans le district d'Imerintsiasosika dans la Région Itasy à environ 100 kms d'Antananarivo dans le Centre de Madagascar.

Selon les certificats de situation juridique, il est constitué de 3 lots : Faharetana 1 (titré sous les n°183-C) d'une superficie de 90 ha, Faharetana 2 (titré sous le n°184-C) d'une superficie de 486 ha, et Faharetana 3 (titré sous le n°185-C) d'une superficie de 71 ha. Historiquement, plusieurs familles malgaches ont vécu sur ces terrains pendant des décennies et les ont occupés et cultivés sans que les différents propriétaires des titres fonciers correspondants qui se sont succédés ne les en aient empêché.

Le domaine est venu sous les feux des projecteurs en 2011 puis en 2012 car des membres de forces de l'ordre sont intervenus et ont arrêté des paysans qui résistaient contre les expulsions forcées, liées à la mise en place de la société Bionexx, intéressée par la production d'artémisia.

Un rapide retour sur les terrains de Faharetana

Les certificats de situation juridique montrent que depuis peu après l'indépendance (1965), ces terrains appartiennent à l'Etat. Entre 1965 et 1983, l'Etat y a développé une « Ferme d'Etat » pour élever des poulets et des porcs. Cette activité n'a pas nécessité de grandes surfaces de terres, aussi la population a-t-elle pu continuer à utiliser les terres. La Constitution de l'époque et les lois existantes encourageaient les communautés rurales à travailler et à exploiter la terre en l'utilisant, en la fructifiant. Par conséquent, les habitants de Faharetana n'avaient nullement tort

Région: ITASY
Capital: Arivonimamo
Surface : 7 651 km²
Population: 831 124 habitants



Données de www.cites-unies-france.org/img/pdf/Fiches_des_22_Regions_malgaches.pdf

en cultivant ces terres puisqu'ils mettaient en valeur des terres appartenant à l'Etat.

Puis les terrains de Faharetana ont été apportés en 1983, comme contribution de l'Etat malgache dans la société d'économie mixte lybio-malgache LIMA Holding, dont l'apport majoritaire appartient à l'Etat malgache. Cette compagnie fut transformée plus tard en société anonyme Lybian African Investment Company Madagascar «LAICO MADAGASCAR».

Mais en 2009, la société LIMA Holding, qui est devenue LAICO, loua la totalité des terrains à la société BIONEXX. A notre connaissance, les droits des exploitants n'avaient pas du tout été pris en compte. Pourtant selon la législation malgache, ces familles qui avaient mis en valeur



Paysans du Village de Faharetana photo © TerraProject

les 250 ha, avaient des droits sur ces terres. Cette mise en valeur des terrains est protégée par les Constitutions⁷⁶ qui se sont succédé et par les lois en vigueur⁷⁷, d'autant plus que les terrains en question relevaient du domaine privé national.

La société BIONEXX est une société de droit malgache aux capitaux d'origines divers. Créée en 2005 financée par une banque malgache avec l'appui du service de garantie des crédits ARIZ de l'Agence Française de Développement (AFD)⁷⁸. Le fonds mauricien MCB Equity fund vient d'y prendre une participation minoritaire. A un moment, le PNUD était partenaire. Aussi bien pour la société LAICO MADAGASCAR S.A. que pour la société BIONEXX, des co-action-

BIONEXX est une société de droit malgache aux capitaux d'origines divers

naires malgaches existeraient mais nous n'avons pas pu en trouver les preuves.

En 2009-2010, la société LAICO MADAGASCAR SA loue sous un bail emphytéotique les 650 ha à la société BIONEXX qui réalise des cultures d'artémisia destinées à l'exportation vers des compagnies pharmaceutiques européennes telles que SANOFI et NOVARTIS pour la fabrication d'un médicament antipaludéen.

Impacts des projets et conflits locaux

Après avoir obtenu le contrôle sur les terres, la société Bionexx réclame l'évacuation des terrains par les paysans pour y développer les plantations d'artémisia, en complément de nombreux hectares de plantations qu'elle possède déjà dans d'autres régions de Madagascar. Les paysans refusent en revendiquant leurs droits d'occupation et de jouissance et la mise en valeur des terres depuis des décennies.

Pour la population de Faharetana, ces terres ont été héritées de leurs ancêtres et leurs cultures sont le seul moyen de subsistance pour nourrir leurs familles et assurer leurs besoins élémentaires. La plupart des familles disent avoir vécu paisiblement des fruits de leur travail de ces terres pendant des années. La limitation de leur accès à ces terres affecte directement leur sécurité alimentaire et leurs revenus. Aussi les paysans sont-elles déterminées à lutter pour leurs droits.

Les paysans sont déterminés à se battre pour leurs droits, mais en raison de cette résistance, les paysans ont été intimidés et menacés quotidiennement par les gardes privés de la société Bionexx, battus par les crosses de fusil des gendarmes en août 2011 et 2012, poursuivis par les forces de l'ordre de l'EMMO-REG et certains d'entre eux incarcérés pendant plusieurs jours avant d'être libérés, des procès sont en cours jusqu'à présent.

Nous avons visité Faharetana fin mars 2013 et

76 Article 30 de la Constitution Malgache du 31 décembre 1975 - Préambule à la Constitution de la Première République du 29 avril 1959

77 Loi du 9 mars 1929 and Ordonnance du 29 septembre 1926, Articles 11, 26 and 31 de la Loi No. 60-004 du 15 février 1960 sur le domaine privé national, Article 30 paragraphe 5 de la Loi No. 2008 -014 du 23 juillet 2008 sur le domaine privé de l'Etat, de la gestion décentralisées et des entités légales de la Loi publique, Loi No. 2006-031 du 24 novembre 2006 régissant la propriété privée non titrée.

78 http://www.afd.fr/webdav/site/afd/shared/ELEMENTS_COMMUNS/infos-projets/Telechargements/Societe-BIONEXX-ARIZ.pdf



Terrains devant le Village de Faharetana, où les gens du village ont l'habitude de cultiver du riz. Maintenant Bionexx les exploite pour la production d'artémisia
photo © TerraProject

avons eu l'opportunité d'entendre des témoignages de membres des communautés locales :

«Je suis cultivateur depuis 16 ans. Nous avons cultivé du riz sur nos terres, et près de 80% des revenus de nombreuses personnes dépend de cela. En 2011, la société Bionexx est venue ici pour planter de l'artémisia. Ils n'ont jamais consulté la population, ils sont juste venus et ont pris les terres. Lorsque nous avons commencé à nous plaindre, ils nous ont dit que nous pourrions leur louer des parcelles si nous le voulons, et que pour cela nous devrions payer 400 000 Ariary par hectare par an (environ 135 euros). Nous avons refusé. Nous sommes des Malgaches, nous avons utilisé ces terres pendant des dizaines d'années et nous avons le droit de le faire. C'est pourquoi nous avons commencé à nous opposer aux opérations de la société et ils sont alors venus ici avec les forces de l'ordre et des fusils et nous empêchèrent de cultiver nos terres».

«J'ai vécu ici depuis 80 ans. Cette terre appartenait à mes ancêtres et nous l'avons utilisée pendant plus de 100 ans. J'ai hérité de la terre après l'indépendance et nous avons continué à cultiver la terre comme l'ont fait nos parents décédés. Bien que plusieurs possesseurs des titres se soient succédés, nous avons vécu paisiblement et avons eu la liberté de continuer à développer nos cultures. Mais maintenant avec Bionexx, nous endurons les pires souffrances, nous sommes persécutés et menacés. Même les tombes de nos familles ont été

détruites par leurs engins. J'aurais préféré mourir plutôt que de vivre dans cette situation»

Selon les certificats de situation juridique, effectivement, différents propriétaires des titres se sont succédé sur ces terres avant 1965.

«Je suis âgé de 62 ans. Je vis à Faharetana et j'ai toujours vécu ici. Ce qui me blesse le plus avec Bionexx, c'est le fait que cette société n'a aucune considération pour les Malgaches. Ce sont les terres de nos ancêtres, et pourtant depuis l'arrivée de Bionexx nous devons lutter contre leur accaparement des terres. Ils ont même mis des gens en prison et plusieurs ont reçu des emprisonnements avec sursis. C'est un conflit foncier mais le tribunal l'a traité comme une affaire correctionnelle. Nous ne savons pas quoi faire car les forces qui s'affrontent ne sont pas égales. Nous vivons encore dans l'angoisse car l'intervention des gendarmes nous a beaucoup choqués. Nous voulons que Bionexx quitte notre territoire, ils ne nous respectent pas et ont juste provoqué beaucoup de dégâts.»

Une dame de Faharetana a déclaré :

«Depuis que la société Bionexx est arrivée ici, nous connaissons beaucoup de problèmes qui ont des conséquences négatives sur notre vie familiale, et même sur notre consommation alimentaire car nous ne mangeons plus de riz tous les jours mais du manioc. Nous n'avons plus les moyens d'envoyer nos enfants à l'école. Car nous n'avons plus de revenus pour payer les frais de scolarité. Quand cette société Bionexx n'était pas encore là, le riz que nous produisions était suffisant pour notre consommation et pour la vente, nous avions même un peu de réserves et de surplus. Main-

tenant, il n'y a plus rien. (...) Pour nous, mères de famille, la présence de cette société Bionexx perturbe notre vie quotidienne. Notre souhait est que Bionexx s'en aille »

La société Bionexx affirme que les paysans affectés sont au nombre de quelques centaines alors que le décompte des paysans en identifie plusieurs milliers.

Les documents juridiques mentionnent une convention signée en 1983 qui devait contenir et préciser le devenir des occupants des terrains lorsque l'Etat malgache a transféré la propriété des terrains à la société LAICO,

Selon les témoignages, lorsque les habitants de Faharetana ont essayé de récupérer cette convention au Service de la Circonscription Domaniale et Foncière d'Arivonimamo, un agent a répondu qu'il ne pourrait la remettre qu'à un avocat ou à un homme de loi car il était sûr que les paysans allaient porter plainte dès qu'ils auraient la convention en mains. Mais lorsqu'un avocat est venu sur place, les agents du service des domaines, responsable de la conservation de la propriété foncière et des archives y afférentes ont répondu qu'ils n'étaient pas en possession d'une telle convention.

Selon les extraits du registre du commerce et des sociétés, la société commerciale LAICO Madagascar SA est une société de droit malgache dont la gestion est assurée par 5 messieurs de nationalité libyenne. Cette société, gérée par des étrangers, dispose-t-elle d'une autorisation d'acquisitions foncières conformément aux articles 18 et 19 de la loi 2007-036 ? Même si la société LAICO prétend qu'elle a acquis ces domaines après la liquidation de la société LIMA HOLDING, le droit inscrit au Livre Foncier est encore celui de la société d'économie mixte LIMA HOLDING dont l'Etat malgache est toujours l'actionnaire majoritaire.

D'après les recherches que nous avons effec-

tuées dans les dossiers auprès du Tribunal de Commerce, l'assemblée générale de la société LIMA Holding composée par des Malgaches représentant l'Etat malgache a vendu ce terrain à LAICO et c'était le Directeur Général du Trésor qui a signé l'acte de vente dont il n'a pas le pouvoir en la matière. C'est pour cela que nous avons écrit dans la déclaration de TANY et SIF du 22 Avril 2013, le paragraphe suivant : S'il y a eu réellement une vente à la compagnie LAICO, les responsables de l'Administration de LIMA HOLDING et le Directeur du Trésor n'étaient pas compétents pour le faire. C'est le Ministre en charge du Foncier et/ou le Chef du Gouvernement qui aurait dû signer le décret de vente car

il s'agissait d'un domaine de l'Etat⁷⁹. Tout cela signifie que les droits des communautés (Fokonolona) résultant de la mise en valeur et de l'usage de la terre, sont basés sur la propriété de ces terres par l'Etat. Il est donc nécessaire de revenir aux étapes précédentes pour résoudre le problème car la réalité actuelle ne peut pas annuler les droits acquis auparavant.

Ces personnes ne peuvent

plus subvenir à leurs besoins alimentaires car on leur a pris leurs moyens de production.

Annoncée depuis le dernier trimestre 2012, une table ronde s'est tenue entre les représentants des sociétés LAICO et Bionexx, d'une part, les paysans et la plateforme Solidarité des Intervenants sur le Foncier, d'autre part. Chacune des deux parties a campé sur ses positions et les avocats respectifs continueront les discussions. Aux dernières nouvelles de juillet 2013, les paysans ont repris leurs cultures sur un peu plus de la moitié des 240 ha, mais ils restent vigilants car ne sont pas à l'abri de nouvelles tentatives d'expulsions.

⁷⁹ Art. 27 de la loi n° 2008-014 du 23 août 2008 relative au domaine privé de l'Etat

Tourisme

3.7 Le cas de Nosy Be

«Nosy Be est hors-la-loi»

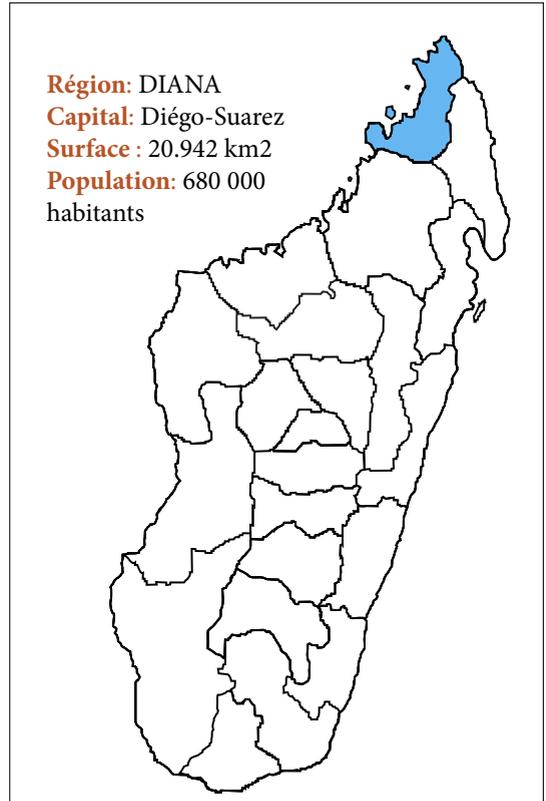
(Commentaire d'un expert de la législation foncière à Antananarivo)

Nosy Be est l'installation touristique la plus grande et la plus fréquentée de Madagascar, une île située à environ 8 kms au large de la côte ouest de Madagascar dans le Canal de Mozambique. Une fois que l'importante plantation de canne à sucre et de production de produits dérivés (principalement du sucre et le célèbre rhum Dzamandzar) a disparu, les principales activités de l'île sont maintenant la plantation d'ylang ylang à grande échelle et la production d'huiles essentielles, et le tourisme. Nosy Be est maintenant la destination touristique la plus développée de Madagascar avec de vastes installations comprenant tout, et le seul site touristique de l'île desservi directement de manière hebdomadaire par des vols venant d'Europe (surtout de France et d'Italie).

Nous avons atteint le port de la principale ville de Nosy Be, Hellville, le 28 mars 2013, après une demi-heure de voyage en bateau en provenance du port d'Ankify, au Nord-Ouest de Madagascar.

Un gâteau délicieux

Nosy Be est aujourd'hui un gâteau, un très délicieux gâteau. Nous n'utilisons pas cette métaphore en raison du doux parfum d'ylang-ylang que nous pouvons sentir sur toute l'île. Non. Cette dernière est littéralement découpée en tranches comme un gâteau de 325 km² pourrait l'être, avec plusieurs acteurs qui contrôlent leur tranche. Selon les informations collectées au Service de Topographie de Nosy Be, l'intérieur de l'île est déjà réparti entre plusieurs investisseurs, certains d'entre eux depuis de nombreuses décennies.



Données de www.cites-unies-france.org/img/pdf/Fiches_des_22_Regions_malgaches.pdf

Pendant plusieurs années, un peu moins de la moitié de l'intérieur de Nosy Be a été le site historique de l'industrie sucrière à Madagascar dont la création date du début du siècle dernier. Nationalisée en 1970 dans la SIRAMA, la société a connu un inexorable déclin depuis le milieu des années 1990, jusqu'à son arrêt en 2006. La compagnie possédait 6321 ha de terre, parmi lesquels 188 pour la plantation de cannes à sucre. Après la suspension de l'opération sucrière, les terrains de la SIRAMA firent l'objet de convoitises de la part de plusieurs investisseurs étrangers (français, chinois, indiens) qui ont pris petit à petit le contrôle des parcelles pour y développer des infrastructures touristiques. Un exemple de ceci est fourni par le groupe indien Pearls qui a déjà reçu, sous la forme d'un bail emphytéotique, le contrôle d'environ 400 ha de terres pour construire un luxueux terrain de golf surplombant l'île. Un autre tiers de l'intérieur de



Nosy Be photo © TerraProject

l'île est contrôlé par des investisseurs étrangers cultivant de l'ylang ylang pour la production de parfums et d'huiles essentielles. C'est le cas par exemple de la Société des Produits à Parfums de Madagascar (SPPM) à 3 kms au nord-est d'Hell-Ville, une société indienne qui produit principalement des extraits d'ylang-ylang, du vétiver, des clous de girofle et de la citronnelle, pour l'export. Un autre exemple est la famille indienne Goulamaly, qui tient la société Parfums d'Ylang N. G exportant le produit en France en partenariat avec la société CHARABOT S.A La ville de Nosy Be, Hell-Ville, est pratiquement contrôlée par une famille au nom à consonnance indienne ou pakistanaise, qui investit énormément dans la terre et contrôle maintenant une grande portion de marché des biens dans la zone, à côté des autres activités liées à l'exportation du poivre et du café.

Dans cet aperçu, nous voulions comprendre ce qu'était l'impact de l'expansion de l'industrie du

tourisme sur le problème de l'accès à la terre de la population locale de Nosy Be.

Pour cela, nous avons approché l'Office Régional du Tourisme de Nosy Be.

La terre pour le tourisme

Avant 2006, l'économie de Nosy Be était fortement dominée par deux entreprises principales : la SIRAMA sus-mentionnée, pour la production de sucre et de ses dérivés, et les Pêcheries de Nosy Be, qui appartient à un groupe multinational Unima et s'occupant d'une culture de crevettes à but commercial à grande échelle à Nosy Be. Possédé et créé par le citoyen français Aziz Hassam Isamail, le groupe Unima fonda en 1964 les Pêcheries de Nosy Be qui a une licence pour 22 bateaux industriels. Pendant des années, une grande partie des opportunités d'emplois sur l'île dépendait de ces deux sociétés.

En 2005, juste avant la banqueroute de la

SIRAMA, sur une population d'environ 61 000 habitants, SIRAMA absorbait 2 000 personnes en âge de travailler. Lors de sa fermeture, et avec la suspension des activités des Pêcheries de Nosy Be en 2011, le taux de chômage sur l'île a dépassé 90%⁸⁰.

Dans ces conditions, le secteur du tourisme reste la seule épine dorsale de l'économie de Nosy Be et le pourcentage le plus élevé de flux de capitaux dans l'île est maintenant lié au tourisme. Les producteurs de nourriture et de légumes locaux, les pêcheurs à petite échelle, le secteur du transport, l'artisanat et les autres activités productives ou de service de l'île visent à nourrir l'industrie touristique. Entretemps, le tourisme se développe et attire des investissements encore plus importants.

Dans cette image, la pression commerciale sur les terres est en hausse, et malgré la loi 2008-013, qui établit le statut des bords de mer et des rivages comme relevant du domaine public de l'Etat, rendant illégale toute construction dans la bande littorale d'une largeur de 25 mètres le long du rivage de la mer, la plupart des plages en face des installations touristiques ont été pratiquement privatisées, et les infrastructures touristiques sont souvent construites directement sur les plages («pieds dans l'eau», comme ils le disent souvent sur place)

En ce moment, presque toute la côte de Nosy Be est contrôlée par des opérateurs touristiques (italiens et français), qui ont créé des faits sur le terrain en termes de contrôle de la terre, rendant virtuellement impossible pour les locaux et pour toute personne qui n'est pas client de l'infrastructure touristique d'accéder à la mer. A Nosy Be, les plages ne sont pas privées, mais les hôtels, B&B, installations et villages touristiques les utilisent comme si elles étaient privées, opérant dans un cadre illégal, mais cependant accepté «de fait» par les autorités locales.

Comme partout à Madagascar, il est illégal pour

80 <http://bidpub.b2g.go.kr/2005/06/%5Bwww-wds.worldbank.org%5D1118168750.27416759132.pdf>

les étrangers d'acheter des terres malgaches, mais cette règle est facilement éludée par la location de terres sous forme de bail emphytéotique, ou par la création d'une société avec des entités malgaches comme co-actionnaires. Cependant le Collectif TANY avait questionné les autorités de la Transition sur une vidéo diffusée dans le monde montrant des témoignages d'Européens déclarant qu'ils avaient acheté des terres à Nosy Be à 2 euros le mètre-carré⁸¹.

L'emphytéose est un type spécial de contrat de location donnant des droits étendus au locataire. Elle est à long terme (plus de 18 ans), elle est renouvelable et permet au locataire d'utiliser la terre comme garantie d'une hypothèque, et pourrait, à long terme, se transformer en une propriété effective.

A Nosy Be, les prix de la terre négociés avec l'Etat, malgré le fait qu'ils soient bien plus élevés que dans les autres régions de Madagascar, sont encore intéressants pour les investisseurs étrangers. Ils vont de 1 000 à 10 000 ariary le m² (0.30 à 3 euros) pour l'achat de terre à vocation touristique, et de 100 à 1 000 ariary par an par m² si on veut louer.

Cependant, l'impact réel des investissements étrangers sur l'accès à la terre de la population locale est dû au fait que, dans ces conditions, de nombreux habitants de l'île veulent vendre leur terre pour ce qui est perçu localement comme des prix très élevés.

On nous a donné quelques exemples : une famille malgache a vendu sa propriété de 2 ha pour 140.000.000 ariary (environ 2,5 euro par m²). Probablement une bonne affaire pour la famille locale, car cela lui a permis de construire une nouvelle maison, d'acheter plusieurs véhicules pour entrer dans le secteur du transport, etc.. mais une meilleure affaire encore pour l'investisseur étranger, qui pourra gagner des millions à partir de cela s'il arrive à réaliser son plan d'affaires.

Ainsi les terres de l'ex-glorieuse SIRAMA ont été

81 <http://terresmalgaches.info/spip.php?article43>

coupées en morceaux et vendues en lotissements de 25 000 ariary le m² (environ 8 euro), rendant toute possibilité de réouverture dans l'avenir, comme annoncé à plusieurs reprises par les autorités, complètement illusoire.

Considérant les prix élevés que les Européens sont prêts à payer pour avoir une place sous le soleil, les prix grimpent sérieusement sur l'île, les agences immobilières tenues par les étrangers gagnent des millions, mais il est devenu quasiment impossible pour un Malgache moyen de la région d'accéder à un bout de terre. Au même moment, la spéculation financière sur les terres sont en hausse, avec des agences immobilières étrangères achetant à des prix qui les arrangent et revendant à des prix beaucoup plus élevés. À côté des impacts directs de l'accès réduit à la terre et à l'impossibilité d'accéder aux plages, les conflits fonciers sont en augmentation aussi sur l'île.

Comme partout à Madagascar, le droit d'usufruit/droit d'occupation de la terre est reconnu par la loi à Madagascar. Mais pour que ce droit soit effectivement garanti, les gens devraient régulariser leur situation en procédant au processus du titre foncier et de l'enregistrement auprès de l'administration foncière, ou en déposant une demande de certificat foncier auprès du guichet foncier. Cependant, pour des raisons administratives, financières ou autres, ces procédures sont rarement effectuées par la majorité des habitants de l'île, et il arrive souvent qu'un terrain qui semble disponible selon le Livre Foncier soit en fait occupé physiquement.

Quand un investisseur décide de s'installer sur de telles parcelles, les troubles commencent. Malheureusement, la pression commerciale sur la terre a atteint un point tel que des habitants malgaches ont commencé aussi à vendre leurs droits d'occupation aux investisseurs étrangers. Entretemps, les opérateurs touristiques gérant les installations ont commencé «de fait» à privatiser et à s'approprier les chemins et les rues menant aux plages, provoquant des tensions et des troubles sociaux dans les zones environnantes. De plus, les populations locales ont essayé de



Nosy Be photo © TerraProject

s'organiser entre elles pour mettre en place de petits commerces pour vendre des sacs d'excursion et de l'artisanat pour les touristes, pourtant les tenants des installations touristiques empêchent les locaux d'accéder aux plages pour négocier avec les touristes, contribuant ainsi à une sérieuse augmentation de la colère et de la frustration.

Selon certains, les autorités locales sont conscientes de la manière dont l'industrie touristique affecte la population locale, mais elles semblent laisser les choses comme elle sont jusqu'à ce qu'il soit trop tard.

Mais qui investit?

La majorité des demandes, selon le Service des Domaines et de la Topographie, vient d'Européens, principalement des Italiens et des Français. Ce sont à la fois des individus et des sociétés, et dans les deux cas, ils montent souvent une société locale, associant des partenaires malgaches, en vue de pouvoir acheter des terres,

sécurisant ainsi la vraie propriété.

La procédure formelle à suivre n'est pas différente de ce que nous avons vu ailleurs : la loi actuelle prévoit la location comme titre provisoire, conditionné par la clause de la développer. Après la réalisation du plan d'affaires, si les choses n'ont pas été faites comme prévu, l'Etat devrait intervenir et retirer la propriété. Selon la procédure mise en place par l'administration foncière au niveau central, le Bureau local devrait instruire le dossier de demande de location, qui est ensuite envoyé à Antananarivo, où le Ministère en charge du Développement et de l'Aménagement du Territoire, actuellement Vice-Présidence, accorde ou refuse l'autorisation. Il n'y a aucune possibilité pour le bureau local de s'opposer à une décision prise à Antananarivo.

Dans les quelques dernières années, plusieurs autorisations avaient été accordées aux sociétés italiennes sur les côtes de Nosy Be : la plus grosse est Andilana Group, l'hôtel le plus grand de Madagascar, avec 208 chambres, construit sur un terrain de 15 ha, directement sur la plage.

Appartenant à la famille Aiolfi, le site d'Andilana Beach a ouvert en décembre 2003 sous le nom de Venta Club (appartenant au groupe I Viaggi del Ventaglio). En mai 2004 la famille, avec ce qu'on appelle «le grand stress financier» s'est arrangée pour obtenir les permis et la construction de l'extension de l'aéroport de Nosy Be pour l'atterrissage du premier vol direct Milan-Nosy Be. Avec la banqueroute du tour opérateur historique italien I Viaggi del Ventaglio, à cause d'un trou dans la balance de 200 millions d'euro, et des pertes cumulées de plus de 100 millions, sans aucun euro net de fonds, le site touristique a dû changer de Tour Opérateur. A partir de 2007, il a été commercialisé exclusivement par I Villaggi Bravo du groupe Alpitour.

La page Facebook du site touristique le décrit actuellement comme étant «*établi sur 15 ha de jardins tropicaux luxueux, avec de superbes plages privées (privées ?) de sable blanc et de mer cristalline, dans la baie exceptionnelle de Nosy Be (...). L'infrastructure inclut des restaurants, des bars, un amphithéâtre, une piscine, des aires de massage,*



*Andilana Beach Resort – Nosy Be
photo ©TerraProject*

du disco, des surfaces techniques, une équipe, des aires de sport et des entrepôts sur une surface totale de 35 000 m2.»

Selon certains témoignages de l'administration locale, le site appartient à 50% à la famille Aiolfi, avec 50% d'actions du gouvernement malgache.

L'héritage de la colonisation est une réalité à Nosy Be, plus qu'ailleurs à Madagascar. Un très petit contrôle de l'économie est aux mains des Malgaches. Toutes les affaires sont tenues entre les mains des Français ou des Italiens et de la population Indo-Pakistanaise de l'île. Des Malgaches occupent les emplois simples, tels que ceux dans l'hôtellerie ou comme chauffeurs de taxi, mais le coût de la vie sur une telle île est élevé pour les habitants locaux. A côté de l'augmentation du coût de la vie et de la restriction aigüe de l'accès aux ressources pour la population locale, nous pourrions même parler des «dommages collatéraux» plus laids liés à ce type de développement. En fait, une telle île bon marché, jolie et facile à manipuler est un point chaud pour d'autres personnes, incluant les hommes retraités européens, qui ont transformé la partie sud de la plage d'Ambatolaoka en «zone rouge» de l'île, où l'impact du tourisme sexuel et de la prostitution montre le plus sa face laide.

«Les Vazaha (les hommes blancs) sont les propriétaires de l'île, non seulement ils occupent nos terres, mais ils prennent aussi nos femmes» nous dit avec consternation un jeune chauffeur de taxi sur le chemin du retour d'Ambatolaoka.

Un Cas Special: “Le meilleur projet d’investissement a Madagascar”?

3.8 QMM-RIO TINTO – Royaume Uni/Australie/Canada

«QMM - Rio Tinto, est le meilleur exemple
de projet d’investissement que nous avons à
Madagascar»

(Extrait d’une conversation avec le Directeur
de l’Administration Foncière, Ministère du
Développement et de l’Aménagement du
Territoire Antananarivo, 4 avril 2013)

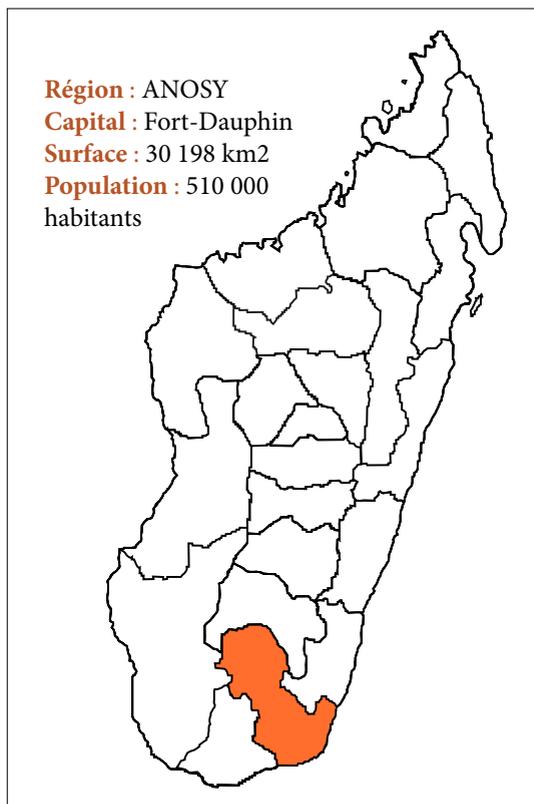
De manière exceptionnelle, le rapport sur ce cas
n’est pas le résultat d’une visite de notre équipe
sur le terrain, mais des citations du document
« *Voix du changement* » de l’ONG Andrews
Lees Trust qui a enregistré des témoignages des
paysans affectés par le projet en 2009⁸². Nous
avons aussi inclus des extraits du documentaire
« *Je veux ma part de terre – Madagascar* » que les
auteurs Fred Lambolez et Jean Marie Pernelle
nous ont aimablement autorisés à publier avant
le lancement du film⁸³, et quelques données
recueillies par l’ONG *Les Amis de la Terre –
France* et rapportées dans « *Madagascar : nouvel
eldorado des compagnies minières et pétrolières* »⁸⁴.

La raison en est que QMM- Rio Tinto est le site
d’exploitation minière qui fonctionne depuis le
plus longtemps à Madagascar, et pour lequel les
impacts sur les populations ont fait l’objet de
suffisamment d’études dont tous doivent tirer

82 www.andrewsleestrust.org/hepa.htm, *Madagascar Voices of Change*, NGO Andrews Lees Trust & Panos, London, 2009.

83 « *Je veux ma part de terre – Madagascar* », documentary of Lambolez Fred and Jean Marie Pernelle (to be launched) 2013.

84 « *Madagascar : nouvel eldorado des compagnies minières et pétrolières* », Les Amis de la Terre France (2012).



Données de [www.cites-unies-france.org/img/pdf/
Fiches_des_22_Regions_malgaches.pdf](http://www.cites-unies-france.org/img/pdf/Fiches_des_22_Regions_malgaches.pdf)

des leçons. Mais surtout parce qu’un responsable
de l’administration foncière à Antananarivo a
qualifié ce projet de « *meilleur exemple de projet
d’investissement en cours à Madagascar* »⁸⁵.
Voyons pourquoi.

Le projet

Le site d’extraction de l’ilménite par QIT
Minerals Madagascar S.A. – QMM – détenue
à 80% par multinationale anglo-australienne
Rio Tinto et à 20% par le gouvernement, [Voir
la note 84] est situé à Tolagnaro-Fort-Dauphin,
dans la région Anosy, dans l’extrême Sud-Est de
Madagascar. Cette société prévoit d’extraire et
d’exporter environ 750 000 tonnes d’ilménite par

85 Extrait d’une conversation tenue avec le Directeur de
l’Administration Foncière au Ministère du Développement et
de l’Aménagement du Territoire le 4 avril 2013.

an vers le Canada dans les 60 prochaines années. [Voir la note 82].

Les pourparlers sur cette exploitation ont commencé dès les années 1980. La convention d'établissement a été ratifiée en 1998, les travaux ont reçu l'aval du gouvernement malgache en 2002 et le début de l'implantation des infrastructures nécessaires à l'exploitation a été signé en 2005. [Voir la note 83].

Alors que la région Anosy a une surface de 30198 km² et compte plus d'un demi-million d'habitants dont 90% sont des agriculteurs, au moins les trois-quarts de la population rurale vivent en dessous du seuil de pauvreté (INSTAT 2005) et à peu près le même nombre est analphabète et n'a pas accès à l'eau potable, la zone prévue pour l'exploitation s'étend sur 6 000 ha. [Voir la note 82]. On estime que 6 000 personnes vivent sur le périmètre d'extraction ou à proximité immédiate [Voir la note 84]

Comme dans la plupart des régions de Madagascar jusqu'à l'heure actuelle, l'agriculture de subsistance était la principale activité de la population de l'Anosy et la terre constituait leur principale source de revenus et de nourriture. Les zones littorales sont pour la plupart peuplées par des pêcheurs et leur famille. Des homards et des crevettes sont capturés pour le marché local et international, et la population locale va également à la pêche dans les fleuves et lacs pour la consommation domestique. Le gouvernement, (...) a mis en oeuvre l'achat obligatoire du littoral boisé, où le terrain minier se situe. Environ 6000 hectares de paysage littoral sont détenus par QMM pour l'exploitation minière. Environ 1097 hectares seront désignés comme zones de conservation, avec accès limité. [Voir la note 82]. La construction du port d'Ehoala mais également la pollution des rivières et les modifications de l'écosystème provoquées par les travaux d'extraction de l'ilménite ont causé beaucoup de tort et considérablement réduit les zones de pêche et les produits de cette activité, même pour la consommation familiale. [Voir la note 82].

Le Parc d'Ehoala

Une zone de 440 ha où se trouve le port d'Ehoala a été donnée par l'Etat en concession à QIT, la filiale canadienne de Rio Tinto. Il s'agit d'une « zone d'espace réservé au développement industriel et mise à disposition des investisseurs »⁸⁶. Ehoala Park & Ehoala Village gérés actuellement par QMM avec divers partenaires tels que l'EDBM [Voir la note 82]. Le Port est le fruit du partenariat public/privé entre Rio Tinto et le Gouvernement malgache. Rio Tinto a financé sa construction à hauteur de 110 millions de dollars US tandis que le Gouvernement a décaissé 35 millions de dollars à travers le Projet « Pôles Intégrés de Croissance » de l'Anosy en utilisant les fonds de la Banque Mondiale. Rio Tinto a financé à hauteur de 100%, la construction du projet jusqu'à la première production, réalisée en 2009. A ce point, l'OMNIS devrait financer sa part des coûts du projet ou accepter de diluer ses actions⁸⁷.

Les problèmes fonciers

Au moment où les procédures de déplacement pour les besoins du projet QMM ont commencé en 2005-2006, la plupart de la population locale vit de la terre (86%) comme les agriculteurs de subsistance. Ils désignent la possession de leur terre par des moyens traditionnels, qui sont reconnus par la communauté. Le titre foncier étant difficile à obtenir et coûteux, seul 8% des 90% des agriculteurs qui possèdent des terres ont un titre officiel. [Voir la note 82]. Pour les besoins de l'extraction minière, l'Etat a expulsé et exproprié de très nombreuses familles dans le cadre d'une « Déclaration d'utilité publique » en son nom pour donner les terres à la société QMM dans le cadre d'un bail emphytéotique de 60 ans. Ni les clauses des contrats sur la concession et l'ensemble de la zone minière ni leurs dates de signature ne sont

86 <http://www.riotintomadagascar.com/french/aboutCaracteristiques.asp>

87 <http://www.riotintomadagascar.com/french/aboutGovernment.asp>

Comme dans la plupart des régions de Madagascar jusqu'à l'heure actuelle, l'agriculture de subsistance était la principale activité de la population de l'Anosy et la terre constituait leur principale source de revenus et de nourriture



photo ©TerraProject

mises à la disposition du public par l'Etat, la société QMM ou Rio Tinto. Actuellement, l'exploitation est située à Mandena, une zone de 2 000 ha au nord-est de Fort-Dauphin.(...) Le déplacement et la perte de terres touchent les populations à Ilafitsignana et Ambinanibe.(..) Bien qu'actuellement l'exploitation minière n'impacte pas directement ces populations, elles sont touchées par la perte d'accès à la forêt et au bois à brûler et à la pêche en eau douce. [Voir la note 82]. Ilafitsignana se situe à 6 kilomètres au sud-

ouest de Fort Dauphin, près de la carrière qui fournit les pierres pour la construction du port et des routes. La montagne locale à l'ouest de Fort Dauphin est la source des rochers, et sa disparition rapide change le paysage à tel point qu'il est méconnaissable. Sur les 1 500 personnes qui y habitent, au moins 124 ménages au sein de la communauté ont été déplacés à cause de la carrière et de la construction des routes (statistiques du PIC) et beaucoup d'autres ont également perdu leurs terres. [Voir la note 82]. Ambinanibe est un fokontany (l'organisation

administrative principale de la communauté) sur le littoral à 7 kilomètres au sud de Fort Dauphin. Il est composé de 7 hameaux où résident environ 3,000 personnes. A l'ouest il y a une anse de mer protégée par le paysage littoral, et qui permet aux villageois de pêcher des crevettes [Voir la note 82]. (...) En plus de la compensation des terres, les villageois ont reçu de nouveaux logements. La première maison a été construite par QMM, et le modèle a été largement approuvé. Cependant, on a donné les contrats de construction ultérieurs aux entreprises locales, qui ont construit des maisons d'une qualité inférieure, avec des murs qui fuient quand il pleut. [Voir la note 82]. Petriky est une zone de forêt littorale qui se situe à 32 kilomètres au sud de Fort Dauphin, et où résident environ 900 personnes (...). La forêt est plutôt dégradée, particulièrement autour de Loharano, où les villageois cultivent du manioc et des tomates sur la bordure ouest. Une grande partie de la forêt a été coupée de l'est à l'ouest, pour donner un accès routier aux véhicules de QMM. [Voir la note 82].

QMM a commencé un programme d'indemnisation pour les personnes affectées par le projet (PAP) en 2005/2006, pour compenser la perte des terres. On leur a offert le choix d'obtenir d'autres terres, ou de l'argent. Puisque les villageois considéraient la terre disponible trop sablonneuse, et donc peu exploitable, ils ont choisi l'argent. [Voir la note 82].

La documentation fournie par QMM prétend que la compagnie a fait des paiements d'un montant de 4 millions de dollars à 492 riverains touchés par la construction du port et de la carrière. Cependant, les villageois rapportent des sommes de compensation qui varient de seulement 100 MGA/mètre carré et 400 MGA/mètre carré (environ 21 cents par mètre carré) selon l'état de la terre (jachère, cultivée, la quantité d'arbres fruitiers). Aucune information n'était disponible dans la région pour clarifier ou pour établir davantage la somme exacte de la compensation. (...) Ce processus d'indemnisation est en cours de révision, parce que les directives de la Banque Mondiale indiquent des sommes

plus proches de 2 000 MGA/mètre carré pour les terres exploitables non titrées. [Voir la note 82].

Les emplois induits : attentes et réalités

Selon la population locale, le coût de la vie dans la région a triplé depuis la phase de démarrage de la mine 2005 (jusqu'en 2009) et le tourisme a baissé. [Voir la note 82]. Environ 3 000 emplois étaient disponibles pendant la phase de construction, le processus de recrutement a inclus des centaines d'ouvriers étrangers – venant des Philippines, Sri-lanka, Afrique du Sud et Afrique – et des travailleurs venant d'autres régions – seuls 600 emplois étaient disponibles début 2013. [Voir la note 84]

A Ilafitsignana, la phase de construction de la mine qui a fourni un emploi à 36 personnes dans la carrière, est maintenant finie. Actuellement dix personnes sont embauchées en tant que garde-forestiers dans la plantation d'eucalyptus de QMM. (...) A Petriky, environ 324 personnes ont été employées par QMM pour la construction d'une route (chacun gagnant 2 000 MGA par jour) mais le travail n'a duré que quelques jours (...). Environ 150 villageois d'Ambinanibe furent employés par QMM mais ils ont été licenciés maintenant que la construction du port est terminée. [Voir la note 82].

Alors que depuis 2005, Fort Dauphin bénéficie d'investissements financiers dans le cadre du programme 'pôle intégré de croissance' (PIC) de la Banque Mondiale, qui a placé l'opération minière au cœur de sa stratégie pour le développement régional [Voir la note 82] et pour la lutte contre la pauvreté, la Banque Mondiale a déclaré en 2013 que pour différentes raisons, il ne faudrait pas s'attendre à une croissance des emplois grâce aux exploitations minières à Madagascar⁸⁸ dans les prochaines années.

88 <http://lanation.mg/archive.php?id=351> and http://www.lagazette-dgi.com/index.php?option=com_content&view=article&id=26887:croissance-2013-le-fmi-est-moins-optimiste&catid=45:newsflash&Itemid=58

TEMOIGNAGES DE 2009

La terre

«[QMM] a pris les terres de Fanja et Papango [parce qu'elles sont trop près de la carrière]. Ils ne les ont pas achetées. Ils ont dit que ces terres [ici] resteraient pour nous, mais je suis surpris de voir dans quelle mesure leurs terres continuent de se déplacer vers nos zones. Nous sommes allés leur en parler et ils nous ont dit qu'ils reviendraient bientôt pour travailler sur cette question. Jusqu'à présent ils ne sont pas revenus.

Nous sommes tristes parce que nous n'avons pas reçu d'argent pour ces autres terres [près de la carrière] étant acquises par QMM mais [seulement de l'argent pour la perte de récolte]... QMM nous ont également déplacés vers un lieu plein de monde... En plus la population a augmenté. [Voir note 82].

« Il y a des changements positifs [comme] des améliorations dans les maisons... Les routes ont été réparées et élargies. Le déplacement n'est plus notre préoccupation principale. Il existe même un projet de construire une nouvelle route jusqu'à Ankarefo [qui] améliorera notre village et créera une affluence de personnes et de marchandises. En termes de distribution d'argent en échange de nos terres, certaines personnes dans mon village diraient peut-être que c'était positif, mais moi je ne dirais pas cela... Quand ma famille a reçu l'argent, comme la terre était notre terre ancestrale, chaque membre de la famille devait recevoir sa part... Notre terre a été également sous-évaluée parce que le gouvernement a dit qu'elle n'était pas cultivée quand ils l'ont prise. Ils ont affirmé que notre terre n'était pas fertile et donc ne valait pas beaucoup. Cependant notre terre était immense et fertile... Nous récoltions beaucoup de produits comme le riz, les patates douces et le manioc, et ces produits alimentaient la famille tout au long de l'année [Voir note 82].

Les gens qui avaient des arbres fruitiers sur leurs terres ont reçu beaucoup plus d'argent. Comment puis-je dire que j'ai bénéficié en recevant cette argent, qui d'ailleurs n'a pas duré des années, mais que quelques mois?... Avec cet argent, j'ai dû



photo ©TerraProject

acheter de la nourriture, payer les frais médicaux de mes enfants, répondre aux besoins quotidiens comme le sel, l'huile, le bois de chauffe - et maintenant que ce bois n'est plus disponible, j'ai dû acheter du charbon de bois à Fort Dauphin [Voir note 82].

Certains d'entre nous étaient sceptiques et n'ont pas voulu échanger leurs terres agricoles pour de l'argent... certains étaient convaincus qu'une fois que les étrangers étaient impliqués dans l'acquisition de nos terres, qu'il n'y aurait aucun moyen de les opposer, donc il était préférable d'accepter leur offre [d'argent]... Je n'ai pas accepté l'idée de leur appropriation d'Ehoala. J'ai demandé à mes collègues agriculteurs où iraient-ils prendre leurs légumes si leurs terres agricoles disparaissent ? Malgré l'opposition de certains d'entre nous, leur projet de prendre notre terre a progressé. Des gens ont été invités à signer des accords. Peu de temps après cela, ils sont venus mesurer les terres. Étonnamment, ils ont mesuré nos terrains en utilisant leurs propres pas, cela me semblait inopportun étant donné la taille de nos terres... Enfin, l'estimation a été faite. Ils ont annoncé à la télévision à Tana, Tuléar et à Fort Dauphin que le paiement était d'environ 40 000 000 ariary. Donc lorsque nous avons entendu cela, les gens ont dit, OK, 40 000 000 ariary - mais ils ne l'avaient pas encore dans la main, juste entendu à la télévision... [Nous] avons reçu beaucoup moins que cela... Certaines personnes étaient satisfaites de l'argent, et d'autres ont immédiatement regretté,

prenant conscience que le montant qu'ils avaient reçu ne durerait pas assez longtemps pour nourrir leurs petits-enfants, de la même façon que leurs terres agricoles l'auraient fait. [Voir note 82]. Quand l'estimation de notre terre fut terminée, les gens de notre village se sont beaucoup plaints des résultats. Les gens sont allés voir le Préfet de la Région et le Maire de Fort Dauphin et QMM. Ils ont changé le prix de nos terres à 100 ariary par mètre carré. Leur excuse était que les terres en friche étaient beaucoup moins chères. Mais je sais qu'Ehoala n'avait pas de terre en friche parce que les gens cultivaient énormément... Je pense que c'était un moyen de réduire la valeur de notre terre... [voir note 82]

Cette terre est la terre de nos ancêtres (tanindrazana), et QMM va aussi prendre nos récoltes... Même s'ils nous donnent de l'argent pour nos terres, ce ne sera pas suffisant pour le restant de nos vies, car nous avons encore des petits-enfants à élever, qui ont également besoin de survivre - et la terre ne leur appartiendra plus. C'est pour cette raison que je dis qu'ils vont nous tuer en prenant notre terre. Cela n'a pas encore eu lieu dans notre village [Petriky], mais on le voit à Ambinanibe et Ilafitsignana. [Voir note 82].

La forêt

«Je compte toujours sur la forêt pour subvenir à mes besoins, en particulier pour ramasser le mahampy pour mon travail... Dans [le passé], si je ne pouvais pas ramasser le mahampy, je changeais et je ramassais du bois à brûler et le revendais pour gagner un peu d'argent... (...) Lorsque les touristes étrangers viennent ici pour voir les animaux comme les lémuriens, ils paient une somme d'argent à la communauté locale, un droit d'entrée... Notre forêt contient de nombreuses espèces de la biodiversité qui attirent beaucoup de touristes; malheureusement, leurs visites sont interdites par QMM. QMM n'accepte pas que les touristes paient des frais directement à la communauté locale... Tout ce que nous voulons c'est que la forêt puisse être utilisée pour générer un revenu pour notre communauté, parce que la forêt pousse dans notre communauté. La forêt

est encore en vie grâce à notre entretien... Nous aimons la forêt, c'est pourquoi nous l'entretenons jusqu'à présent... Pour moi, il serait préférable de nous enterrer - parce que nous prendre ces ressources, c'est nous tuer. La biodiversité est unique par ici, tant dans la mer que la forêt. [Voir note 82].

[QMM] a construit des puits pour la communauté locale... et un hôpital... (..), je suis reconnaissante que nous disposions d'un hôpital maintenant... [Mais] je rencontre des difficultés lorsque mes enfants sont malades. Je n'ai pas assez d'argent pour acheter des médicaments. Avant, j'allais dans la forêt pour cueillir les plantes médicinales pour soigner mes enfants. Maintenant, je dois aller à l'hôpital. QMM a oublié que ce n'est pas gratuit d'aller à l'hôpital et que les médicaments sont chers. [Voir note 82]

La forêt est fondamentale pour la vie des gens. « Premièrement, comme les gens sont pauvres, ils ont besoin de la forêt... Au lieu de construire des maisons en briques, les gens utilisent les ressources forestières... Deuxièmement, les terres boisées sont fertiles et fournissent de bonnes récoltes de manioc, de patates douces et du riz... Et troisièmement, la forêt fournit de nombreuses bonnes choses comme les plantes médicinales. (...) La seule chose que les gens ont toujours le droit de faire est de ramasser le bois à brûler, mais les gardiens de la forêt de QMM doivent superviser toute personne qui veut le faire (...) » [Voir note 82].

L'eau

«Il n'est pas étonnant que nos vaches meurent. J'entends que QMM va limiter l'accès à la rivière... Je ne sais pas ce que nous deviendrons... si une telle restriction est mise en place. La pêche aux filets sera interdite. Que nous restera-t-il à faire ? Ce qui se passe est que QMM et les communautés locales utilisent la même rivière... QMM utilise la rivière pour pomper l'eau pour leurs travaux de construction et les agriculteurs utilisent la rivière pour nourrir leur bétail et pêcher les poissons.. On peut voir comment la poussière de leurs travaux de construction couvre notre environnement. La poussière est partout; l'herbe et la rivière y sont

couvertes. Malheureusement notre bétail broute ces herbes... [et] s'abreuve dans la rivière polluée. Ce n'est donc pas surprenant quand nos vaches meurent l'une après l'autre... Ici à Ifafitsignana, il y avait 200 vaches au total mais maintenant je pense qu'il n'en reste qu'environ une soixantaine... (...).Étant donné qu'ici notre seule source d'eau est la rivière, nous sommes bien obligés de la boire. Ceci a aussi provoqué des maladies chez les villageois. [Voir note 82]

Somatraha n'est pas seulement notre zone de pêche traditionnelle mais aussi notre terre agricole. Durant une réunion au Bureau du Maire de Fort Dauphin, qui a été diffusée à la télévision, ils ont dit qu'ils construiraient un petit port pour nos pêcheurs à Somatraha, lorsqu'ils commenceraient à limiter l'accès à Somatraha. Mais, ce n'est pas le cas - parce que nous n'y avons plus aucun accès. [voir note 82].

Il m'était difficile de croire qu'ils construiraient ce port pour nous, parce qu'ils avaient déjà limité [notre] ramassage de bois à brûler à Somatraha... En outre, ils ont augmenté leur appropriation de terres vers le restant de nos terres agricoles, ainsi se rapprochant des tombes de nos ancêtres. Je pense que notre gouvernement nous sous-estime en tant que villageois. « Avant, je pouvais dire que ma vie était bien. L'agriculture et la pêche étaient mes occupations... Je cultivais ma terre trois fois par an et je récoltais beaucoup de produits; cependant, ce n'est plus possible parce que le gouvernement a pris notre terre. Ainsi, les gens sont privés de leurs terres agricoles, apportant une insécurité alimentaire... En plus... Somatraha, une source importante de poissons pour nous les villageois, est interdite à la pêche... [voir note 82].

Même si j'ai reçu de l'argent en échange de ma terre, je pensais que ce n'était pas assez. L'argent a été dépensé pour construire une maison et pour acheter certaines choses dont j'avais besoin pour ma vie quotidienne. Pire encore, l'argent n'a pas duré [longtemps]... Même si nous travaillions pour ces entreprises étrangères, ce ne serait pas une activité durable et qui nous aiderait pour toujours. Vous pouvez être viré à tout moment, si votre patron le veut. [voir note 82].

Autres aspects

«De toute façon, tout le monde dans le village a amélioré sa maison; c'est pourquoi l'aspect du village est si différent aujourd'hui. Je dois dire que le village semble briller. Pendant la phase de construction, vous pouviez voir les visages heureux des gens. Ils étaient tous disposés à améliorer leur vie. Maintenant, presque tout le monde vit dans une maison en tôle ondulée.... Cependant, cette euphorie était de courte durée car après la construction des maisons les gens ont dû faire face à la réalité: que mangera-t-on demain? Il est étrange de penser que l'on vit dans une belle maison, mais qu'on meurt de faim. Parfois je vois des gens dans leurs belles maisons, baillant tout le temps, car ils sont sous-alimentés. [Voir Note 82].

Si je dispose d'assez d'argent, j'espère que mes enfants réussiront leur éducation afin qu'ils puissent sécuriser leurs moyens de subsistance. Mais si je ne trouve pas l'argent pour les envoyer à l'école, je serais malheureuse (...) Si nos enfants sont analphabètes, leur avenir sera certainement sombre, car ils ne pourront pas trouver un emploi et il ne leur reste rien car nos terres ancestrales ont été appropriées par QMM. Les futures générations auront moins.. de possibilité dans leur vie. [Voir Note 82].

Les gens du village étaient tristes lorsqu'ils ont appris qu'un journal a publié des informations concernant la façon dont les gens d'Ambinanibe ont dépensé leur argent de QMM... L'on a écrit que les gens ont dépensé leur argent sur la bière. Non, c'était faux. Les gens ont dépensé leur argent sur des choses qui pouvaient soulager leurs dures épreuves...[voir note 82].(..) En plus, les gens devaient également refaire leurs bateaux parce qu'ils n'en restaient presque aucun. Dans mon cas, je voulais acheter deux nouveaux bateaux. J'avais déjà construit une maison et aussi une autre pour l'un de mes enfants, j'ai acheté des vêtements pour mes enfants, de la nourriture et des meubles pour la maison... Je souhaite que les personnes qui disent du mal de nous puissent voir les problèmes auxquels nous sommes confrontés et le travail que nous devons faire pour soutenir nos vies.

Maintenant, je suis comme un enfant délaissé par sa mère, seul dans la forêt. [voir note 82]

Témoignages de 2013

A Sainte-Luce : « Dans les endroits comme Ifafignana et Ambinanibe où ils ont proposé des sous aux gens et ils ont accepté de céder leurs terrains, et là maintenant, quelques années après, ils se retrouvent sans rien, ils ne savent pas où aller, ils n'ont plus de sous. Et donc l'histoire des sous, ils n'en veulent pas; Même s'ils n'ont rien, qu'on les laisse comme ça mais ils ne veulent pas que QMM vienne perturber leur vie. (...) Il dit qu'il a travaillé pendant quelques temps au port là-bas où il a gagné 3 millions. Mais « qu'est-ce qui reste maintenant ? il ne me reste rien ». Ils disent qu'ils sont plus heureux maintenant qu'à essayer de faire n'importe quel travail avec QMM. (...) En fait, ils [QMM] croient qu'ils sont pauvres, mais en fait ils ne sont pas pauvres. Ils sont même plus riches qu'eux. Et il dit que la richesse qu'ils ont là, ils ne la lâchent pas. [Voir Note 83]

Il y en a qui disent « On n'a pas peur car quand ils ne sont pas contents, ils appellent les flics et eux on ne les voit même pas. Ils mettent les flics et les militaires en avant. Donc maintenant, ils vont prendre des initiatives pour ne plus avoir peur. « On ne va plus avoir peur ». [Voir Note 83]

Un opérateur économique de Fort-Dauphin : « Il n'y a pas d'argent qui circule aujourd'hui. Il n'y a rien. (...) Effectivement, quand il n'y a pas d'argent, c'est la pauvreté qui s'installe. » [Voir Note 83]

La gestion privée du port d'Ehoala sous forme de concession par QIT, une filiale de Rio Tinto, se traduit par une impossibilité d'accès au port sans une autorisation spéciale. Un député de Fort-Dauphin : « Ils se croient maîtres des lieux. (...) Moi je suis député de Fort-Dauphin. Pour moi ce port-là, c'est comme s'il se trouvait à Montréal mais pas à Fort-Dauphin. Je ne vais quand même pas demander une autorisation pour circuler dans ma circonscription ». [Voir Note 83]

Les luttes des communautés locales

Les paysans et citoyens impactés par cette



photo ©TerraProject

exploitation minière se sont organisés autour de l'association FAGNOMBA et de sa présidente Perle Zafinandro-Fourquet. Depuis 2010, ils luttent avec courage et détermination pour défendre leur terroir et leur patrimoine, réclamant des compensations plus justes pour leurs terres malgré les menaces et les difficultés, ainsi que davantage d'emplois pour la population locale, plus de formation pour les travailleurs locaux afin d'avoir les compétences requises par les besoins de la société... Face au silence et à l'absence de réponse des responsables de la société et des autorités régionales, leurs manifestations et actions se sont durcies au début de l'année 2013. Ils ont été sous mandat de dépôt pendant plus de six semaines, ont été condamnés à des peines avec sursis et se préparent à affronter d'autres procès suite à des poursuites judiciaires déposées par la société QMM ou par des autorités malgaches. De nombreux citoyens, juristes et organisations suivent leur parcours depuis des années et soutiennent leurs luttes, les diffusent à Madagascar et dans le monde et les encouragent dans leur combat légitime pour un vrai développement et un avenir meilleur.

4 CONCLUSIONS

Ce rapport est le résultat d'une mission conjointe à Madagascar réalisée en mars-avril 2013 en collaboration entre le Collectif pour la Défense des Terres Malgaches – TANY, le réseau d'organisations paysannes et d'ONG Solidarité des Intervenants sur le Foncier – SIF de Madagascar et l'association italienne Re:Common.

Les données recueillies au cours des visites sur le terrain ont permis une confrontation directe avec des projets très divers, mais tous révèlent un transfert de l'accès, du contrôle et de la gestion de la terre à d'autres que les communautés rurales dont la survie dépend de cette terre.

Nous avons traversé cinq régions (Itasy, Sofia, Alaotra Mangoro, Analanjirofo, Ihorombe) et visité directement six projets réalisés par les acteurs suivants : i) Tozzi Green (Italie); ii) Delta Petroli (Italie); iii) Ambatovy (Canada /Corée du Sud/ Japon); iv) Mainland Mining (Chine); v) Mada Woodlands (Norvège); vi) LAICO-Bionexx (Libye/Madagascar/France). De plus, nous avons passé du temps sur l'île de Nosy Be dans la région Diana – pour évaluer l'impact de l'industrie touristique sur l'accès à la terre de la population locale. A la fin du rapport, nous avons inclus des témoignages sur le cas QMM-Rio Tinto (UK/Australie/Canada), dans la région Anosy, nous appuyant exceptionnellement, avec l'aimable autorisation de leurs auteurs, sur les informations rassemblées dans le document «*Voix du Changement* » de l'ONG Andrews Lees Trust, et sur des extraits du documentaire «*Je veux ma part de terre – Madagascar*», de Fred Lambolez et Jean Marie Pernelle.

Tous les projets inclus dans ce rapport sont le fait d'investisseurs étrangers. Malgré cela, nous avons eu l'opportunité de vérifier directement sur le terrain que les investisseurs nationaux sont aussi des acteurs très actifs sur la ruée vers la terre à Madagascar, et que les impacts sur la perte de l'accès et du contrôle des terres

et ressources naturelles sur les communautés locales ne diffèrent pas beaucoup de ceux produits par les investisseurs étrangers. Résumer l'ensemble des apports et informations collectés pendant notre mission à Madagascar, grâce aux témoignages de plusieurs personnes qui ont accepté de partager avec nous leurs expériences est une tâche plutôt difficile. Cependant, ce qui n'a pas été difficile à déterminer, - que les projets visités aient entraîné une mise en valeur ou non, qu'ils se soient développés selon le business plan des sociétés ou non -, est que le simple fait de transférer l'accès et le contrôle de la terre vers des acteurs autres que les paysans et les éleveurs qui y travaillent et en vivent permet de qualifier clairement ces projets d'accaparements de terres. Dans ce cadre, quelques considérations peuvent être tirées des réunions que nous avons eues avec les acteurs sur le terrain et de leurs déclarations que nous avons enregistrées :

- Madagascar est l'un des pays les plus riches en ressources naturelles et en potentialités pour soutenir son propre développement, mais la population de Madagascar est l'une des plus pauvres du monde. Cette contradiction non résolue est au centre des convoitises de la plupart des investisseurs. Qu'ils soient venus à Madagascar pour produire de la nourriture, ou pour planter des agrocarburants pour atteindre les objectifs des Occidentaux en énergie propre, ou pour planter des forêts pour gagner des

crédits carbone, ou pour exploiter les riches sous-sols pour les besoins mondiaux en matières premières, ou pour exploiter le potentiel touristique du pays, ils peuvent compter sur une législation profondément coloniale, sur une main d'œuvre bon marché et sur la possibilité, garantie par des conditions matérielles très fragiles, de faire croire aux habitants qu'ils peuvent compenser la perte de la terre par des indemnisations financières et la création d'emplois précaires.

- Malgré des déclarations publiques contraires, l'accaparement des terres et des ressources à Madagascar est loin de connaître une spirale descendante. La soi-disant annulation très médiatisée du projet Daewoo en 2009 était-elle une manoeuvre sciemment orchestrée ? Non seulement Daewoo Logistics n'a pas quitté Madagascar, mais comme c'est souvent le cas, elle a simplement déplacé ses activités dans d'autres domaines, réalisant d'autres projets de moindre envergure. Par ailleurs l'écho médiatique puissant produit par le scandale Daewoo a permis de cacher le développement de plusieurs autres projets plus petits, jetant les bases d'une vague d'accaparements de terres plus silencieuse mais aux impacts majeurs. La plupart des nouveaux contrats sont basés sur des baux emphytéotiques ou des baux de location à court terme renouvelables, qui spolient les communautés locales de leur droit d'accès, de gestion, de contrôle, de décision sur les terres et leurs ressources et les transfèrent vers des investisseurs, qui peuvent en disposer pour de nombreuses années à venir. Que cela se passe dans le cadre de contrats de locations ou de vente, les résultats concrets pour les communautés locales sont identiques : leur terre est accaparée par d'autres et elles perdent toute possibilité de se développer par elles-mêmes.
- L'accaparement des terres et des ressources à Madagascar ne serait pas possible sans la facilitation, le soutien et l'acquiescement des

autorités de l'Etat. Depuis plus de 10 ans, tous les gouvernements malgaches semblent avoir largement adopté l'approche de développement de la Banque Mondiale. En 2010, en phase avec la tendance mondiale du discours «win-win», le gouvernement actuel a commencé à se concentrer sur l'amélioration des procédures internes pour saisir les précieuses opportunités d'investissement, pour réduire la confusion des investisseurs et faciliter les prises de décision par les autorités responsables. Au nom de la promotion des investissements étrangers pour «booster» la croissance économique, et dans l'espoir de retours financiers élevés grâce aux taxes et redevances, les autorités malgaches jouent aujourd'hui un rôle central dans la promotion de leur pays à l'étranger⁸⁹ et font le maximum d'effort possible pour améliorer le climat des investissements dans le pays.

- En conséquence, l'acquisition de terres par les investisseurs étrangers n'est plus remise en question par les autorités malgaches actuellement. Même le long processus de la réforme foncière, qui a vu le jour en 2005, malgré quelques tentatives d'introduction de normes et des régulations visant à améliorer la reconnaissance des droits coutumiers sur les terres, n'est pas sans omissions. Le vide législatif inhérent à cela, en plus de la promulgation de la loi sur les investissements 2007-036, ouvre une vaste marge de manoeuvre aux investisseurs et laisse aux communautés impactées de bien faibles moyens légaux pour faire appel, pour défendre leurs droits
- Un des aspects les plus pernicious des transactions actuelles sur les terres réside dans l'asymétrie des moyens de négociation entre les communautés locales et les investisseurs. Si les communautés locales malgaches sont en fait, quelquefois

89 <http://www.lexpress.mu/story/24381-madagascar-economie--promotion-des-atouts-malgaches-en-chine.html>

consultées, une insuffisance d'information sur les impacts réels inhérents à ces contrats a conduit auparavant à une acception, et à des regrets plus tard. Cependant, l'acceptation ou plutôt la faiblesse de l'opposition, est due à différents facteurs : dans certains cas, la peur des sanctions des autorités a joué un rôle puissant et a empêché les gens de s'exprimer plus fort. Certains paysans font face à des procédures judiciaires, ou ont subi des journées d'emprisonnement à la suite de l'affirmation de leur opposition au projet. De plus, dans de nombreux cas, les communautés locales n'ont pas vraiment le choix : dans le contexte de l'aggravation des conditions sociales et économiques qu'elles subissent, avec les 92% de la population vivant avec moins de 2 dollars/jour, les gains à court-terme tels que les compensations et les emplois temporaires ont été, dans certains cas, perçus comme des opportunités d'amélioration des conditions de vie fragiles. Cependant, une fois confrontés aux conséquences réelles de ces projets, et malgré des attentes préliminaires qui restent souvent non réalisées, les communautés concernées qui ont été affectées par les différents projets sont tout à fait conscientes que la perte de la terre et des ressources, en échange de quelques gains à court terme, n'a ni amélioré leurs conditions de vie ni mis en place des fondements pour l'avenir.

Ces considérations nous ont conduits à mettre en évidence plusieurs points et quelques questions :

- De la Banque Mondiale aux fonds de pension, de la FAO à la CNUCED, divers efforts ont été mis en place pour «réguler» les accaparements de terres (ou «acquisitions de vastes surfaces de terres», comme ils préfèrent les définir), à travers la création de codes et de standards, des ensembles de règlements volontaires que les gouvernements ou les sociétés peuvent utiliser pour discipliner ou guider les

transactions sur les terres. Dans tous les cas, le résultat net est que les auto-régulations volontaires – qui, comme de nombreux cas sur le terrain peuvent le prouver, sont inefficaces, peu fiables et d'aucun remède pour les erreurs fondamentales de ces transactions⁹⁰. Se focaliser sur la manière dont la terre a été acquise au lieu de réfléchir aux conséquences et aux risques, permet d'appeler les choses par leur nom, accaparement de terres devient synonyme d'investissement agricole, expulsions et expropriations sont appelées acquisitions, privatisations est appelé développement. C'est un piège que nous avons tous besoin d'éviter, pour pousser tous les acteurs impliqués en face de leurs responsabilités, depuis le niveau tout à fait local, jusqu'au niveau national et mondial;

- En relation avec cela, l'accroissement de la transparence dans les contrats d'acquisition de terres, et la réalisation de la redevabilité sont presque partout, considérés comme des objectifs cruciaux. Une meilleure transparence est certainement indispensable et nécessaire: les investisseurs et les décideurs doivent dévoiler leurs plans aux populations concernées et à tous les citoyens pour leur permettre de comprendre ce qui en train d'arriver sur leur territoire et pour prendre des mesures immédiates. Cependant, la transparence seule ne suffit pas, car elle ne protège pas les communautés contre l'arrogance et l'impunité de ceux qui prennent leurs terres. De plus, beaucoup pensent que la participation et la consultation des communautés locales pour la définition des accords de baux de location est la panacée. Or l'un des éléments-clés en faveur des accapareurs de terres est que souvent les paysans et les communautés locales, notamment dans le contexte de crises politiques, économiques et sociales profondes, n'ont pas réellement le choix et

90 « Responsible Farmland Investing? Current efforts to regulate land grabs will make things worse », GRAIN, August 2012

sont parfois obligés de rechercher des profits à court terme aux dépens d'une vision à plus long terme.

- Espérer la venue du développement en donnant à d'autres le contrôle sur la terres et les ressources (par la vente ou la location) ressemble à un non-sens, mais cela correspond souvent à des logiques qui ont très peu à voir avec les besoins et intérêts réels des communautés locales.

Aucun «développement national» en fait ne peut être considéré comme tel, s'il appauvrit la majorité de la population qui, à Madagascar, est une population rurale à 80% constituée d'agriculteurs, d'éleveurs, de pêcheurs.

Malgré leur taille et l'utilisation qu'ils vont faire des terres, les acteurs impliqués et les soutiens financiers, l'adéquation ou l'inadéquation des mesures compensatoires, tous ces projets soulèvent quelques questions cruciales : Qui décide vraiment de la gestion des territoires ? Quel modèle de développement ces projets préconisent-ils ? N'est-il pas temps pour Madagascar de rompre le cycle continu du développement néo-libéral, basé sur l'exploitation intensive par les étrangers des ressources naturelles du pays au profit de quelques représentants de l'élite nationale et mondiale et aux dépens de la majorité des citoyens malgaches ?

- Au niveau national, les autorités malgaches ont mis en place au long des années une réforme foncière et, en conséquence, des outils additionnels de politique avec l'intention affichée, d'un côté, de renforcer la protection des droits fonciers coutumiers, et de l'autre, d'améliorer les conditions des populations locales en accélérant les investissements économiques étrangers. Ce double objectif a souvent amené à des insuffisances, omissions et contradictions à l'intérieur des législations variées, et sont devenues de puissants outils aux mains des investisseurs pour réaliser leurs plans, rencontrant peu d'obstacles sur leur chemin.

Etant donné les discussions en cours visant à amender les lois existantes pour augmenter les redevances minières et améliorer le système de la répartition des revenus entre l'Etat et les communes, ne serait-il pas temps aussi pour l'Etat de se pencher sur les problèmes urgents et non résolus de la politique foncière existante, qui a un grave impact sur la survie des paysans, des petites exploitations, des éleveurs et des populations rurales ?

Le moment n'est-il pas venu de trouver de nouveaux outils pour éviter les désastres économiques, sociaux et environnementaux liés au «bradage» des ressources naturelles aux investisseurs étrangers et à la promotion d'un modèle de développement qui démantèle les petites exploitations agroécologiques, en canalisant des ressources disproportionnées vers l'agro-business à grande échelle orientée vers l'exportation ?

Par ailleurs, ne serait-il pas préférable pour les autorités malgaches de commencer à adopter des politiques publiques visant à assurer que des profits provenant des ressources malgaches atteignent réellement la population malgache et demeurent à son niveau, offrant suffisamment d'emplois avec des revenus acceptables pour procurer une vie décente aux futures générations ?

- Avec la crise alimentaire qui est en train d'atteindre durement Madagascar, l'accapement de terres, comme ailleurs, restreint l'accès des communautés locales à la terre et aux ressources; il sape la production locale pour la consommation locale, annihilant les systèmes socio-économiques locaux traditionnels à dimension humaine pour les remplacer par de vastes étendues de nourriture et d'énergie coupés de leur contexte. Favoriser la production de nourriture à l'exportation au détriment du marché local, répétant

ainsi le schéma qui a amené de nombreuses crises alimentaires dévastatrices pour les petits producteurs. Il promeut un modèle de développement qui continue à créer plus de pauvreté et de destruction de l'environnement, il prétend compenser la perte de terre avec la création de nouveaux emplois aux conditions douteuses. Finalement, il reporte à un avenir de plus en plus lointain l'application d'un système foncier plus juste, qui tient compte des droits fonciers coutumiers et des droits d'usage⁹¹. Confronté à cet immense défi, et en raison de la dimension mondiale du phénomène, les paysans malgaches, les membres de la société civile et les citoyens concernés peuvent se sentir impuissants et peuvent penser qu'on ne peut pas y échapper. Pourtant, une solidarité au niveau mondial contre l'accapement des terres est déjà en place. Les organisations de paysans du monde entier, les mouvements sociaux, les organisations de la société civile, avec des groupes venant des pays d'origine des investisseurs comme alliés⁹², ont commencé à s'organiser pour s'opposer fermement à ces attaques contre la souveraineté des communautés locales sur leurs territoires. Dans ce cadre, les gens concernés et impactés à Madagascar peuvent trouver un soutien solide pour briser le silence et le cycle infernal, pour renforcer leurs alliances avec des juristes compétents et engagés, des paysans, des activistes et des groupes de la société civile pour lancer des alertes et définir ensemble des outils pour affronter le phénomène au niveau local.

- 2014 sera l'Année Internationale de l'Agriculture Familiale, une initiative décidée par l'Assemblée générale des Nations Unies, visant à promouvoir des politiques actives pour soutenir l'agriculture familiale, les indigènes, les paysans, les systèmes de coopérative et la pêche artisanale. Ne serait-ce pas une occasion précieuse pour Madagascar d'adopter une politique agricole mettant en valeur les capacités de production des petits exploitants pour la consommation du marché local ?

N'est-il pas crucial, finalement, d'assurer une protection réelle des droits d'occupation et d'usage, dans un pays où 80% de la population est rurale constituée de paysans, éleveurs, et pêcheurs?

91 Pour plus d'information : Seized! The 2008 land grab for food and financial security, GRAIN, October 2008..

92 Déclaration de la Conférence de Nyeleni "Stop Land Grabbing Now!" available at : <http://viacampesina.org/en/index.php/main-issues-mainmenu-27/agrarian-reform-mainmenu-36/1127-stop-land-grabbing-now>; Déclaration «Land Grabbing by Pension Funds and other Financial Institutions must be stopped!» available at: http://www.grain.org/bulletin_board/entries/4534-land-grabbing-by-pension-funds-and-other-financial-institutions-must-be-stopped



photo ©TerraProject

Accaparement des Terres à Madagascar

Échos et témoignages du terrain

Ce rapport est le résultat d'une mission sur le terrain à Madagascar réalisée en mars-avril 2013 par quelques organisations de la société civile locale et internationale.

A travers les témoignages des communautés affectées par les projets et visitées au cours de cette mission, le rapport cherche à démontrer que la pression exercée sur la terre et les ressources naturelles de Madagascar s'intensifie, provoquant une prolifération des conflits fonciers sur tout le territoire, aux dépens de la population locale.

Le rapport est divisé en deux parties. La première vise à situer le cadre du problème, mettant en évidence le contexte culturel et juridique dans lequel les accaparements de terres se déroulent. La seconde est une vue d'ensemble de quelques projets en cours qui provoquent un déplacement du contrôle de la terre et des ressources naturelles des communautés locales vers de multiples acteurs transnationaux, avec les conséquences inhérentes.

